

TOME 1 : Objectifs de développement durable

- | | |
|--|---------------|
| 4. <i>Résumé du Tome 0</i> | <i>p.259</i> |
| 5. <i>Hiérarchisation des enjeux selon la méthode du CSRPN</i> | <i>p.261</i> |
| 6. <i>Objectifs sur le site « Massif des Albères »</i> | <i>p. 264</i> |

4. Résumé du tome 0

Le site « Massif des Albères » est situé dans les **Pyénées-Orientales** et s'étale sur **quatre communes**. De multiples périmètres et zonages témoignent de ses **nombreuses richesses** et divers documents de planification et de gestion y sont d'ores et déjà en vigueur. Situé dans la partie la plus orientale des Pyrénées, ce site présente des **reliefs abrupts et boisés qui plongent dans la méditerranée** pour former la côte rocheuse. Il culmine à 1174 m. Il est constitué essentiellement de **schistes** et de **micaschistes** mais également de quelques gneiss. Les cours d'eau prennent naissance près des crêtes et s'écoulent vers l'est pour se jeter directement dans la mer. Appartenant à la **région biogéographique méditerranéenne**, il est **soumis au climat méditerranéen mais aussi à des influences montagnardes**. Il subit donc les effets de la mer et du régime de vent particulier qui affecte le Roussillon, mais également ceux de l'altitude.

Dans le cadre du présent document d'objectifs, des inventaires des habitats naturels et des oiseaux ont été menés au cours des années 2009 et 2010. Ils ont permis d'identifier **XX habitats naturels** ainsi que **XX espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire**. D'autres inventaires visant à améliorer les connaissances sur les espèces du Massif des Albères ont permis d'obtenir d'avoir des **données relatives aux chiroptères, aux invertébrés et à l'Emyde lépreuse**. Toutes les données ont été cartographiées et les états de conservation des espèces et des habitats naturels ont été évalués.

Concernant l'emprise humaine du massif des Albères, on note la pratique d'activités diverses :

➤ L'activité forestière

Le site Natura 2000 « Massif des Albères » est essentiellement constitué de forêt de feuillus, dont les trois quarts sont des forêts privées ou communales non soumises au régime forestier. Les perspectives des forestiers sur le massif sont les suivantes :

- **Améliorer la défense contre l'incendie**, notamment à travers un développement plus important du sylvopastoralisme sur le piémont du massif
- **Relancer la production de liège, de bois de chauffage et de bois d'œuvre** et améliorer les débouchés des produits sylvicoles (notamment dans le cadre de la charte forestière de territoire concernant la suberaie)
- **Préserver la biodiversité du massif** et conserver les vieux noyaux forestiers
- **Permettre le renouvellement des peuplements dans la hêtraie**
- **Lutter contre l'érosion des sols**
- **Renouvellement de la suberaie**

➤ Le pastoralisme

Le massif des Albères accueille des troupeaux faisant partie intégrante de l'écosystème depuis des siècles. Leur impact présente des aspects négatifs (action mécanique et impact alimentaire) mais aussi des aspects positifs qui semblent l'emporter :

- **Rôle important dans la structure et l'évolution du paysage** ainsi que dans la richesse floristique et faunistique du massif,
- **Maintien des pelouses sommitales**,
- **Prévention du risque incendie** par son action de débroussaillage,

Le maintien et la survie des exploitations, voire le redéploiement de l'activité pastorale, représentent un enjeu primordial. Les exploitations sont conditionnées par certaines pratiques et aménagements indispensables : aménagements pastoraux (clôtures, parcs de contention, accès, aménagements de points d'eau, ...), aménagements de sites d'hivernage ou de bâtiments pour loger les animaux, accès au foncier et maîtrise durable.

Malgré de réels atouts l'élevage peine à faire reconnaître son identité et sa multifonctionnalité dans un contexte de rationalisation et de normalisation des aides à l'agriculture. Pourtant, seule la reconnaissance d'enjeux « environnement » ou « DFCI » pourrait permettre de financer les surcoûts liés à la gestion pastorale de ces territoires, avec la mise en place d'aides visant à rémunérer ces prestations et externalités positives. **L'identification de solutions pour résoudre ou améliorer la situation de l'élevage sur le massif nécessitera donc un soutien des organismes compétents** et des collectivités mais aussi un **raisonnement au niveau transfrontalier**, en concertation avec les acteurs espagnols.

➤ **La viticulture**

L'ambition des vignerons du cru ne peut aboutir que si le vignoble traditionnel composé de vieilles vignes plantées des cépages emblématiques du cru, Grenache et Carignan aux faibles rendements qui donnent toutes leur qualités aux vins, est maintenu.

Il est urgent de donner aux vignerons, qui depuis des décennies maintiennent ce vignoble, les moyens de continuer à l'entretenir, le développer et l'aménager, notamment pour qu'un travail du sol plus respectueux de l'environnement soit envisageable.

Le paysage de la Côte Vermeille, reconnu comme exceptionnel et quasiment unique, est un bien patrimonial qu'il faut gérer et valoriser. Il ne peut être entretenu que par les vignerons. Pour le maintenir, il est urgent de **mettre en place une réflexion concertée axée sur le maintien du vignoble traditionnel.**

➤ **La fréquentation**

L'**attrait croissant du massif** des Albères se traduit par une **fréquentation variée** (tourisme, cueillette, pêche, chasse, randonneurs pédestre et équestre, VTT, escalade, loisirs motorisés...), **importante et diffuse**, en constante augmentation au cours des dernières années. Si cette fréquentation peut être **source de risque d'incendie** l'été dans les secteurs de piémont, certaines activités permettent cependant **l'entretien du milieu naturel.**

Des actions visant à informer et sensibiliser les différents publics à la fragilité de la nature et au respect du patrimoine doivent être envisagées par la future structure animatrice. En effet, il est important que les visiteurs prennent conscience des valeurs multiples des milieux naturels afin qu'ils comprennent la nécessité de les préserver.

Le rôle de l'homme s'avère donc fondamental puisqu'il est garant des conditions de l'exploitation des espaces. Son action peut toutefois être préjudiciable à terme s'il ne respecte pas les milieux naturels. Divers projets pourront donc être menés sur le site « Massif des Albères » afin d'assurer la préservation ou l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces, tout en assurant la poursuite des activités humaines qui s'y exercent.

5. Hiérarchisation des enjeux selon la méthode du CSRPN

Afin de bâtir des propositions d'actions cohérentes et réparties dans le temps, l'importance des différents habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site a été évaluée, en fonction de critères tels que la vulnérabilité des habitats ou des espèces, les menaces qui pèsent sur eux, leur statut régional, national et européen, les moyens à mettre en œuvre pour les maintenir ou les rétablir dans un état de conservation favorable...

Méthodologie utilisée pour hiérarchiser les enjeux (CSRPN) :

➤ Hiérarchisation des enjeux au niveau régional

Pour chaque habitat naturel ou chaque espèce d'intérêt communautaire, on évalue d'une part la **responsabilité régionale** (note sur 4) et d'autre part le **niveau de sensibilité** qui est fonction de l'aire de répartition, l'amplitude écologique, le niveau d'effectifs et la dynamique des localités (note sur 4). **Par addition des deux notes, on déduit une importance régionale** faible (note 2 ou 3), modérée (note 4 ou 5), forte (note 6 ou 7), ou très forte (note 8). Les notes régionales **fournies par la DREAL LR** ont donc été utilisées pour la hiérarchisation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Côte rocheuse des Albères ».

➤ Hiérarchisation des enjeux sur le site

Une note locale est obtenue en divisant la superficie de l'habitat (ou le nombre d'individus) sur le site par la superficie de l'habitat (ou le nombre d'individus) en Languedoc-Roussillon. En fonction du pourcentage obtenu, une note de 1 à 6 est attribuée à chaque habitat naturel ou espèce.

➤ Note finale

En additionnant la note locale et la note régionale, on obtient une note finale qui permet de déduire un enjeu faible (note < 5), modéré (note 5 ou 6), fort (note 7 ou 8), très fort (note 9, 10 ou 11) ou exceptionnel (note 12, 13 ou 14). L'application de cette méthode aux habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire donne les résultats présentés dans les tableaux suivants (fig. 69, 70, 71, 72, 73).

	Référence régionale (nombre de couple)	Note régionale	Nombre de couple moyen sur le site	Note sur le site	Note finale	Enjeu
Cochevis de Thékla	300	6	50	4	10	très fort
Aigle de Bonelli	11	6	1	3	9	très fort
Crave à bec rouge	300	6	1	1	7	fort
Aigle royal	44	4	1	2	6	modéré
Circaète Jean-le-Blanc	565	5	3	1	6	modéré
Pipit rousseline	4500	5	7	1	6	modéré
Bruant ortolan	3000	5	30	1	6	modéré
Faucon pèlerin	95	3	2	2	5	modéré
Grand duc d'Europe	550	4	5	1	5	modéré
Fauvette pitchou	65000	4	50	1	5	modéré
Pie-grièche écorcheur	6000	4	3	1	5	modéré
Engoulevent d'Europe	7500	3	20	1	4	faible
Pic noir	3000	3	1	1	4	faible
Alouette lulu	12500	2	23	1	3	faible
Traquet rieur	Disparu : méthode non applicable					

Figure 69 : Hiérarchisation des espèces d'oiseau d'intérêt communautaire

Code EUR15	Intitulé Natura 2000	priorité	Responsabilité régionale	indice 1 (rareté géogr.)	indice 2 (rareté écol.)	indice 3 (effectifs)	indice 4 (évolution)	indice 4 (évolution)	moyenne indices arrondie	Note régionale	Référence Régionale [ha]	Superficie approximative sur le site	%	Note du site	Note finale	Enjeux
3170-1	Mares temporaires méditerranéennes à Isoetes (<i>Isoetes</i>)	(4	3	4	3	3	3	3,2	7	1	1,02	101,90	6	13	Exceptionnel
9330-4	Suberaies des Pyrénées-Orientales		4	2	3	3	2	2	2,4	6	1000	588,45	58,85	6	12	Exceptionnel
92A0-5	Aulnaies à Osmonde royale		3	3	3	2	3	3	2,8	6	12	11,83	98,56	6	12	Exceptionnel
8220-17	Végétation des rochers et murettes siliceux de l'étage méditerranéen du Roussillon		4	1	3	2	1	1	1,6	6	50	51,74	103,48	6	12	Exceptionnel
92D0-2	Galerie à Gattilier		3	2	2	2	0	0	1,2	4	1	14,66	1465,82	6	10	Très fort
92A0-7	Aulnaies-Frênaies à Frêne oxyphyle		4	3	3	2	3	3	2,8	7	500	48,85	9,77	3	10	Très fort
5410-4 ou 1240-3	Pelouse et garrigues des falaises littorales		3	3	3	2	4	4	3,2	6	5	0,45	8,94	3	9	Très fort
6210-19 meso	Mésobromion		2	4	2	2	4	4	3,2	5	1000	178,49	17,85	4	9	Très fort
9120-4	Hétraies-sapinières acidiphiles montagnardes à Houx et Luzule des neiges		2	2	2	2	2	2	2,0	4	5000	830,00	16,60	5	9	Très fort
9280-2	Châtaigneraies des Pyrénées orientales		4	2	3	2	1	1	1,8	6	500	7,14	1,43	3	9	Très fort
1240-2	Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes		3	2	3	3	3	4	3,0	6	100	2,24	2,24	2	8	Fort
6220-1	Parcours substeppeux de graminées et annuelles	(3	2	2	2	3	3	2,4	5	50000	60,00	0,12	1	6	Modéré
6210-xero	Xérobromion		2	4	2	2	4	4	3,2	5	10000	0,88	0,01	1	6	Modéré
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins	(2	1	3	3	2	2	2,2	4	65	11,00	16,92	2	6	Modéré
9340-6	Yeuseraies acidiphiles à Asplenium fougère d'âne		3	2	1	2	0	0	1,0	4	10000	720,00	7,20	2	6	Modéré
8230	Pelouses pionnières sur dalles siliceuses		2	1	4	2	1	1	1,8	4	1000	50,00	5,00	2	6	Modéré
6230-4	Formations herbeuses à Nard du montagnard	(2	1	2	2	3	3	2,2	4	5000	0,15	0,00	1	5	Modéré
5130-1 et 2	Formations à Juniperus communis		2	1	1	1	0	0	0,6	3	550	22,21	4,04	2	5	Modéré
8220-15	Falaises siliceuses montagnardes des Pyrénées		2	1	3	2	1	1	1,6	4	2000	38,99	1,95	1	5	Modéré
4030-18	Landes sèches européennes		2	1	1	1	2	2	1,4	3	1000	3,30	0,33	1	4	Faible
3290	Rivières intermittentes méditerranéennes des Paspalo-Agrostidion		1	2	2	2	0	0	1,2	2	500	9,00	1,80	1	3	Faible

Figure 70 : Hiérarchisation des habitats naturels d'intérêt communautaire

		Responsabilité régionale	indice 1 (rareté géogr.)	indice 2 (amplitude écologique)	indice 3 (effectifs)	indice 4 (évolution)	indice 4 (évolution)	moyenne indices arrondie	TOTAL	Chiffre de référence
Mammifères										
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	2	3	2	3	0	0	2	4	3 500 i
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	2	2	2	2	2	2	2	4	7 500 i
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferumequinum</i>	2	2	2	2	2	2	2	4	5 000 i
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>	3	1	1	2	3	3	2	5	25 000 i
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	1	2	2	2	0	0	1	2	400 i
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	2	1	2	3	0	0	1	3	
Reptiles										
Emyde lépreuse	<i>Mauremys leprosa</i>	4	3	2	4	4	4	3	7	7
Poissons										
Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>	4	3	2	2	3	3	3	7	

Figure 71 : Note de référence au niveau régional pour les espèces de la faune d'intérêt communautaire

ESPECE	Rareté géographique	Rareté écologique	Effectif	Evolution	Niveau de sensibilité (a+b+c+d) / 4	Responsabilité régionale	NOTE REGIONALE (X1+X2)	Effectif sur le site	Référence régionale	NOTE SUR LE SITE (A / B*100)	NOTE FINALE X+Y (sur 14)	Enjeu
	a	b	c	d	X1	X2	X	A	B	Y		
Grand murin	2	2	0	0	1	1	2	0	400	0 = 1	3	Faible
Petit rhinolophe	2	2	2	2	2	2	4	0	7500	0 = 1	5	Modéré
Grand rhinolophe	2	2	2	2	2	2	4	10	5000	0,2 = 1	5	
Minioptère de Schreibers	1	1	3	3	2	3	5	250	25000	1 = 1	6	
Rhinolophe euryale	3	2	3	0	2	2	4	220	3500	6,3 = 3	7	Fort

Figure 72: Hiérarchisation des espèces de chiroptère d'intérêt communautaire pour le gîte « Grotte de Pouade »

Genre espèce	Responsabilité régionale	Aire de répartition	Amplitude écologique	Niveau d'effectifs	Dynamique des populations	Niveau de sensibilité	Note régionale	Nb de stations sur le site	Nb de stations régionales	% représentativité	Indice de responsabilité du site	Note globale	Enjeux
<i>Euphydryas aurinia beckeri</i>	3	3	2	3	2	3	6	1	9	11%	4	10	Très fort
<i>Osmoderma eremita</i>	2	1	4	3	3	3	5	1	7	14%	4	9	Très fort
<i>Oxygastra curtisii</i>	2	2	2	2	2	2	4	3	177	2%	2	6	Modéré
<i>Rosalia alpina</i>	2	1	2	3	3	2	4	3	75	4%	2	6	Modéré
<i>Lucanus cervus</i>	1	1	2	2	2	2	3	1	20	5%	3	6	Modéré
<i>Cermabyx cerdo</i>	1	1	2	3	3	2	3	1	34	3%	2	5	Modéré

Figure 73 : Hiérarchisation des espèces d'invertébrés d'intérêt communautaire (avec adaptation de la méthode du CSRPN par l'OPIE)

Principales menaces pesant sur les espèces et les habitats naturels d'intérêt communautaire du site :

Les menaces pesant sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site sont les suivantes (fig.74):

	Nombre d'enjeux concernés					
	Habitats (24)	Oiseaux (15)	Chiroptères (5)	Invertébrés (6)	Emyde lépreuse (1)	TOUS (46)
1. Divagation des animaux domestiques (chiens, chats...)	-	2		-	1	3
2. Dérangements anthropiques (en lien avec les falaises, la grotte de Pouade ou les rivières)	-	7	5	-	1	13
3. Destruction directe des espèces, des habitats d'espèces et des habitats (urbanisation, travaux hydrauliques, agriculture intensive, aménagements touristiques...)	8	14	5	2	1	30
4. Fermeture de sites souterrains	-	-	2	-	-	2
5. Fermeture du milieu	6	12	4	1	-	23
6. Utilisation de produits phytosanitaires	4	6	5	1	1	17
7. Raréfaction des proies	-	1	3	-	-	4
8. Electrocutation ou collision sur le réseau électrique moyenne tension	-	5		-	-	5
9. Collision routière	-	-	2	-	(1)	3
10. Incendies	2	1	-	1	-	4
11. Développement des éclairages nocturnes	-	-	3	-	-	3
12. Assèchement des zones humides	-	-	4	-	1	5
13. Remplacement des forêts climaciques par des plantations de résineux	-	-	3	5	-	8
14. Piétinement, forte fréquentation	4	-	-	-	-	4
15. Surpâturage	2	-	-	-	-	2
16. Concurrence par des espèces envahissantes pour certains habitats	3	-	-	-	1	4
17. Modification du régime hydrique	5	-	-	1	1	7
18. Eutrophisation du milieu	1	-	-	2	-	3
19. Brûlage dirigé	1	-	-	-	-	1
20. Arrêt des cultures et évolution vers des fourrés	1	-	-	-	-	1
21. Cimentation des murs de pierres sèches	1	-	-	-	-	1
22. Difficulté de régénération naturelle	3	-	-	3	-	6
23. Coupe	1	-	-	4	-	5
24. Implantation d'espèces de résineux exogène	1	-	-	4	-	5
25. Abandon de la gestion des taillis	1	-	-	2	-	3
26. Développement d'un champignon	1	-	-	1	-	2
27. Modifications écologiques naturelles (compétition interspécifique, évolution du climat...)	-	-	-	1	-	1
28. Sylviculture intensive, élimination des vieux arbres, enlèvement des bois abattus	-	-	-	4	-	4
29. Abandon des pratiques sylvopastorales (taille des arbres en têtards, émondage...)	-	-	-	2	-	2
NOMBRE DE MENACES PAR TYPE D'ENJEU (sur 29)	17	8	10	15	8	

Figure 74 : Les menaces par type d'enjeu

6. Les objectifs sur le site Massif des Albères

A l'issue de l'état des lieux réalisé sur le site « Massif des Albères » (TOME 0), quatre grands objectifs se dégagent en vue d'assurer la conservation ou la restauration des habitats naturels, ainsi que le maintien voire le développement des activités économiques, sociales et culturelles qui s'y exercent.

Deux objectifs spatialisés, propres à des unités de gestion :

1. Préserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ainsi que les habitats d'espèces grâce à des actions de gestion (*Ouverture du milieu, neutralisation des lignes électriques...*)

Des actions de gestion spécifique en faveur des habitats naturels, des espèces et des habitats d'espèces peuvent s'avérer indispensables au maintien ou à la restauration des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation.

2. Améliorer les connaissances relatives aux habitats, aux espèces et aux activités sur le site (*réalisation d'études et mises en place de suivis*)

Si la connaissance de la biodiversité a connu de grands progrès au cours des dernières années, elle reste cependant partielle. Il est donc indispensable d'améliorer les connaissances relatives à certains habitats et à certaines espèces, de connaître leur évolution mais aussi de réaliser un suivi des actions de gestion qui sont mises en place afin d'en évaluer l'efficacité et de vérifier si l'état de conservation de ces habitats ou espèce évolue favorablement ou non.

Deux objectifs transversaux de portée générale :

3. Diffuser les connaissances et valoriser les richesses du site (*sensibilisation et information des différents publics*)

L'information et la communication auprès des acteurs locaux sont incontournables afin que ces derniers s'approprient la démarche Natura 2000, indispensable à la gestion durable du site. Les actions d'éducation à l'environnement sont entre autres essentielles pour former des individus écocitoyens dans le contexte du développement durable. En effet, elle permet d'apporter aux enfants des connaissances sur le milieu naturel dans lequel ils vivent, afin qu'ils intègrent la nécessité de la préserver. Une information doit également être menée auprès du public fréquentant le site pour les loisirs, afin d'éviter le piétinement de certains habitats naturels sensibles ou le dérangement de certaines espèces.

4. Faire vivre le site Natura 2000 « Massif des Albères » (*Organisation et coordination des actions*)

La mise en œuvre effective du document d'objectifs implique nécessairement une part d'animation, tant pour organiser les réunions de concertation et comités de pilotage que pour rédiger les bilans annuels, mettre en œuvre les actions de diffusion des connaissances, les suivis, ou encore établir les contrats avec les propriétaires. En effet, la contractualisation ne sera obtenue que par une stimulation forte orchestrée par la structure animatrice.

Dans le tome 2 du présent document d'objectifs, des actions sont proposées en vue d'atteindre ces objectifs. Toutes les actions correspondant à un même objectif présentent un code avec le même radical (fig. 75), aussi bien sur les « fiches habitats » du tome 0 que sur les « fiches actions » du tome 2. Les quatre objectifs définis s'appliquent à l'ensemble des habitats naturels présents sur le site.

Objectif	Radical du code correspondant
1. Préserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ainsi que les habitats d'espèce grâce à des actions de gestion	GEST
2. Améliorer les connaissances relatives aux habitats, aux espèces et aux activités sur le site	SUIV
3. Diffuser les connaissances et valoriser les richesses du site	COM
4. Faire vivre le site Natura 2000 « Massif des Albères »	ANIM

Figure 75 : Codes correspondant aux objectifs

TOME 2 : Proposition de mesures de gestion

- | | |
|---|---------------|
| <i>7. Résumé du tome 1</i> | <i>p. 266</i> |
| <i>8. Fiches actions et cahiers des charges</i> | <i>p. 266</i> |
| <i>9. Charte Natura 2000 des sites « Massif des Albères »</i> | <i>p.313</i> |

7. Résumé du tome 1

Les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire présents sur le site ont été hiérarchisés.

A partir des diagnostics écologiques et socioéconomiques établis dans le tome 0, quatre grands objectifs visant à assurer le maintien ou la restauration des habitats naturels, des espèces et des habitats d'espèce dans un état de conservation favorables ont été définis :

1. **Préserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire, ainsi que les habitats d'espèce grâce à des actions de gestion**
2. **Améliorer les connaissances relatives aux habitats, aux espèces et aux activités s'exerçant sur le site**
3. **Diffuser les connaissances et valoriser les richesses du site,**
4. **Faire vivre le site Natura 2000 « Massif des Albères ».**

Des actions sont donc proposées dans ce tome 2 pour atteindre ces objectifs.

8. Fiches actions et cahiers des charges

La figure 60 présente la liste des actions proposées sur le site « Massif des Albères », déclinées selon les quatre objectifs définis précédemment. Une colonne « priorité » établie en fonction de la **logique de mise en œuvre** mais aussi intuitivement des facteurs suivants, donne une idée des actions les plus urgentes à réaliser :

- **Qualification des enjeux concernés** obtenue suite à la hiérarchisation des habitats
- **Importance des menaces** sur le site
- **Etat de conservation des habitats naturels** d'intérêt communautaire sur le site

Il est cependant important de noter que la faisabilité technique et les enveloppes financières disponibles au fil des années interviendront également dans l'ordre des actions qui seront réalisées.

Les fiches actions élaborées figurent ci-après :

- **Certaines sont destinées à faire l'objet de contrats Natura 2000 ou de Mesures agro-environnementales territorialisées** (cf. tome0, p. 8 et 9). Elles sont issues :
 - **De la circulaire DNP/SDEN N°2007-3 du 21 novembre 2007 « La gestion contractuelle des sites Natura 2000 » et de son additif du 30 juillet 2010** en application des articles R414-8 à 18 du code de l'environnement, conformes à l'arrêté préfectoral n°080116 définissant les conditions de financement des mesures de gestion des milieux forestiers dans le cadre des contrats Natura 2000 ; Le code du PDRH se référant à la circulaire de gestion est alors reporté sur les fiches actions, en haut à gauche de la fiche, à la suite du code se référant à l'objectif (GEST, SUIV, COMM ou ANIM) et une rubrique « cahier des charges » présente des engagements rémunérés et des engagements non-rémunérés.
 - **Ou du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) 2007-2013.**

La contractualisation de ces mesures devra être accompagnée d'un **diagnostic environnemental** qui permettra d'adapter le présent cahier des charges aux parcelles concernées, en définissant précisément les périodes d'intervention, les charges de pâturage, etc... .

Deux devis viendront justifier le montant de l'aide demandée (le présent cahier des charges valant pour un devis lorsque les coûts y sont évalués). Dans tous les cas, les frais d'experts ne pourront excéder 12 % du montant de l'action concernée. Les contrats seront conclus pour une durée de cinq ans.
- **D'autres concernent plutôt les actions d'animation et de communication** qui seront réalisées par la structure animatrice et présente donc simplement un « Descriptif de l'action ». Une rubrique « durée » remplace par ailleurs la rubrique « calendrier » sur ces fiches.

Code action	ACTIONS	Priorité	Page
COMM01	Sensibilisation sur diverses thématiques par des journées d'information	1	268
COMM02	Information sur Natura 2000 à l'aide de fiches thématiques	1	269
COMM03	Vulgarisation du document d'objectifs grâce à une série de livrets	1	270
COMM04	Réalisation d'une exposition itinérante dans divers lieux et manifestations du territoire	1	271
COMM05	Information de la population locale sur la vie du site grâce à un écobulletin	1	272
COMM06	Tenue à jour du site Internet	1	273
COMM07	Information sur Natura 2000 par le biais des médiathèques	1	274
COMM08	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	1	275
COMM09	Menée d'un programme d'éducation à l'environnement auprès des scolaires	2	276
COMM10	Formation des animateurs du territoire	2	278
COMM11	Evènementiel à l'occasion des 20 ans de la « Directive Habitats »	3	279
GEST01	Mise en place de chantiers d'élimination ou de limitation d'espèces indésirables	1	280
GEST02	Ouverture du milieu par débroussaillage	1	281
GEST03	Maintien de l'ouverture du milieu (fauche, pâturage extensif, débroussaillage, sylvopastoralisme)	1	283
GEST04	Mise en œuvre de régénération dirigée en faveur du chêne liège	2	285
GEST05	Mise en place d'un dispositif favorisant le développement de bois sénescents	1	287
GEST06	Neutralisation des lignes électriques dangereuses	1	288
GEST07	Limitation des impacts liés aux produits à forte rémanence	1	290
GEST08	Maintien des chauves-souris de la grotte de la Pouade et des nouveaux gîtes qui pourraient être trouvés	1	292
GEST09	Assurer le bon état de conservation des cours d'eau et des ripisylves	1	294
GEST10	Réduction des polluants et rejets domestiques, industriels ou agricoles	1	296
GEST11	Entretien et restauration des linéaires et formations arborés (haies, bosquets...)	1	298
GEST12	Amélioration de la connectivité des rivières et sites de reproduction d'Emyde lépreuse	1	301
GEST13	Test d'un nouveau mode de gestion pour éliminer la Canne de Provence	1	302
GEST14	Conserver de petites surfaces non gérées en vue de favoriser les espèces saproxyliques	1	304
GEST15	Test de la régénération naturelle des peuplements de hêtraie	2	305
GEST16	Travaux de mise en défens, de fermeture ou d'aménagement des accès	1	306
SUIV01	Mise en place d'études pour améliorer les connaissances	2	306
SUIV02	Mise à jour de la cartographie des habitats naturels (en 2012)	3	308
ANIM01	Initiation et coordination d'actions sur le site	1	309
ANIM02	Recherche et accompagnement technique des contractants	1	310
ANIM03	Mise à jour du document d'objectifs après évaluation	3	311

NB1 : Les mesures agricoles présentées dans certaines fiches ne sont proposées qu'à titre indicatif. Un diagnostic agricole de territoire devra rapidement être réalisé après validation du document d'objectifs par des experts compétents.

NB2 : Dans les fiches actions ci-après, le coût d'une journée de prestation est évalué à 550 €. Un coût de prestation ou de matériel est suivi de « (P) ». Le coût d'une journée d'animation est de 300€. Un coût d'animation est suivi de « (A) ».

NB3 : Tout contrat en faveur de l'habitat 6220 nécessitera préalablement une vérification sur le terrain.

COMM 01 Non contractuel	Sensibilisation sur diverses thématiques par des JOURNEES D'INFORMATION	Priorité : 1
Objectifs	Prise en compte de Natura 2000 en amont de tout projet afin que soient conçus des projets de qualité	
Habitats-espèces favorisés	TOUS	
Public cible	a. Communes, Collectivités, Conseil général et toutes autres structures gestionnaires de projets b. Communes, agents des collectivités, clubs de randonnée pédestre, propriétaires forestiers, CRPF, ONF c et d Communes, collectivités, SIGA du Tech, riverains, agriculteurs... e. Rénovateurs de bâti, spéléologues, forestiers, agriculteurs f. Gestionnaires des routes...	

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Animation de journées (sur le terrain afin d'envisager des exemples concrets ou à partir de diaporamas), visant à sensibiliser certains publics à diverses problématiques et à apporter des réponses à leurs interrogations. Les thèmes suivants pourront faire l'objet de ces journées d'information :

a. Prise en compte de Natura 2000 dans les projets d'aménagement

Les évaluations des incidences visent à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les projets d'aménagement. Il semble important d'informer les élus et gestionnaires de projet sur la nécessité de prendre en compte ces enjeux le plus en amont possible des projets.

b. Sensibilisation des forestiers et des promeneurs à la préservation des coléoptères saproxyliques (pourra être couplé à une journée organisée par le CRPF)

Cette action visera à lutter contre l'idée reçue qu'une forêt est mal gérée lorsqu'on y laisse des arbres morts au sol.

c. Sensibilisation à la gestion et la protection des ripisylves

Le mauvais état de conservation de certaines ripisylves provient essentiellement d'une destruction des berges liée à des enrochements, au passage de routes, au prolongement de champs ou de jardins, etc... Cette action vise donc à sensibiliser et former les gestionnaires des cours d'eau à valeur fonctionnelle et patrimoniale des ripisylves.

d. Sensibilisation à l'Emyde lépreuse

Présentation de la tortue aquatique des Albères auprès des habitants et agriculteurs de la vallée de la Baillaury. Cette journée se voudra être un moment de dialogue pour répondre aux questions et aider à une appropriation de l'espèce par les personnes locales. Son écologie et les menaces pesant sur l'espèce seront abordées par des spécialistes de l'espèce.

e. Sensibilisation à la nécessité de préserver les chauves-souris

f. Connaissance et reconnaissance des plantes envahissantes (en vue de constituer un réseau d'observateurs...)

Certaines de ces journées pourront être renouvelées et d'autres thèmes (information des chasseurs sur le Cochevis de Théhla...) pourront être proposés afin que soient réalisées deux demi-journées par an.

NATURE DES DEPENSES	Coût	Durée
Diffusion d'une invitation par mail, article dans l'indépendant	(cf. ANIM01)	-
Préparation (repérage, réalisation d'un éventuel power-point ou préparation d'activité...) et animation de 2 journées d'animation par an.	1650 €(P)	3 jours/an

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
COMM 01	COMM 01	COMM 01	COMM 01	COMM 01	COMM 01
1100 / 1650 €	1100 / 1650 €	1100 / 1650 €	1100 / 1650 €	1100 / 1650 €	1100 / 1650 €

Cette fiche étant commune aux sites natura 2000 Massif des Albères et Côte rocheuse des Albères, les coûts seront répartis ainsi : massif =2/3 ; côte = 1/3

Modalités de l'opération	
Porteur de projet	Structure animatrice
Partenaires techniques	DDTM, spécialistes des espèces et des habitats (GOR, CNRS UPVD, CEN LR, SIGA du Tech, CRPF, OPIE, bureaux d'étude...).
Indicateurs de réalisation	Nombre de participants aux journées d'information

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER	40	2 640 €
Etat	-	40	2 640 €
Structure animatrice	Animation du document d'objectifs	20	1 320 €
Coût total estimé sur 6 ans :			6 600 €

COMM 02 Non contractuel	Information sur Natura 2000 à l'aide de FICHES THEMATIQUES (plaquettes)	Priorité : 1
Objectifs	Diffuser l'information relative à Natura 2000 auprès de la population des sites Natura 2000 « Côte rocheuse des Albères » et « Massif des Albères »	
Habitats-espèces favorisés	TOUS	
Public cible	Population des sites Natura 2000 « Massif des Albères » et « Côte rocheuse des Albères ».	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
<p>Des fiches thématiques seront réalisées sur le réseau Natura 2000, les habitats naturels et les diverses problématiques rencontrées. Elles pourront constituer le contenu d'un classeur Natura 2000 (dans lequel seront également rangés les écobulletins ou tout autre document se rapportant aux sites Natura 2000).</p> <p>Le public ciblé sera différent en fonction des thématiques abordées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les habitats Naturels de la Côte rocheuse - Forêt et coléoptères saproxyliques - Les plantes envahissantes - L'évaluation des incidences - Les chauves-souris et le bâti - L'Emyde lépreuse - Information des chasseurs sur le Cochevis de Thékla etc... 	

NATURE DES DEPENSES	Coût	Durée
- Rédaction du contenu de deux fiches par an	600 €/an (A)	2 jours/an
- Réalisation graphique des fiches	300 €/an (A)	1 jour/an
- Impression des 2 fiches en 5000 exemplaires chacune (A4 ou A3 plié) <i>(Devis réalisé pour : quadrichromie, recto-verso, 135g/m², papier recyclé)</i>	1600 €/an (P)	-
- Distribution de 100 exemplaires <i>(les autres exemplaires pourront être laissés en dépôt dans certains lieux ou diffusés par des organismes partenaires)</i>	200 €/an (P)	-
<i>OPTION Classeur : non chiffrée dans le calendrier</i>		
- <i>Réalisation graphique du classeur et des intercalaires</i>	300 € (A)	1 jour
- <i>Réalisation matérielle du classeur et de quatre intercalaires (X 200)</i>	2000 € (P)	-

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
COMM 02	COMM 02	COMM 02	COMM 02	COMM 02	COMM 02
1800 €/ 2700 €	1800 €/ 2700 €	1800 €/ 2700 €	1800 €/ 2700 €	1800 €/ 2700 €	1800 €/ 2700 €

Cette fiche étant commune aux sites natura 2000 Massif des Albères et Côte rocheuse des Albères, les coûts seront répartis ainsi : massif =2/3 ; côte = 1/3

Modalités de l'opération	
Porteur de projet	Structure animatrice
Partenaires techniques	DDTM, spécialistes des espèces et des habitats (GOR, CNRS UPVD, CEN LR, SIGA du Tech, CRPF, OPIE, bureaux d'étude...).
Indicateurs de réalisation	Nombre de plaquettes distribuées Nombre de fiches distribuées

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER	40	4 320 €
Etat	-	40	4 320 €
Structure animatrice	Animation du document d'objectifs	20	2 160 €
Coût total estimé sur 6 ans :			10 800 €

COMM 03 Non contractuel	Vulgarisation du Document d'objectif grâce à une série de LIVRETS	Priorité : 1
Objectifs	Compléter les connaissances de la population du site sur les espèces d'intérêt communautaire. Faire connaître la démarche contractuelle et l'existence de la charte Natura 2000 aux propriétaires de parcelles incluses dans les sites Natura 2000 « Côte rocheuse des Albères » et « Massif des Albères » afin de les inciter à s'investir dans la préservation du site.	
Habitats-espèces favorisés	TOUS	
Public cible	Habitants des communes des sites Natura 2000 « Massif des Albères » et « Côte rocheuse des Albères ».	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
<p>Dans la lignée du livret « Découverte des richesses du territoire », traduction générale de la première partie du document d'objectifs pour le grand public, réaliser une série de livret visant à vulgariser les différentes parties du document d'objectifs. Ces livrets à l'attention de la population locale se réalisent sur différents thèmes comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La démarche contractuelle, la charte Natura 2000, les actions prévues dans le document d'objectif et éventuellement des exemples d'actions déjà réalisées sur des sites Natura 2000. - Les oiseaux - Les habitats... <p><i>(Les thèmes seront définis précisément au moment de leur réalisation)</i></p>	

NATURE DES DEPENSES	Coût	Durée
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Années 2011 et 2015 (Massif + Côte) : réalisé par la structure animatrice - Conception du contenu de livrets de vulgarisation 2011 : actions et charte du document d'objectifs 2015 : thème à définir - Création de la maquette - Impression en 4000 exemplaires de 32 pages (12 x 19 cm) <i>(Le nombre de page pourra être redéfini en fonction des thématiques)</i> - Distribution (100 envois minimum à des propriétaires ciblés et aux partenaires, distributions lors de diverses manifestations) 	<p>750 € (A)</p> <p>1000 € (A) 2200 € (P)</p> <p>200 € (P)</p>	<p>2,5 jours</p> <p>-</p> <p>-</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Années 2012 et 2013 (Massif uniquement) : en partenariat avec des spécialistes - Conception du contenu de livret sur des thématiques qui nécessiteront d'être traitées avec des spécialistes, et qui devront être complémentaires aux sujets traités dans les fiches thématiques (fiche COMM02) - Création de la maquette - Impression en 4000 exemplaires de 32 pages (12 x 19 cm) <i>(Le nombre de page pourra être redéfini en fonction des thématiques)</i> - Distribution (100 envois minimum à des propriétaires ciblés et aux partenaires, distributions lors de diverses manifestations) 	<p>450 € (A) 550 € (A)</p> <p>900 € (A) 2200 € (P)</p> <p>200 € (P)</p>	<p>1,5 jours 1 jour</p> <p>3 jours -</p> <p>-</p>

Pour les livrets communs aux sites natura 2000 Massif des Albères et Côte rocheuse des Albères, les coûts sont répartis ainsi : massif =1/2 ; côte = 1/2

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
COMM 03	COMM 03	COMM 03	-	COMM 03	-
2075 € / 4150 €	4675 €	4675 €	0 €	2075 € / 4150 €	0 €

Modalités de l'opération	
Porteur de projet	Structure animatrice
Partenaires techniques	DDTM
Indicateurs de réalisation	Nombre de livrets édités, Nombre de livrets distribués

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER	40	5 100 €
Etat	-	40	5 100 €
Structure animatrice	Animation du document d'objectifs	20	2 550 €
Coût total estimé sur 6 ans :			12 750 €

COMM 04 Non contractuel	Réalisation d'une EXPOSITION ITINERANTE dans divers lieux et manifestations du territoire	Priorité : 1
Objectifs	Communiquer sur Natura 2000 auprès du public local ou non qui fréquente le site	
Habitats-espèces favorisés	TOUS	
Public cible	Communes des sites Natura 2000 « Côte rocheuse des Albères », « Posidonie de la Côte rocheuse » et « Massif des Albères », ainsi qu'organismes de manifestations diverses sur le territoire.	

DESCRIPTIF DE L'ACTION
<p>Réalisation d'une exposition itinérante qui pourra circuler dans les offices du tourisme ou mairies des communes de Cerbère, Banyuls-sur-Mer, Port-Vendres, Collioure, Argelès-sur-Mer et Sorède mais aussi être présentée lors des diverses manifestations qui ont lieu sur le territoire. Cette exposition pourra s'intéresser également aux sites Natura 2000 « Côte rocheuse des Albères » et « Posidonie de la Côte rocheuse », situés dans la continuité du site « Massif des Albères ».</p> <p>Les durées et les périodes d'exposition seront à définir pour chaque lieu d'exposition.</p>

NATURE DES DEPENSES	Coût	Durée
- Conception du contenu de l'exposition et réalisation du chemin de fer	450 €(A)	2 jours
- Traduction des textes en catalan	275 €(P)	0,5 jour
- Contact et échanges avec un graphiste	150 €(A)	0,5 jour
- Conception graphique	600 €(A)	2 jours
- Réalisation matérielle l'exposition (3 ou 4 panneaux déroulants) en deux exemplaires	1600 €(P)	-

Cette fiche étant commune aux sites natura 2000 Massif des Albères et Côte rocheuse des Albères, les coûts seront répartis ainsi : massif =1/2 ; côte = 1/2

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
COMM 04					
1538 € / 3075 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Modalités de l'opération	
Porteur de projet	Structure animatrice
Partenaires techniques	Aucun
Indicateurs de réalisation	Nombre de Mairies ayant abrité l'exposition Nombre de manifestations où l'exposition a été présentée

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER	40	315 €
Etat	-	40	615 €
Structure animatrice	Animation du document d'objectifs	20	308 €
Coût total estimé sur 6 ans :			1538 €

COMM 05 Non contractuel	Information de la population locale sur la vie du site grâce à un ECOBULLETIN	Priorité : 1
Objectifs	Rédiger et diffuser un écobulletin annuel sur les différents sites Natura 2000 du territoire auprès de l'ensemble de la population locale	
Habitats-espèces favorisés	TOUS	
Public cible	Population des communes des sites Natura 2000 concernés	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
<p>Recueillir les éléments marquants survenus sur les sites Natura 2000 du territoire (Côte rocheuse des Albères, Massif des Albères, Posidonie de la Côte rocheuse, Les rives du Tech, Embouchures du Tech et Grau de la Massane (éventuellement Cap Béar et Golfe du Lion) ainsi que sur le site espagnol « L'Albera ».</p> <p>Ces éléments feront l'objet d'articles afin de réaliser un écobulletin annuel</p> <p>Pour chaque écobulletin, une page pourra être consacrée aux autres sites du département.</p> <p>Pour chaque écobulletin, un encart pourra être consacré aux enfants (information ludique, jeux pour apprendre à connaître son territoire...).</p>	

NATURE DES DEPENSES	Coût	Durée
<u>Une fois par an</u> :		
- Recueil d'informations auprès des autres sites, rédaction d'un éditorial et des différents articles, réalisation du chemin de fer	600 €/an (A)	2 jours
- Conception graphique (interne)	300 €/an (A)	1 jour
- Impression en 20000 exemplaires (format A3 plié en 2) (quadrichromie recto-verso, 135g/m ² , papier recyclé)	2000 €/an (P)	-
- Participation à la distribution dans les boîtes aux lettres simultanée à celle du bulletin d'information de la Communauté de communes	200 €/an (A)	-

Cette fiche étant commune aux sites natura 2000 Massif des Albères et Côte rocheuse des Albères, les coûts seront répartis ainsi : massif =1/2 ; côte = 1/2

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
COMM 05	COMM 05	COMM 05	COMM 05	COMM 05	COMM 05
1550 € / 3100 €	1550 € / 3100 €	1550 € / 3100 €	1550 € / 3100 €	1550 € / 3100 €	1550 € / 3100 €

Modalités de l'opération	
Porteur de projet	Structure animatrice
Partenaires techniques	Animateurs des différents sites Natura 2000
Indicateurs de réalisation	Nombre de bulletins distribués

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER	40	3 720 €
Etat	-	40	3 720 €
Structure animatrice	Animation du document d'objectifs	20	1 860 €
Coût total estimé sur 6 ans :			9 300 €

COMM 06 Non contractuel	Tenue à jour du SITE INTERNET	Priorité : 1
Objectifs	Communiquer sur la démarche Natura 2000 et sur les sites Natura 2000 du territoire par le biais d'un site Internet tenu à jour. Faciliter les échanges de documents avec les partenaires et acteurs locaux.	
Habitats-espèces favorisées	TOUS	
Public cible	Grand public, élus, population locale, partenaires	

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans le cadre des formations mise en place par l'Atelier Technique des Espaces Naturels, un site Internet relatif aux sites Natura 2000 « Massif des Albères » et « Côte rocheuse des Albères » a été réalisé en décembre 2009. Il convient pour assurer son efficacité de **l'enrichir et de le mettre à jour** régulièrement.

NATURE DES DEPENSES	Coût	Durée
- Enrichissement et illustration du site internet	1500 € (A)	5 jours en début de 1 ^{ère} année
- Veille tout au long des années à la mise en ligne toutes nouvelles informations ou tous nouveaux documents en lien avec le site Natura 2000 et à la suppression des éléments n'étant plus d'actualités	1500 € (A)	5 jours par an

Calendrier de réalisation

2011	2012	2013	2014	2015	2016
COMM 06	COMM 06	COMM 06	COMM 06	COMM 06	COMM 06
1500 € / 3000 €	750 € / 1500 €	750 € / 1500 €	750 € / 1500 €	750 € / 1500 €	750 € / 1500 €

Cette fiche étant commune aux sites natura 2000 Massif des Albères et Côte rocheuse des Albères, les coûts seront répartis ainsi : massif =1/2 ; côte = 1/2

Modalités de l'opération

Porteur de projet	Structure animatrice
Partenaires techniques	Atelier Technique des Espaces Naturels
Indicateurs de réalisation	Nombre de visites du site Internet

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER	40	2 100 €
Etat	-	40	2 100 €
Structure animatrice	Animation du document d'objectifs	20	1 050 €
Coût total estimé sur 6 ans :			5 250 €

COMM 07 Non contractuel	Information sur Natura 2000 et les habitats naturels du site par le biais des médiathèques du territoire	Priorité : 2
Objectifs	Diffuser l'information relative à Natura 2000 auprès de la population des sites « Côte rocheuse des Albères » et « Massif des Albères »	
Habitats-espèces favorisés	TOUS	
Public cible	Population des sites Natura 2000 « Massif des Albères » et « Côte rocheuse des Albères ».	

DESCRIPTIF DE L'ACTION
Chaque mois, un livre en lien avec une espèce, un habitat naturel, ou une problématique du territoire sera mis en avant dans les bibliothèques et médiathèques. Un petit poster y sera associé afin de faire le lien avec Natura 2000. Ce poster sera apposé sur un roll-up présentant des généralités sur Natura 2000 réalisé la première année.

NATURE DES DEPENSES	Coût	Durée
- Conception du contenu des roll-up	150 € (A)	0,5 jour
- Réalisation des 8 roll-up	1600 € (P)	-
6 fois par an :		
- Choix et commande des livres,	-	-
- Conception du contenu du poster et mise en page	900 €/an (A)	3 jours/an
- Impression en 8 exemplaires (7 médiathèques, 1 structure animatrice) (fonctionnement interne)	-	-

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
COMM 07	COMM 07	COMM 07	COMM 07	COMM 07	COMM 07
1325 € / 2650 €	450 € / 900 €	450 € / 900 €	450 € / 900 €	450 € / 900 €	450 € / 900 €

Cette fiche étant commune aux sites natura 2000 Massif des Albères et Côte rocheuse des Albères, les coûts seront répartis ainsi : massif =1/2 ; côte = 1/2

Modalités de l'opération	
Porteur de projet	Structure animatrice
Partenaires techniques	Communauté de communes des Albères et de la Côte Vermeille
Indicateurs de réalisation	Nombre de roll-up réalisés, Nombre de poster réalisés

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER	40	1 430 €
Etat	-	40	1 430 €
Structure animatrice	Animation du document d'objectifs	20	715 €
Coût total estimé sur 6 ans :			3 575 €

COMM08 Non contractuel ou A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	Priorité : 1
Objectifs	Limiter l'impact des usagers du site sur les espèces sensibles au dérangement ou sur les habitats naturels sensibles au piétinement	
Habitats-espèces favorisés	1240 Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes, 3170 Pelouses mésohygrophiles à Isoètes et Ophioglosses, 6220 Parcours substeppiques de graminée et annuelles, 8230 Pelouses pionnières sur roche siliceuse	
Conditions d'éligibilité	A32326P : L'action doit être liée à la présence géographique d'un habitat identifié dans le document d'objectifs et vise l'accompagnement d'actions réalisées dans le cadre d'un contrat Natura 2000. elle ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000. les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs risquant par leur activité d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée.	
Public cible	Usagers du site	

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action consiste à identifier les secteurs nécessitant d'informer les usagers sur la fragilité d'une espèce ou d'un habitat naturels et sur l'impact potentiel de leur activité par la **pose de panneaux avec recommandations**.

(Exemple : La baisse de fréquentation du site d'escalade du Rimbau à certaines périodes de l'année pourrait permettre l'installation d'un couple de rapace)

ENGAGEMENTS REMUNERES	Coût	Calendrier
Etude et frais d'expert afin de définir les zones pouvant nécessiter des recommandations pour les usagers.	Sur devis	-
A32326P : Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact		
- Conception des panneaux	(ANIM01) Sur devis	1 jour
- Fabrication	(ANIM01)	-
- Pose et dépose saisonnière ou à terme du contrat et rebouchage des trous laissés	(ANIM01)	0,5 jour

ENGAGEMENTS NON REMUNERES

- Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obstrués en haut
- Respect de la charte graphique ou des normes existantes

Calendrier de réalisation

2011	2012	2013	2014	2015	2016
COMM 08					
XX €					

Modalités de l'opération

Porteur de projet	Communes, Communauté de communes, propriétaires privés ou ayants-droit
Partenaires techniques	DDTM, Communauté de communes
Indicateurs de suivi de l'état de conservation	Maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats ou espèces concernés Installation de rapaces sur de nouveaux sites Maintien ou augmentation des surfaces des habitats concernés
Indicateurs de réalisation	- Nombre de panneaux posés
Points de contrôle	- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalentes

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER FEOGA-G	50	XX €
Etat	-	50	XX €
Autre organisme	-	-	-
Coût total estimé sur 6 ans :			XX €

La fiche ci-dessous n'étant pas dans les priorités de Natura 2000, des financements autres devront être recherchés. Les coûts n'apparaissent donc pas dans le tableau final situé à la suite des fiches-action.

COMM 09	Formation des animateurs du territoire de la Communauté de communes des Albères et de la Côte Vermeille	Priorité : 1
Non contractuel		
Objectifs	Sensibiliser les animateurs aux enjeux de Natura 2000 et leur fournir les outils nécessaires pour qu'ils puissent jouer le rôle de relais d'information auprès du jeune public du territoire.	
Habitats-espèces favorisés	TOUS	
Public cible	Coordonnateurs, Directeurs et animateurs des AL péri et extra scolaires, PIJ, EAJE, RAM du territoire de la communauté de communes et enfants fréquentant ces structures	

DESCRIPTIF DE L'ACTION
<p>La Communauté de communes dirige des équipes d'animateurs sur les différents accueils de loisir (AL), établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE), Relais d'assistantes maternelles (RAM) et points d'information jeunesse (PIJ) du territoire, qui interviennent également sur les écoles primaires lors des temps périscolaires. Cette actions vise à :</p> <p>a. Proposer aux animateurs du territoire une formation sur la biodiversité et l'animation nature</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Natura 2000 : Un réseau d'espaces riche en biodiversité ▪ Outils pédagogiques existants utilisables sur le territoire (Pourparlers à marinade, Malle chauves-souris, Animalours, Hector l'arbre mort, Guide activité biodiversité de Pyrénées vivantes, jeu Biodiver-city, jeu 7 familles Natura 2000, Malle ricochet, Ça fourmille d'idées...) ▪ Pistes d'activités (chaîne alimentaire, traces et indices, chants d'oiseaux, âge des arbres, dessiner le paysage...) ▪ Identification des besoins des animateurs (discussion autour d'une fiche remplie préalablement) <p>b. Créer des outils pédagogiques visant à donner les moyens aux animateurs de travailler en autonomie (à préciser en fonction des besoins qui auront émergé) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1. Musette Albères/Côte Vermeille (imagier de la biodiversité locale, sac à toucher, topoguide, boîte-loupe, carte de découverte avec question/réponse, jumelles, conte, élément pour jeu de piste, guide d'activités, carnet...) ▪ 2. Raconte-tapis spécifique au territoire à destination des enfants des crèches ▪ 3. Jeu de 7 familles pour découvrir la faune et la flore du territoire et les métiers de l'environnement (pourra également être mis à disposition des offices du tourisme pour faire découvrir le territoire aux vacanciers)

NATURE DES DEPENSES	Coût	Durée
a.		
- Recherche et contact des différents « animateurs nature » du département (If, GOR, FRNC, Source, Centre des Isards, Pyrénées-vivantes...) afin de lister les outils pédagogiques existants et d'en demander le prêt éventuel	75 € (A)	0,25 jour
- Récupération des différents outils et réalisation d'une fiche de recueil des besoins à destinations des animateurs (ces fiches seront remplis par les animateurs et analyser par le coordinateur avant la formation)	225 € (A)	0,75 jour
- Préparation et animation d'une demi-journée de formation auprès des 12 directeurs des AL et PIJ du territoire (intervenant extérieur)	550 € (P)	1 jour
b.1.		
- Conception des contenus et recherche de fabricants	1200 € (A)	4 jours
- Conception graphique des outils de la musette	550 € (P)	1 jour
- Réalisation matérielle de 40 musettes (50€/musettes)	2000 € (P)	-
b.2		
Réalisation de 6 raconte-tapis spécifique au territoire (900 €/tapis)	5400 € (P)	-
b.3		
- Conception du contenu du jeu de 7 familles et conception graphique	300 € (A)	1 jour
- Réalisation de dessins	550 € (P)	-
- Réalisation matérielle du jeu de 7 familles en XX exemplaires	1000 € (P)	-

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
-	COMM 09 (a)	COMM 09 (b1 et b3)	COMM 09 (b2)	-	-
0 €	567 € / 850 €	3733 € / 5600 €	3600 € / 5400 €	0 €	0 €

Cette fiche étant commune aux sites natura 2000 Massif des Albères et Côte rocheuse des Albères, les coûts seront répartis ainsi : massif =2/3 ; côte = 1/3

Modalités de l'opération	
Porteur de projet	Structure animatrice
Partenaires techniques	Pôle enfance jeunesse de la Communauté de communes, CG, label bleu, If, Source...
Indicateurs de réalisation	Nombre d'animateurs participant à la demi-journée de formation Nombre de musettes réalisées Nombre de raconte-tapis réalisés Nombre de jeux de sept familles réalisés

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	-	0	0
Etat	-	0	0
Structure animatrice	Animation du document d'objectifs	20	1580
Autre financeur	-	80	6320
Coût total estimé sur 6 ans :			7900 €

La fiche ci-dessous n'étant pas dans les priorités de Natura 2000, des financements autres devront être recherchés. Les coûts n'apparaissent donc pas dans le tableau final situé à la suite des fiches-action.

COMM 10 Non contractuel	1. Menée d'un programme d'éducation à l'environnement annuel auprès des scolaires 2. Interventions dans les écoles par des professionnels (If)	Priorité : 2
Objectifs	Aider les enfants à mieux connaître la biodiversité de leur territoire et à appréhender le rôle de l'homme sur le milieu naturel. Les amener à s'interroger sur la nécessité et les moyens de préserver cette biodiversité.	
Habitats-espèces favorisés	TOUS	
Public cible	Élèves des écoles du territoire	

DESCRIPTIF DE L'ACTION
<ul style="list-style-type: none"> - Un thème sera choisi chaque année par l'équipe d'animation (les invertébrés, les chiroptères, la forêt, la biodiversité, les oiseaux, les habitats...) - Une journée d'immersion avec divers ateliers pourra être réalisée en début d'année afin d'aiguiser la curiosité des élèves et d'instaurer une dynamique. Elle réunira l'ensemble des classes participantes - Quatre animations seront réalisées dans chaque classe au cours de l'année - Des restitutions par petits regroupements de classe seront ensuite réalisées afin de valoriser les projets - Une fiche évaluation pourra être remplie par les participants et les animateurs afin d'améliorer le déroulement de cette action les années suivantes

NATURE DES DEPENSES	Coût	Durée
1. Hypothèse 8 classes, 4 animateurs, 1 coordinateur :		
- Conception du projet	300 €	1 jour
- Rédaction et envoi d'un courrier de présentation aux écoles du territoire ; Contact des écoles par téléphone ; Recherche d'animateurs ;	300 €	1 jour
- Préparation et animation d'une réunion de l'équipe d'animateurs (0,5 jour/animateur-coordonateur)	750 €	2,5 jours
- Préparation de la journée d'immersion (1 jour/anim-coordonateur)	1500 €	5 jours
- Préparation et animation de quatre séances par classe (3 jours/classe)	7200 €	24 jours
- Préparation et animation de la restitution de projets (2 jour/animateur)	2400 €	8 jours
- Remplissage des fiches d' évaluation	-	-
- Petits matériels pour les journées d'immersion et de restitution	1600 €	-
- Bus pour se rendre sur le lieu de la journée d'immersion	1500 €	-
- Rédaction d'un bilan	150 €	0,5 jour
2. Intervention dans les écoles sur la forêt du Massif des Albères :		
- Préparation des animations	275 €	0,5 jour/an
- Animation dans les écoles (8 classes par an)	1650 €	3 jours

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
-	COMM 10 (2)	COMM 10 (2)	COMM 10 (1)	COMM 10 (2)	COMM 10 (2)
0 €	1925 €	1925 €	10467 € / 15700 €	1925 €	1925 €

L'action 1. étant commune aux sites Massif des Albères et Côte rocheuse des Albères, les 15700 € sont répartis ainsi : massif =2/3 ; côte = 1/3

Modalités de l'opération	
Porteur de projet	Structure animatrice
Partenaires techniques	Service jeunesse de la CDC des Albères et de la Côte Vermeille Associations diverses (If, label bleu, Source, GOR, FRNC...)
Indicateurs de réalisation	Nombre de classes participant au projet chaque année

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER	0	0
Etat	-	0	0
Structure animatrice	Animation du document d'objectifs	20	3633 €
Autres structures	-	80	14534 €
Coût total estimé sur 6 ans :			18167 €

La fiche ci-dessous pourra être réfléchi lors de la réactualisation du document, en partenariat avec les autres sites Natura 2000 des Pyrénées-Orientales. Les coûts n'apparaissent donc pas dans le tableau final situé à la suite des fiches-action.

COMM 11	Journée évènementielles à l'occasion des 20 ans de la Directive Habitats Faune Flore	Priorité : 3
Non contractuel		
Objectifs	Informier le Grand public sur l'existence et le fonctionnement du réseau Natura 2000 à l'échelle du département afin qu'il prenne conscience des richesses locales et comprenne la nécessité de les préserver.	
Habitats-espèces favorisés	TOUS	
Public cible	Grand public	

DESCRIPTIF DE L'ACTION
<p>Le réseau Natura 2000 occupe 30% du département des Pyrénées-Orientales, uniquement pour la partie terrestre. Malgré ce chiffre largement au dessus de la moyenne nationale, le grand public connaît souvent peu ou mal la démarche Natura 2000. Cette action consistera à organiser une journée évènementielle à l'échelle du territoire de la communauté de communes (ou du département ??).</p> <p>Une importance particulière pourra être accordée à la communication en amont de la journée, notamment par une distribution de fly aux caisses des grandes surfaces, afin de toucher un maximum de personnes.</p> <p>Des regroupements d'animateurs par sites proches pourront s'opérer afin de se mobiliser seulement sur 3 ou 4 lieux du département : Conflent, Cerdagne, Capcir / Corbières, Fenouillèdes / Albères, Vallespir.</p> <p>Les restitutions des projets pédagogiques organisés dans les écoles (action COMM 06) pourront être présentées à cette occasion.</p> <p>Sur le territoire de la communauté de communes des Albères et de la Côte Vermeille, les ateliers pourront être réfléchis avec les animateurs des sites « Les Rives du Tech », « Posidonie de la Côte rocheuse », « Embouchure du Tech et Grau de la Massane », « Conques de la Preste ».</p>

NATURE DES DEPENSES	Coût	Durée
- Contact des autres animateurs de sites Natura 2000 du département pour s'accorder sur le contenu d'un fly commun	150 €	0,5 jour
- Conception d'un fly	150 €	0,5 jour
- Impression des fly	500 €	-
- Apport des fly aux différents points de distribution	150 €	0,5 jour
- Contact des animateurs des sites proches et organisation d'une journée de réunion destinée à établir le déroulement de la journée évènementielle, conception des ateliers et répartition des différentes tâches (6 personnes)	1800 €	1 jour
- Préparation et animation de la journée (6 personnes)	3600 €	2 jours
- Petit matériel	600 €	-
- Réalisation d'affiches, calendrier...	2000 €	-

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
	COMM 11				
0 €	5967 € / 8950 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Modalités de l'opération	
Porteur de projet	Structure animatrice
Partenaires techniques	Animateurs et opérateurs Natura 2000 des Pyrénées-Orientales, DDTM
Indicateurs de réalisation	Nombre de fly distribués Parution d'un article dans la presse Nombre d'ateliers mis en place

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER	40	3 580€
Etat	-	40	3 580 €
Structure animatrice	Animation du document d'objectifs	20	1 790 €
Coût total estimé sur 6 ans :			8 950 €

GEST 01 A32320P et R	Mise en place de chantiers d'élimination ou de limitation d'espèces indésirables	Priorité : 1
Objectifs	Eliminer les espèces indésirables (<i>Carpobrotus edulis</i> , <i>Opuntia stricta</i> , <i>Opuntia sp.</i> , <i>Arundo donax</i> , <i>Ailanthus altissim.</i> , <i>Buddleja davidii</i> , <i>Senecio inaequidens</i> , <i>Tagetes minuta</i> ...) et veiller à ce qu'elles ne colonisent pas à nouveaux certains secteurs.	
Habitats-espèces favorisés	1240 Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes, 3290 Rivières intermittentes, 92D0 Galeries riveraines, 1221 Emyde lépreuse, 6220 Parcours substeppiques de graminées et annuelles, 8220 Végétation des rochers et murettes siliceux, 8230 Pelouses pionnières des roches siliceuses	
Conditions d'éligibilité	Un habitat est menacé ou dégradé par la présence d'une espèce indésirable et la station est de faible dimension	

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les espèces indésirables entrent en compétition avec certains habitats naturels et modifient le milieu. Cette action vise à **mettre en place des chantiers d'élimination** de ces espèces afin qu'elles ne se développent pas au détriment des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Une **surveillance** devra ensuite être réalisée afin d'éviter de nouvelles colonisations.

ENGAGEMENTS REMUNERES	Coût	Calendrier
a. Etude et frais d'expert - Cartographie initiale et après chantier des zones abritant des espèces invasives et localisation à l'aide d'un GPS - Surveillance et arrachage des repousses durant <u>3 années minimum</u>	max 12% du total	
b. Mise en place de chantier d'élimination Cas de <i>Carpobrotus edulis</i> : - Arrachage manuel (suppression de tous les spécimens ou réduction sous un seuil) - Mise en tas et séchage au soleil (à ne pas réaliser avant la saison des pluies)	Sur devis	
Cas d'<i>Opuntia stricta</i> : - Arrachage manuel (suppression de tous les spécimens ou réduction sous seuil ?) - Mise en sac et évacuation (brûlage ? cf. Australie)	Sur devis	
NB : D'autres protocoles sont possibles en fonction des espèces		

ENGAGEMENTS NON REMUNERES

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
- Non réalisation d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables
- Non utilisation de traitement chimique

Calendrier de réalisation

2011	2012	2013	2014	2015	2016
GEST 01					
XX €					

Modalités de l'opération

Porteur de projet	Conservatoire du littoral, Conseil général, Propriétaires privés, Communes
Partenaires techniques	Animateurs des sites Natura 2000 des Pyrénées-Orientales, DDTM, SIGA du Tech
Indicateurs de suivi de l'état de conservation	Augmentation de la surface occupée par l'(les) habitat(s) concerné(s) Disparition ou réduction des populations d'espèces indésirables
Indicateurs de réalisation	Surface des chantiers réalisés
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions - Photographies de l'état initial et post-travaux des surfaces concernées - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER FEOGA-G	50	XX €
Etat	-	50	XX €
Autre organisme	-	-	-
Coût total estimé sur 6 ans :			XX €

GEST 02 A32301P	Ouverture du milieu par débroussaillage	Priorité : 1
Objectifs	Restaurer les milieux ouverts afin de favoriser la diversité de la flore et de la faune	
Habitats-espèces favorisés	1240-3 Garrigue littorale primaire méditerranéenne, 6210 Pelouses montagnardes mésophiles, 6220 Parcours substeppiques de graminées et annuelles, 6230-4 Nardaie, 8230 Pelouses pionnières sur roche siliceuse, 1310 Minioptère de Schreibers, 1305 Rhinolophe euryale, 1304 Grand rhinolophe, 1303 Petit rhinolophe, 1307 Petit murin, toutes les espèces d'oiseaux (excepté le Faucon pèlerin et le Pic noir).	
Conditions d'éligibilité	Les modalités de gestion après le chantier d'ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou non rémunéré. Ces mesures ne sont éligibles qu'en surface non agricole.	
Acteurs concernés	Propriétaires de parcelles incluses dans le site ou ayants-droit	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Cette action vise à réouvrir des surfaces abandonnées par l'agriculture, moyennement à fortement embroussaillées, par du débroussaillage. L'ouverture sera réalisée la première année du contrat et pourra être suivie par un entretien (cf. GEST04).	

ENGAGEMENTS REMUNERES	Coût	Calendrier
- Etude et frais d'expert (élaboration des diagnostics environnementaux, marquage des arbres, suivi des chantiers...)	(max 12% du total)	A réaliser après le 15 juillet
- Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux (en vue de réduire le recouvrement de la strate arborée à moins de 10 %) (coût moyen pour environ 50 arbres/ha)	500€/ha	
- Dévitalisation par annellation, arasage des souches (coût moyen pour environ 50 arbres/ha)	1750€/ha	
- Débroussaillage d'ouverture, gyrobroyage, fauche, en vue de réduire le recouvrement des ligneux bas à moins de 20 % et de maintenir la strate herbacée (excepté en cas de présence d'un voile de genévrier (5130) où on devra conserver au moins 20% de ligneux bas pour éviter la destruction de cet habitat).	400 €/ha	
- Broyage au sol et nettoyage du sol, - Exportation des produits en cas de quantité importante (cf. diagnostic environnemental qui sera établi)	300€/ha 400€/ha	

Soit un total de 3350 €/ha l'année 1 du contrat. Des devis pourront cependant être réalisés au moment d'une éventuelle contractualisation.

ENGAGEMENTS NON REMUNERES
- Tenir un cahier d'enregistrement des interventions - Respect des périodes d'autorisation des travaux - Pas de retournement, mise en culture, semis ou plantation de végétaux, assèchement, mise en eau - Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
GEST 02	GEST 02	GEST 02	GEST 02	GEST 02	GEST 02
XX €	XX €	XX €	XX €	XX €	XX €

Modalités de l'opération	
Porteur de projet	Propriétaires de parcelles
Partenaires techniques	DDTM
Indicateurs de suivi de l'état de conservation	Augmentation de la surface de l'habitat visé (au terme des 5 ans du contrat)
Indicateurs de réalisation	Nombre d'hectares restaurés
Points de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Financiers	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER FEOGA-G	50 (ou 80 pour MAET)	XX €
Etat	-	50 (ou 20 pour MAET)	XX €
Autre organisme	-	-	-
Coût total estimé sur 6 ans :			XX €

En cas de parcelles déclarées au S2 jaune, des mesures agro-environnementales territorialisées pourront être contractualisées.

- **En remplacement de la mesure A32301P et A32302P, on combinera** (dans la limite de 450€/ha/an) :
- **Un socle** parmi les trois suivants :
 - SOCLEH01 : gestion des surfaces en herbe (76€/ha/an)
 - Ou SOCLEH02 : gestion des surfaces en herbes peu productives (76€/ha/an)
 - Ou SOCLEH03 : gestion des surfaces en herbe peu productives engagée par une entité collective (76€/ha/an)
 - Avec **des engagements unitaires** parmi les suivants :
 - OUVERT01 : Ouverture d'un milieu en déprise (219€/ha/an)
 - OUVERT02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétations indésirables (88€/ha/an)
 - OUVERT03 : Brûlage ou écobuage dirigé (92€/ha/an)
 - CI4 : Diagnostic d'exploitation de l'état initial (96€/an/exploitation)
 - HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage (17€/ha/an)
 - HERBE09 : Gestion pastorale (53€/ha/an)
 - HERBE10 : Gestion de pelouse et landes en sous-bois (80€/ha/an)
 - Et si besoin avec la condition : CI4 **Diagnostic d'exploitation** (480€ maximum par exploitation sur les 5 ans du contrat)

GEST 03 A32303 R (et P) A32304R A32305R	Maintien de l'ouverture du milieu	Priorité : 1
Objectifs	Entretien les milieux ouverts afin de maintenir leur diversité biologique	
Habitats-espèces favorisés	1240-3 Pelouses et garrigues des falaises littorales, 4030 Landes à callune montagnardes et thermophiles, 5130 Junipérais collinéennes, 6210 Pelouses montagnardes mésophiles, 6220 Parcours substepmiques de graminées et annuelles, 6230-4 Nardaie, 8230 Pelouses pionnières sur roche siliceuse, 9330 Suberaie des Pyrénées-Orientales, 1310 Minioptère de Schreibers, 1305 Rhinolophe euryale, 1304 Grand rhinolophe, 1303 Petit rhinolophe, 1307 Petit murin, toutes les espèces d'oiseaux (excepté le Faucon pèlerin et le Pic noir).	
Conditions d'éligibilité	L'action A32303P ne peut être souscrite qu'en complément de l'action A32303R L'achat d'animaux n'est pas éligible Les mesures A32303 P et R et A32304R ne sont éligibles qu'en surface non agricole. Des agriculteurs peuvent cependant être prestataires de service. <i>Seul le pastoralisme pourra concerner la suberaie.</i>	

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action vise à entretenir certains milieux ouverts par de la **gestion pastorale (A32303R et P)**, de la **fauche (A32304R)** ou bien du **gyrobroyage ou débroussaillage léger (A32305R)**, afin de maintenir une grande diversité biologique dans les prairies naturelles mais aussi de favoriser la constitution de mosaïques végétales favorables à certaines espèces et de limiter ou contrôler la croissance de certaines tâches arbustives.

ENGAGEMENTS REMUNERES	Coût maximum	Calendrier
A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique - Achat d'équipements pastoraux (clôtures, abreuvoirs, auges, abris, portails...) - Installation de ces équipements	Sur devis	
A32303R : Gestion pastorale d'entretien (XX fois par an...) - Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau - Entretien d'équipements pastoraux - Suivi vétérinaire - Affouragement, complément alimentaire - Fauche des refus - Location d'une grange à foin - Etude et frais d'expert	Sur devis	
A32304R : Fauche d'entretien mécanique ou manuelle (XX fois par an) - Fauche manuelle (982€/ha/passage) ou mécanique (92€/ha/passage) - Enlèvement de la biomasse en décomposition au sol (80€/ha) - Conditionnement (80€/t) - Transport des matériaux évacués (50€/t) - Frais de mise en décharge (80€/t) - Etude et frais d'expert (200€/j)	Sur devis	
A32305R : Gyrobroyage ou débroussaillage léger (XX fois par an...) - Tronçonnage et bûcheronnage légers - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle - Lutte contre les accrus forestières et suppression des rejets ligneux - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe : une fois par an, pour un taux de recouvrement des ligneux et semi-ligneux inférieur ou égal à 20 % - Nettoyage du sol et exportation des produits (éventuellement après broyage au sol) - Frais de mise en décharge - Etude et frais d'expert	Sur devis	

ENGAGEMENTS NON REMUNERES

- **Tenir un cahier d'enregistrement** : des interventions, des pratiques pastorales (période, race et nombre d'animaux, lieu et date de déplacement des animaux, suivi sanitaire, compléments alimentaires apportés, nature et dates des interventions sur les équipements...)
- **Respecter les périodes d'autorisation** : des travaux, de pâturage, de fauche, de débroussaillage
- **Ne pas fertiliser la surface et ne pas réaliser de travail au sol** (retournement, mise en culture...)

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
GEST 03	GEST 03	GEST 03	GEST 03	GEST 03	GEST 03
XX €	XX €	XX €	XX €	XX €	XX €

Modalités de l'opération	
Porteur de projet	Propriétaires ou ayants-droit
Partenaires techniques	DDTM
Indicateurs de suivi de l'état de conservation	Maintien ou augmentation de la surface de l'habitat visé
Indicateurs de réalisation	Nombre d'hectares entretenus (A32303R, A32304R, A32305R) Présence effective d'équipements pastoraux (A32303P)
Points de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état des surfaces - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalentes

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER FEOGA-G	50 (ou 80 pour MAET)	XX €
Etat	-	50 (ou 20 pour MAET)	XX €
Autre organisme	-	-	-
Coût total estimé sur 6 ans :			XX €

En cas de parcelles déclarées au S2 jaune, des mesures agro-environnementales territorialisées pourront être contractualisées.

➤ **En remplacement de la mesure A32303R, on combinera** (dans la limite de 450€/ha/an) :

▪ **Un socle** parmi les trois suivants :

- SOCLEH01 : gestion des surfaces en herbe (76€/ha/an)
- Ou SOCLEH02 : gestion des surfaces en herbes peu productives (76€/ha/an)
- Ou SOCLEH03 : gestion des surfaces en herbe peu productives engagée par une entité collective (76€/ha/an)

▪ Avec **des engagements unitaires** parmi les suivants :

- HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage (17€/ha/an)
- HERBE_02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables (119€/ha/an)
- HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables (135€/ha/an)
- HERBE_04 : Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes (33€/ha/an)
- HERBE_05 : Retard de pâturage sur prairies et habitats remarquables (94€/ha/an)
- HERBE_07 : Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle (89€/ha/an)
- HERBE_09 : Gestion pastorale (53€/ha/an)
- HERBE_10 : Gestion de pelouses et landes en sous-bois (80€/ha/an)
- HERBE_11 : Absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables humides (32€/ha/an)

➤ **En remplacement de la mesure A32303P, on mobilisera la mesure 323C du PDRH** (dispositif en faveur du pastoralisme intégré)

➤ **En remplacement de la mesure A32304R, on combinera :**

▪ **Un socle** parmi les trois suivants :

- SOCLEH01 : gestion des surfaces en herbe (76€/ha/an)
- Ou SOCLEH02 : gestion des surfaces en herbes peu productives (76€/ha/an)
- Ou SOCLEH03 : gestion des surfaces en herbe peu productives engagée par une entité collective (76€/ha/an)

▪ Avec **des engagements unitaires** parmi les suivants :

- HERBE_06 : Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables (179€/ha/an)
- HERBE_07 : Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle (89€/ha/an)
- HERBE_08 : Entretien des prairies remarquables par fauche à pied (uniquement prairies à fort enjeu et non mécanisable) (116€/ha/an)
- HERBE_10 : Gestion de pelouses et landes en sous-bois (80€/ha/an)
- HERBE_11 : Absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables humides (32€/ha/an)

⇒ Et si besoin, combinaison avec la condition : CI4 **Diagnostic d'exploitation** (480€ maximum par exploitation sur les 5 ans du contrat)

GEST 04 <u>F22703</u>	Mise en œuvre de régénération naturelle dirigée en faveur du chêne liège	Priorité : 1
Objectifs	Favoriser la régénération naturelle de la suberaie et préserver les espèces arboricoles associées.	
Habitats-espèces favorisés	9330 Forêt à <i>Quercus suber</i> , 1303 Petit rhinolophe, 1304 Grand rhinolophe, 1307 Petit murin, 1310 Miniopâtre de Schreibers, 1083 Lucane cerf-volant, 1088 Grand capricorne	
Conditions d'éligibilité	Les considérations relatives à la lutte contre les incendies doivent avoir été soigneusement examinées.	

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action consistera à mettre en œuvre les travaux nécessaires pour favoriser la régénération naturelle des forêts de Chêne liège. **En aucun cas la suberaie ne devra être totalement débroussaillée, l'action étant réalisée en faveur de la biodiversité.**

ENGAGEMENTS REMUNERES	Coût	Calendrier
<p>Etude et frais d'expert afin de définir la faisabilité sylvicole et technique ainsi que les modalités d'intervention</p> <p>Travaux de régénération la première année du contrat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la régénération progressive (trouée de 0,25 ha) en conservant des bouquets d'arbousiers - Crochetage du sol - Débroussaillage d'ouverture en plein et crochetage du sol afin de favoriser le drainage <p>Entretien la 4^{ème} et la 5^{ème} année du contrat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dégagement de semi si nécessaire - Dépressage et taille de formation de régénération : sélection des plus beaux brins et des plus viables dans les bouquets de rejets - Mise en défens avant la régénération si pastoralisme sur la parcelle (protection individuelle ou clôture) et rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose des clôtures - Marquer en réserves les arbres les plus intéressants du point de vue de la biodiversité (arbres à cavité, vieux arbres...) afin de les conserver (cf. engagements non rémunérés en deçà de 5m³ réservés à l'hectare et cf. fiche GEST05 au delà de 5m³ réservés à l'hectare). 	(max 12% du total) Sur devis	Entre le 1 ^{er} novembre et le 1 ^{er} mars

ENGAGEMENTS NON REMUNERES

- Tenir un cahier d'enregistrement des interventions
- Traitement en futaie irrégulière pied par pied ou par bouquet
- Ne pas utiliser de fertilisant, d'amendement ou de produit phytosanitaire
- Ne pas aplanir la parcelle et veiller à respecter la microtopographie
- Utiliser des bio-lubrifiants pour les tronçonneuses et aussi, de préférence, pour les autres outils forestiers ainsi que pour les fluides hydrauliques d'engins forestiers
- Respecter la période hivernale pour la réalisation des travaux
- Marquer en réserve les arbres les plus intéressants du point de vue de la biodiversité (arbres à cavité, vieux arbres...) afin de les conserver (au-delà du 5^{ème} m³ réservé à l'hectare, cet engagement sera rémunéré : cf. fiche GEST05)
- Récolter le liège à partir d'une circonférence sur écorce supérieure à 70 cm (à 1,30 m de hauteur) à un rythme de rotation supérieur à 12 ans
- Ne pas lever le liège fin (inférieur à 3 cm)
- Laisser des espèces d'accompagnement qui permettent d'avoir une mixité d'essences adaptées et ainsi de favoriser la biodiversité

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
GEST 04	GEST 04	GEST 04	GEST 04	GEST 04	GEST 04
XX €	XX €	XX €	XX €	XX €	XX €

Modalités de l'opération	
Porteur de projet	Propriétaires ou ayants-droit
Partenaires techniques	ONF, CRPF, ASLGF, Syndicat des forestiers privés, IML...
Indicateurs de suivi de l'état de conservation	Contrôle de la réussite de la régénération à la fin du contrat
Indicateurs de réalisation	Surface totale de suberaie contractualisée
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions - Photos avant et après travaux - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérifications des factures ou des pièces de valeur probante équivalentes

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER FEOGA-G	50	XX €
Etat	-	45	XX €
Autre organisme	-	5	XX €
Coût total estimé sur 6 ans :			XX €

GEST 05 <u>F22712</u>	Mise en place d'un dispositif favorisant le développement de bois sénescents	Priorité : 1
Objectifs	Préserver l'habitat de certaines espèces d'intérêt communautaire (cf. ci-dessous)	
Habitats/espèces favorisés	1310 Minioptère de Schreibers, 1305 Rhinolophe euryale, 1304 Grand rhinolophe, 1303 Petit rhinolophe, 1083 Lucane Cerf-volant, 1084 Pique-prune, 1087 Rosalie des Alpes, 1088 Grand capricorne, A103 Faucon Pèlerin, A224 Engoulevent d'Europe, A236 Pic noir, 9120 Hêtraie acidiphile, 9330 Suberaie des Pyrénées-Orientales, 9340 Yeuseraie acidiphile	
Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> - Les surfaces dans une situation d'absence de sylviculture ne sont pas éligibles - Bien que le contrat soit signé pour 5 ans, l'engagement porte sur une durée de 30 ans - Cas particulier pour les forêts domaniales : le financement pour le maintien d'arbres sénescents n'interviendra qu'au delà du 5ème m³ réservé à l'hectare 	

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Abandon de toute intervention sur des arbres des essences principales ou secondaires du peuplement, pour un volume à l'hectare contractualisé d'au moins 5 m³ de bois fort par hectare, l'idéal recherché étant d'atteindre 15 voire 20 arbres à cavités par hectare. Cela peut concerner des arbres isolés dans le peuplement mais aussi et surtout de préférence des groupes d'arbres en îlots de sénescence. Cette action est à mettre en œuvre en faveur de certaines espèces mais aussi de certains habitats, notamment la forêt de chêne vert de Banyuls.

ENGAGEMENTS REMUNERES	Coût	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic sylvicole - Maintien sur pied pendant 30 ans des arbres retenus (L'engagement n'est pas rompu si ces arbres subissent des aléas : volis, chablis ou attaque d'insectes. Dans ce cas, c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement). - Suivre la mise en œuvre de l'action et évaluer son efficacité <p><i>*Les arbres retenus devront, tant que possible :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir un diamètre supérieur ou égal à X cm à 1,30 m du sol (valeurs à définir localement selon les essences potentielles du site et devant être supérieures ou égales au diamètre d'exploitabilité fixé par essence dans les documents d'orientations régionales forestières (DRA/SRA en forêt publique, SRGS en forêt privée)) ; - Etre déjà sénescents, dépérissant ou morts ; - Présenter des fissures, branches mortes ou cavités. 	<p>Sur devis</p> <p><i>Voir barème régional</i></p>	

ENGAGEMENTS NON REMUNERES

- **Sélection et repérage des arbres** creux, fissurés, à l'écorce décollée ou morts sur pied qui doivent être préservés (à l'aide d'un marquage clair et reconnu par les structures forestières), ou délimitation des îlots de sénescence au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
GEST 05	GEST 05	GEST 05	GEST 05	GEST 05	GEST 05
XX €	XX €	XX €	XX €	XX €	XX €

Modalités de l'opération	
Porteur de projet	CRPF, ONF, Syndicat des forestiers privés, ASLGF, propriétaires forestiers ...
Partenaires techniques	IML, CRPF, ONF, Syndicat des forestiers privés, ASLGF...
Indicateurs de suivi de l'état de conservation	- Présence d'espèces d'intérêt communautaire décelées lors des suivis
Indicateurs de réalisation	- Nombre d'arbres marqués et volume de bois fort correspondant - Nombre d'îlots désignés
Points de contrôle	- Présence des bois marqués sur pieds pendant 30 ans

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER FEOGA-G	50	XX €
Etat	-	45	XX €
Autre organisme	-	5	XX €
Coût total estimé sur 6 ans :			XX €

GEST 06 A32325P	Neutralisation des lignes électriques dangereuses	Priorité : 1
Objectifs	Réduire les risques d'électrocution et de collision pouvant être engendrés par les lignes électriques sur l'avifaune, lorsque la suppression de ces impacts est techniquement impossible ou économiquement non viable.	
Habitats-espèces favorisés	A080 Circaète Jean-le-Blanc, A091 Aigle royal, A093 Aigle de Bonelli, A215 Grand-duc d'Europe, A103 Faucon pèlerin	
Conditions d'éligibilité	L'action n'est pas éligible pour les nouveaux projets d'infrastructures, ni pour les opérations rendues obligatoires réglementairement.	

CONTEXTE
<p>Les lignes électriques peuvent représenter une importante cause de mortalité chez certaines espèces d'oiseaux, notamment les rapaces. Soit les oiseaux subissent une mortalité par collision avec les câbles électriques, soit par électrocution sur un poteau ou pylône électrique.</p> <p>La collision est principalement présente dans le cas de ligne Très Haute Tension, lors des déplacements vers des lieux de gagnage ou lors de la migration. Elle est accentuée par temps de brouillard, lorsque les lignes sont basses ou disposées perpendiculairement aux voies de déplacement.</p> <p>Les lignes Moyenne Tension (MT) représentent quant à elles plutôt un risque d'électrocution pour les oiseaux. Ces derniers se servent du poteau électrique comme poste d'affût ou comme reposoir. Le risque réside notamment pour les espèces à grande envergure, qui peuvent mettre en contact simultanément une partie de leur corps avec deux phases (deux conducteurs) ou une phase (un câble) avec un conducteur relié à la terre (l'armement métallique fixé sur le poteau).</p> <p>La mise en place de certains dispositifs d'effarouchement ou de visualisation sur les lignes électriques peut donc permettre de réduire la mortalité liée à ces phénomènes.</p>

ENGAGEMENTS REMUNERES	Coût	Calendrier
<p>Contre les collisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pose de balises anticollision sur les portées, pour mieux visualiser les conducteurs, réparties tous les 30 mètres maximum (en hiver afin d'éviter les risques de surchauffe), en alternant les couleurs rouge et blanche (le rouge semble être mieux repéré par temps de brouillard, le blanc pendant la nuit mais cela reste à confirmer) - Pose de spirales de dissuasion pour assurer un léger avertissement sonore par le bruissement que produisent leurs vibrations. Elles peuvent notamment prévenir les oiseaux à activité au sol nocturne (comme les passereaux migrateurs nocturnes). La pose de spirales est préconisée avec un espacement maximal de 30 mètres sur un même câble pour optimiser le taux de baisse de mortalité des espèces. - Pose de silhouettes en résine de rapaces spécialisés dans la capture d'oiseaux en vol (autour des palombes, faucon pèlerin) mettant à profit une réaction de défense des oiseaux. Se sentant attaqués, ils cherchent à se mettre hors de portée soit en montant plus haut que le prédateur, soit en se laissant tomber au ras du sol. Ces leurres mobiles, installés au sommet d'une perche de 1 à 2 m fixée à la tête du pylône, visent à effaroucher surtout les jeunes oiseaux et les individus de passage (efficace pour les passereaux et les oiseaux migrateurs diurnes). <p>Contre l'électrocution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposition de profilés, de gaines ou de capuchons, voir changement de l'armement sur les poteaux de ligne électrique moyenne tension afin de protéger les oiseaux des conducteurs. Ils peuvent être placés lors d'une opération de maintenance. - Pose de perchoir de substitution positionnés à environ 50 m au-dessus des conducteurs et devant fournir aux oiseaux des points d'observation plus élevés et une plus grande facilité d'accès. Ce système doit obligatoirement être associé à la pose de gaines isolantes pour être efficace. <p><i>Suite à la pose d'équipements, un contrôle sous les lignes doit assurer l'évaluation de la réduction effective ou non de l'impact. Cela représente un travail de prospection conséquent que des naturalistes confirmés doivent entreprendre sous couvert d'un protocole strict (cf. SUIV01)</i></p>	<p>XX €</p> <p>150 € par spirale posée (cf. DIREN PACA, 2006)</p> <p>XX €</p> <p>1000 € par pylone</p> <p>400 €</p>	

ENGAGEMENTS NON REMUNERES
<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Respect de la période d'autorisation des travaux - Suppression des facteurs de risques d'impact à court et moyen terme, notamment ceux induits par le choix géographique ou par la phase chantier de nouveaux projets

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
GEST 06	GEST 06	GEST 06	GEST 06	GEST 06	GEST06
XX €	XX €	XX €	XX €	XX €	XX €

Modalités de l'opération	
Porteur de projet	ERDF (Réseau moyenne tension) et RTE (Réseau haute tension)
Partenaires techniques	Animateur du site Natura 2000, GOR
Indicateurs de suivi de l'état de conservation	Absence de cas de mortalité de rapaces sur le site lié aux lignes électriques
Indicateurs de réalisation	Nombre de balises et de dispositifs mis en place
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	-	0	-
Etat	-	0	-
ERDF et RTE	-	100	XX €
Coût total estimé sur 6 ans :			XX €

GEST 07 A32327P	Opération innovante : Limitation des impacts liés aux produits à forte rémanence lors de la lutte contre les parasites du bétail	Priorité : 1
Objectifs	Mettre en place une gestion du parasitisme des troupeaux des Albères qui minimise l'utilisation de produits afin de respecter la biodiversité sur le Massif en maintenant les pelouses ainsi que les populations d'oiseaux et de chiroptères (<i>dans l'idéal, ce protocole prendra en compte les versants nord et sud du massif, la frontière avec l'Espagne étant inexistante pour les troupeaux</i>)	
Habitats-espèces favorisées	1310 Minioptère de Schreibers, 1305 Rhinolophe euryale, 1304 Grand rhinolophe, 1303 Petit rhinolophe, 1307 Petit murin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A103 Faucon pèlerin, A245 Cochevis de Thékla, A278 Traquet oreillard, Ensemble des pelouses	
Conditions d'éligibilité	L'opération ne doit relever d'aucun thème encadré par les autres actions de la circulaire de gestion des sites Natura 2000	

CONTEXTE

Les effets positifs du pâturage sur le maintien de certains habitats naturels et sur la biodiversité ne sont plus à démontrer aujourd'hui. Ces bénéfices dépendent cependant du respect de certaines conditions : charge pastorale adaptée à l'offre fourragère et utilisation de traitements antiparasitaires respectueux de la biodiversité à des dosages conseillés par un vétérinaire.

En effet un nombre d'animaux trop importants peut engendrer du surpâturage et avoir l'effet inverse de celui recherché. De la même manière, l'utilisation de traitements antiparasitaires nécessite de suivre quelques règles d'utilisation :

- **Les produits choisis ne doivent pas nuire à la faune coprophage.** Les invertébrés coprophages sont les proies de nombreuses espèces de chauves souris comme le Grand Rhinolophe, le Grand Murin ou encore le Petit Murin. Les coléoptères représentent une part considérable du régime alimentaire des Rhinolophes. Aujourd'hui, les produits utilisés par les éleveurs de bétail dans la lutte anti-parasitaire (avermectines, organophosphorés) induisent une forte mortalité des insectes coprophages. En Grande Bretagne, l'effondrement des populations de Rhinolophes a été directement corrélé à l'utilisation généralisée de l'Ivermectine. Ces produits peuvent également causer des nuisances sérieuses au milieu aquatique (lors de pâturages en zone humide, abreuvement dans les mares et ruisseaux). **Il est donc nécessaire d'accompagner les éleveurs vers des pratiques garantant une biodiversité et vers une utilisation raisonnée des produits de lutte parasitaire.**
La présence de cette faune coprophage est par ailleurs nécessaire à la qualité des prairies : dégradation des déjections (et donc maintien de la surface d'herbage disponible), minéralisation du sol...
- **Les produits doivent être administrés dans les doses préconisées par un vétérinaire**

Afin de **définir une gestion du parasitisme des troupeaux des Albères qui minimise l'utilisation de produits**, il est donc nécessaire de mettre en place des études pour connaître la faune coprophage et la faune parasite présentes sur le site, et ainsi **établir le type de traitement et les dosages à utiliser, mais aussi les périodes d'administration.**

ENGAGEMENTS REMUNERES	Coût	Calendrier
ANNEE 1 : Mise en place et animation d'un groupe de travail associant des vétérinaires, des chercheurs, des éleveurs et groupements de défense sanitaire, ainsi que des spécialistes des oiseaux et des chauves-souris afin de définir les protocoles d'étude :	(ANIM 01)	2 jours
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude des parasites (1) afin de comprendre pourquoi les animaux sont autant parasités sur les Albères alors qu'ils se nourrissent essentiellement sur des arbustes (les contaminations s'opérant sur les pelouses) <i>(Produits généralement achetés en Espagne et problème de sous dosage...développement de résistance...)</i> ▪ Etude de la faune coprophage (2) ▪ Suivis des populations d'oiseaux (3) et de chauves souris (4) 		
Elaboration des protocoles	1100 €	2 jours
Sensibilisation des éleveurs	(ANIM 01)	1 jour
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des protocoles par des éleveurs volontaires/vétérinaires et chercheurs (avec prise en charge de l'éventuel surcoût engendré par les nouvelles pratiques pour les éleveurs) - Suivi de la mise en œuvre des protocoles et analyse de leur efficacité par l'animateur du site, avec l'appui d'un organisme de recherche ou d'un expert reconnu par le préfet de région - Elaboration d'un mode de gestion du parasitisme adapté au massif des Albères - Exposé des résultats par l'organisme de recherche ou l'expert (rapport) 		

ENGAGEMENTS NON REMUNERES					

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
GEST 07	GEST 07	GEST 07	GEST 07	GEST 07	GEST 07
1100 €	XX €	XX €	XX €	XX €	XX €

Modalités de l'opération	
Porteur de projet	Structure animatrice
Partenaires techniques	Chercheurs, bureaux d'étude, associations, éleveurs, vétérinaires
Indicateurs de suivi de l'état de conservation	Résultats des coprologies
Indicateurs de réalisation	Nombre d'éleveurs engagés dans l'expérimentation Définition d'un mode de gestion du parasitisme limitant les produits et adapté au massif des Albères
Points de contrôle	

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER FEOGA-G	50	550 € + XX €
Etat	-	50	550 € + XX €
Autre organisme	-	-	-
Coût total estimé sur 6 ans :			1100 € + XX €

GEST 08 A32323P A32326P A32324P	Maintien des chauves-souris de la grotte de la Pouade (et des éventuels gîtes nouveaux qui pourraient être découverts)	Priorité : 1
Objectifs	Favoriser la tranquillité du gîte afin d'y assurer le maintien ou l'installation des populations de chauves-souris	
Habitats-espèces concernées	1310 Minoptère de Schreibers, 1305 Rhinolophe euryale, 1304 Grand rhinolophe	
Conditions d'éligibilité	La mesure A32326P ne peut être contractualisée qu'accompagnée de la mesure A32323P La mesure A32326P vise les utilisateurs qui risquent par leur activité d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée	

CONTEXTE

La grotte de la Pouade abrite 3 espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire. Parmi elles, le Minoptère de Schreibers et de Rhinolophe euryale sont des espèces strictement cavernicoles, d'où l'importance de protéger ce gîte contre les dérangements pouvant occasionner des perturbations importantes. Le suivi des colonies et de la fréquentation humaine de la grotte doit par ailleurs permettre d'appréhender l'évolution des effectifs et l'efficacité des mesures mises en place.

ENGAGEMENTS REMUNERES	Coût	Calendrier
a. A32323P : Aménagements artificiels visant à préserver la tranquillité de la grotte		
- Concertation entre chiroptérologues, propriétaires, spéléologues et locaux et mise en place d'un calendrier de fréquentation du site	(ANIM 01) XX €	0,5 jour -
- Installation d'un périmètre grillagé (étant donné la présence du Minoptère de Schreibers) ou éventuellement de grille ou barreaux pour d'autres gîtes, incluant un dispositif permettant l'accès aux personnes autorisées (convention d'accès)	825 € (P)	1,5 jours/an
- Comptage des effectifs de chiroptères dans la grotte : 1 à 3 passages en période de reproduction (comptage des adultes en sortie de gîte et comptage nocturne des jeunes à l'intérieur) et 1 comptage en hiver	(ANIM 01) XX € + (ANIM 01)	0,5 jour -
- Conception de fiches de déclaration de fréquentation et distribution de aux utilisateurs	(ANIM 01)	0,5 jour
- Suivi de la fréquentation à l'aide d'écocompteurs installés sur les points stratégiques et relevé des données 1 fois par an	(ANIM 01)	0,5 jour
b. A32326P : Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact		
- Conception d'un panneau expliquant l'intérêt chiroptérologique du site ainsi que les conditions et les raisons de sa fermeture et installation derrière le grillage	XX € (P) (ANIM 01)	- 0,5 jour
- Fabrication des panneaux		
- Pose du panneau et entretien		
c. A32325P : Prise en charge des coûts visant à réduire l'impact des routes		
- Pose d'une barrière en aval de la piste	XX € (P)	-

ENGAGEMENTS NON REMUNERES

- Respect de la période d'autorisation des travaux (lorsque les chiroptères sont absents de la grotte)
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
- Respect de la charte graphique ou des normes existantes (pour A32326P)
- Respect de la période de fréquentation des sites dans le cas de convention d'accès passée avec les spéléologues

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
GEST 08 (a, b, c)	GEST 08 (c)	GEST 08 (c)	GEST 08 (c)	GEST 08 (c)	GEST08 (c)
XX €	XX €	XX €	XX €	XX €	XX €

Modalités de l'opération

Porteur de projet	Propriétaire de la grotte de la Pouade, structure animatrice
Partenaires techniques	Animateur du site Natura 2000 Chiroptères des PO, Myotis, spéléologues, ONCFS
Indicateurs de suivi de l'état de conservation	Maintien ou retour des chauves-souris, durée d'occupation du gîte, nombre d'individus occupant le gîte et richesse spécifique
Indicateurs de réalisation	Comptages des chiroptérologues, indices de passage, données des écocompteurs

Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
---------------------------	--

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER FEOGA-G	50	XX €
Etat	-	50	XX €
Autre organisme	-	-	-
Coût total estimé sur 6 ans :			XX €

GEST 09 A32316P A32311P/ F22706 A32311R A32315P	Assurer le bon état de conservation des cours d'eau et des ripisylves	Priorité : 1
Objectifs	Renforcer les populations d'espèces d'intérêt communautaire Conserver les feuillus autochtones favorables à la diversité biologique	
Habitats-espèces favorisés	92A0 et 92D0 ripisylves, 3290 Rivières intermittentes, 1310 Minioptère de Schreibers, 1305 Rhinolophe euryale, 1304 Grand rhinolophe, 1303 Petit rhinolophe, 1092 Ecrevisse à pied blanc, 1138 Barbeau méridional, 1221 Emyde lépreuse, 1355 Loutre d'Europe, 1041 Cordulie à corps fin, 1087 Rosalie des Alpes	
Conditions d'éligibilité	Les interventions collectives à l'échelle des bassins-versants sont à privilégier, ainsi que le recours aux financements développés à cette fin par les programmes des agences de l'eau et des collectivités territoriales	

CONTEXTE

Améliorer le statut de conservation des ripisylves constituant des habitats d'intérêt communautaire ou des habitats d'espèces d'intérêt communautaire telles les chiroptères pour lesquels les milieux aquatiques constituent les principales sources d'alimentation (invertébrés aquatiques) en milieu méditerranéen.
Concernant l'Emyde lépreuse, il s'agit de son principal habitat : l'habitat aquatique est utilisé pour la chasse et la reproduction, tandis-que la ripisylve assure l'hivernage ou l'estive en cas de sécheresse.

ENGAGEMENTS REMUNERES

Coût

Calendrier

<p>a. A32316P : Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démantèlement d'encrochements ou d'endiguements - Etudes et frais d'expert <p>b. A32311P ou F22706: Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique (ex : comblement de drain, ...) - Etudes et frais d'expert <p>c. A32315P : Restauration et aménagements des annexes hydrauliques (bras morts)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de restauration du fonctionnement hydraulique (ex : reconnexion, ...) sous réserve de compatibilité avec la police de l'eau - Etudes et frais d'expert <p>- Maintien ou restauration d'une zone tampon dont largeur devra être adaptée à la configuration du milieu</p>		
---	--	--

ENGAGEMENTS NON REMUNERES

<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Respect de la période d'autorisation des travaux (hors nidification et mise bas) <p>Pour l'entretien et la restauration des ripisylves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interdiction de paillage plastique - Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches - Absence de traitement phytosanitaire (sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral) - Préservation des arbustes du sous-bois et des lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir).

Calendrier de réalisation

2011	2012	2013	2014	2015	2016
GEST 09					
XX €					

Modalités de l'opération

Porteur de projet	Propriétaires ou ayants-droit, SIGA du Tech
Partenaires techniques	Communes, SIGA du Tech, propriétaires, ONF, CRPF, services d'état (ONEMA...)...
Indicateurs de suivi de l'état de conservation	Vérification de l'application du cahier des charges Suivi écologique / analyse de l'état initial et de la recolonisation par les espèces bio-indicatrices
Indicateurs de réalisation	Augmentation de la richesse spécifique et maintien ou retour d'espèces significatif Bonne qualité de l'eau et variété des faciès d'écoulement Augmentation du pourcentage de recouvrement des linéaires sur les deux rives par une grande diversité d'essences autochtones Bonne diversité structurale de la ripisylve

Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalentes - Vérification de la conformité des travaux par rapport au contenu du cahier des charges
---------------------------	--

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER FEOGA-G	50	XX €
Etat	-	50	XX €
Autre organisme	-	-	-
Coût total estimé sur 6 ans :			XX €

GEST 10 MATER	Réduction des polluants et rejets domestiques, industriels ou agricoles	Priorité : 1
Objectifs	Améliorer la qualité des cours d'eau en faveur des espèces d'intérêt communautaire sur le site	
Habitats-espèces favorisés	A080 Circaète Jean-le-Blanc, A103 Faucon pèlerin, A245 Cochevis de Thékla, A278 <i>Traquet oreillard</i> , 1310 Minioptère de Schreibers, 1305 Rhinolophe euryale, 1304 Grand rhinolophe, 1303 Petit rhinolophe, 1092 Ecrevisse à pied blanc, 1138 Barbeau méridional, 1221 Emyde lépreuse, 1355 Loutre d'Europe, 1041 Cordulie à corps fin, 8220-17 Végétation des rochers et murettes siliceux, 3290 Rivières intermittentes méditerranéennes, 92A0-5 Aulnaie à Osmonde royale, 92A0-7 Aulnaie frênaie à Frêne oxyphyllé, 92D0 Galerie riveraine à Gattiliers, 1083 Lucane Cerf-volant, 1084 Pique-prune, 1087 Rosalie des Alpes, 1088 Grand capricorne, 1041 Cordulie à corps fin, Toutes les pelouses...	
Conditions d'éligibilité	Les interventions collectives à l'échelle des bassins-versants sont à privilégier, ainsi que le recours aux financements développés à cette fin par les programmes des agences de l'eau et des collectivités territoriales	

CONTEXTE

La production de certains insectes particulièrement appréciés par les chiroptères et l'Emyde lépreuse est intimement liée à la qualité de l'eau. Il est important à ce titre et à d'autres de maîtriser (en créant ou en maintenant des filtres naturels comme les ripisylves) et diminuer la pollution des milieux aquatiques (réduire les traitements) afin de préserver la qualité des habitats de chasse. De même, l'Emyde lépreuse est assez résistante aux pollutions organiques (boues) mais très fragile aux pollutions chimiques.

ENGAGEMENTS REMUNERES	Coût	Calendrier
<p>Mesures agro-environnementales territorialisées</p> <p>➤ Engagements unitaires obligatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - CI4 : Diagnostic d'exploitation de l'état initial - PHYTO_01 : Bilan annuel de la stratégie de protection des cultures (<i>association obligatoire avec PHYTO 04 et PHYTO 07</i>) - SOCLE 02 ou 03 : Relatif à la gestion des surfaces en herbe/ en herbe peu productive/ en herbe peu productives et engagées par une entité collective <p>➤ Engagements unitaires préconisés</p> <p>Réduction des polluants</p> <ul style="list-style-type: none"> - PHYTO_02 à 10 : Tous les engagements PHYTO_02 à 10 sont favorables à l'atteinte de l'objectif de maîtrise et de réduction des polluants et des intrants agricoles - FERTI_01 : Limitation de la fertilisation totale et minérale azotée sur grandes cultures et cultures légumières - HERBE_02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables - HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables <p>Maîtrise des polluants</p> <ul style="list-style-type: none"> - COUVER_05 : Création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique - COUVER_06 : Création et entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées) - IRRIG_02 : Limitation de l'irrigation sur grandes cultures et cultures légumières - LINEA_05 : Entretien mécanique de talus enherbés - MILIEU_04 : Exploitation des roselières favorables à la biodiversité <p>➤ Engagements unitaires possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - BIOCONVE : Conversion à l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire - BIOMAINT : Maintien de l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire 		

ENGAGEMENTS NON REMUNERES

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
- Respect de la période d'autorisation des travaux (hors nidification et mise bas)

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
GEST 10 (a, b, c)	GEST 10 (c)				
XX €	XX €	XX €	XX €	XX €	XX €

Modalités de l'opération	
Porteur de projet	Propriétaire ou ayant-droit sur des parcelle agricoles
Partenaires techniques	Communes, SIGA du Tech, propriétaires, entreprises (ONF, CRPF...), services d'état (ONEMA...)...
Indicateurs de suivi de l'état de conservation	Vérification de l'application du cahier des charges Suivi écologique / analyse de l'état initial et de la recolonisation par les espèces bio-indicatrices
Indicateurs de réalisation	Augmentation de la richesse spécifique et présence significative de bio-indicateur (maintien ou retour d'espèces) Bonne qualité de l'eau et variété des faciès d'écoulement Augmentation du pourcentage de recouvrement des linéaires sur les deux rives par une grande diversité d'essences autochtones Bonne diversité structurale de la ripisylve
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Validation d'un cahier des charges conforme aux objectifs Natura 2000 - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalentes - Vérification de la conformité des travaux par rapport au contenu du cahier des charges

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER FEOGA-G	50	XX €
Etat	-	50	XX €
Autre organisme	-	-	-
Coût total estimé sur 6 ans :			XX €

GEST 11 A32306P A32306R/ F22713 F22708	Entretien et restauration des linéaires et formations arborés (haies, alignement d'arbres, arbres isolés, bosquets, vergers, lisière,)	Priorité : 1
Objectifs	Préserver les habitats de chasse et les voies de déplacement des chauves-souris ainsi que les gîtes potentiels que constituent les linéaires et formations arborés pour certaines espèces	
Habitats-espèces favorisés	1310 Minioptère de Schreibers, 1305 Rhinolophe euryale, 1304 Grand rhinolophe, 1303 Petit rhinolophe, 1307 Petit murin,	
Conditions d'éligibilité	L'action A32306P doit porter sur des éléments déjà existants. Elle peut être mise en place la première année pour reconstituer la haie et être suivie les années d'après par la mesure A32306R pour en assurer l'entretien. Pour la mesure F22713, les lisières seront créées préférentiellement au contact de milieux ouverts déjà présents au sein du massif, en lisière de massif avant les habitats d'intérêt communautaire riverains, sur tout le périmètre de la forêt.	

CONTEXTE

La structuration du paysage agricole (haies, lisières...) est un élément très important pour la survie des chiroptères puisqu'ils l'utilisent pour se repérer lors des déplacements et pour s'alimenter à l'abri des intempéries. Cette fiche vise donc la préservation d'habitats de chasse et de voies de déplacement pour les chiroptères et de gîtes potentiels (arbres creux ou fissurés) favorables à plusieurs espèces.

ENGAGEMENTS REMUNERES	Coût	Calendrier
<p>Réaliser un diagnostic environnemental (SUIV 01) : Descriptif préalable permettant d'identifier les travaux nécessaires et leur fréquence (fréquence conseillée : 1 année sur 2) (Soit étude et frais d'expert)</p> <p>A32306P : Réhabilitation ou plantation d'alignement de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elimination de la végétation envahissante Haie : <ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage mécanique du 15 août au 28 février - Taille de la haie - Elagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage - Reconstitution et remplacement des arbres manquants (plantation, dégagements, protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés : paillis végétal ou biodégradable), après définition par un comité technique de la localisation, de la nature des essences utilisées, de la densité et du maillage. - Création des arbres têtards - Exportation des rémanents et des déchets de coupe Vergers : <ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage du sol et fauche des refus hors période de nidification (soit après le 15 juillet et avant le 15 mars) - Entretien par une fauche et/ou un pâturage tardif (au-delà d'une date donnée à valider en comité de pilotage local et qui correspond à un retard par rapport aux pratiques locales), - Taille des arbres, - Maintien des arbres à cavités, - Renouvellement des arbres et mise en place de protection en cas de pâturage, - Lutte biologique Arbres isolés ou en alignement : <ul style="list-style-type: none"> - Emondage au moins une fois pendant la durée du contrat avec enlèvement des rémanents - Remplacement des individus morts (si obligatoire pour des raisons de sécurité) <p>A32306R : Chantier d'entretien de haies, d'alignement de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taille de la haie ou des autres éléments - Elagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage - Entretien des arbres têtards - Exportation des rémanents et des déchets de coupe <p>F22713 : ou restauration de lisière forestière</p>	<p style="text-align: center;">-</p> <p>(max 12% du total)</p> <p>Plantation de haie : De 12 à 23 €/ml Réhabilitation de haie : de l'ordre de 4 à 7 €/ml Réhabilitation de bosquet (préparation du sol, plantation et protection des arbres): env. 7000 €/ha Exportation des rémanents : ≈200€/ha</p> <p>Entretien de haies : Taille 3 faces : 10€/ml Entretien des arbres têtards: 20 à 300€/unité (selon l'âge) Exportation des rémanents : ≈200€/ha</p>	

<p><i>Les lisières auront une largeur minimale de 10 m (soit minimum 10m² au m/l). Le linéaire minimal d'une opération est fixé à 100 m.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de la lisière par le biais d'abattages et/ou de gyrobroyages - Choix des essences plantées composant les lisières parmi les feuillus autochtones (liste à définir), la plantation de quelques feuillus de haut jet n'étant pas exclue s'ils n'entrent pas dans le cadre de la gestion sylvicole et d'un objectif de production et de récolte ; - Protection de chaque plant par un manchon, destiné à le protéger des dégâts dus aux herbivores et rongeurs, si cela est jugé nécessaire ; - Eventuelle utilisation de paillage* à raison de 1 plant paillé tous les 3 mètres (*paillage individuel et biodégradable de préférence : dalles en fibres de bois, paille, copeaux, broyats, mulch...) ; - Entretien éventuel par voie mécanique : dégagement des plants si besoin, élagage et recépage (sauf dans le cas de l'application de la mesure complémentaire F22708). Les rémanents des coupes peuvent être laissés sur place (branchage, billot...) s'ils ne présentent pas de risque pour le milieu (embâcle, incendie...), la lisière et son entretien ultérieur. Leur transfert vers un lieu de stockage sûr est requis le cas échéant. <p>F22708 : Réalisation de dégagements ou débroussaillages manuels plutôt que chimiques ou mécaniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge du surcoût d'une opération manuelle par rapport à un traitement phytocide, ou par rapport à une intervention mécanique quand le poids des engins pose un réel problème relativement à la portance du sol ; <p><i>Vérifier si dans DRDR mesures 121 et 216 retenue pour financer acquisition de matériel</i></p>		
--	--	--

ENGAGEMENTS NON REMUNERES

<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Intervenir en dehors des périodes de reproduction des chiroptères forestiers (entre le 1^{er} octobre et le 31 mars) et des oiseaux - Ne pas effectuer de traitements sanitaires, sauf traitement localisé autorisé par un arrêté préfectoral - Ne pas effectuer de débroussaillage chimique - Utiliser du matériel n'éclatant pas les branches : sécateur, scie et tronçonneuse - Ne pas abattre les arbres morts ou en mauvais état sanitaire (sauf cas de danger pour des biens ou des personnes) - Ne pas brûler les résidus de taille à proximité de la haie, des arbres et de la ripisylve - Respecter les préconisations du diagnostic initial réalisé : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacer les plants manquants ou n'ayant pas pris par des jeunes plants (de moins de 4 ans) d'essences locales autorisées ▪ Planter les jeunes plants sous paillis végétal ou biodégradable (pas de paillage plastique) - Eliminer la végétation envahissante - Emonder au moins une fois pendant la durée du contrat avec enlèvement des rémanents - Débardage limitant tout impact sur les sols lorsque la lisière est aménagée à proximité d'un milieu sensible (par traction animal, sur traîneau, par engin monté sur pneus sous-gonglés...) - Pour les plantations, s'assurer de la provenance certifiée et/ou locale des plants (bouturage de sujet locaux) - Ne pas abattre d'arbres accueillants des colonies identifiées de chauves-souris, ni d'arbres à proximité immédiate.
--

Calendrier de réalisation

2011	2012	2013	2014	2015	2016
GEST 11 (a, b, c)	GEST 11 (c)				
XX €	XX €	XX €	XX €	XX €	XX €

Modalités de l'opération

Porteur de projet	Propriétaires, exploitants agricoles, gestionnaires, collectivités
Partenaires techniques	
Indicateurs de suivi de l'état de conservation	<ul style="list-style-type: none"> - Absence/présence des linéaires (hauteur de la végétation, âge et diamètre des arbres, etc...) - Entretien avéré des linéaires - Absence de traitements phytosanitaires sur les linéaires engagés
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Etat général des linéaires (hauteurs de la végétation, âges et diamètre des arbres, etc...) - Présence d'espèces inféodées aux haies, bocages et ripisylves - Evolution de l'état de conservation des espèces visées - Evolution de la longueur de linéaire favorable à la biodiversité sur le site
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalentes - Vérification de la conformité des travaux par rapport au contenu du cahier des charges

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER FEOGA-G	50	XX €
Etat	-	50	XX €
Autre organisme	-	-	-
Coût total estimé sur 6 ans :			XX €

En cas de parcelles déclarées au S2 jaune, des mesures agro-environnementales territorialisées pourront être contractualisées.

➤ **En remplacement des mesures ci-avant, on combinera des engagements unitaires parmi les suivants** (dans la limite de 450€/ha/an) :

- Avec **des engagements unitaires** préconisés parmi les suivants :
 - CI4 : Diagnostic d'exploitation de l'état initial (96€/an/exploitation)
 - LINEA_01 : Entretien de haies localisées de manière pertinente (0,86€/ml/an)
 - LINEA_02 : Entretien d'arbres isolés ou en alignements (17€/arbre/an)
 - LINEA_03 : Entretien des ripisylves (1,46€/ml/an)
 - LINEA_04: Entretien de bosquets (320€/ha/an)
 - MILIEU_03 : Entretien de vergers de hautes tiges et prés vergers (450€/ha/an)
- Avec **des engagements unitaires** possibles parmi les suivants :
 - MILIEU_01 : Mise en défens temporaire des milieux remarquables (30,32+102,5 x (% de surface mise en défens entre 3 et 10%) €/ha/an)
 - COUVER_05 : Création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique (grandes cultures : 392€/ha/an : Arboriculture, viticulture : 450€/ha/an)

GEST 12 A32317P	Améliorer la connectivité des rivières et des sites de reproduction	Priorité : 1
Objectifs	Conserver la continuité des habitats d'espèces en favorisant la connectivité, longitudinale mais aussi latérale, des habitats, afin de renforcer les populations d'espèces d'intérêt communautaire.	
Habitats-espèces favorisés	1221 Emyde lépreuse, 1138 Barbeau méridional	
Conditions d'éligibilité	Les interventions collectives à l'échelle des bassins-versants sont à privilégier, ainsi que le recours aux financements développés à cette fin par les programmes des agences de l'eau et des collectivités territoriales	

CONTEXTE

Dans les cours d'eau ou partie des cours d'eau, tout ouvrage devra comporter des dispositifs assurant la circulation de l'Emyde lépreuse et du Barbeau méridional

Concernant l'Emyde lépreuse, si des actions doivent être menées pour la **restauration de la connectivité entre les différents noyaux de population des tortues** (GEST 09) au sein de la rivière et de la ripisylve, une attention particulière doit aussi être portée sur la **connexion entre la rivière et les sites de ponte**. Ces sites sont des milieux terrestres, ras, ensoleillés, et en dehors des zones de crues. Un travail nécessitera d'être réalisé pour les caractériser (SUIV 1).

ENGAGEMENTS REMUNERES	Coût	Calendrier
Maintien de milieux ouverts en dehors de zones de crues avec des substrats meubles		
Création de « passe » à tortues (plusieurs trous à ras du sol de 40 x 25 cm) dans les murs fait en bordure de rivières dans les propriétés privées avec des habitats favorables pour la ponte.	Sur devis	-

ENGAGEMENTS NON REMUNERES

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
GEST 12	GEST 12	GEST 12	GEST 12	GEST 12	GEST 12
XX €	XX €	XX €	XX €	XX €	XX €

Modalités de l'opération

Porteur de projet	Propriétaires ou ayants-droit
Partenaires techniques	Structure animatrice, GOR, CNRS UPVD, CENLR, SIGA du Tech
Indicateurs de suivi de l'état de conservation	Vérification de l'application du cahier des charges Suivi écologique / analyse de l'état initial et de la recolonisation par les espèces bio-indicatrices
Indicateurs de réalisation	Maintien ou retour d'espèces significatif
Points de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalentes - Vérification de la conformité des travaux par rapport au contenu du cahier des charges

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER FEOGA-G	50	XX €
Etat	-	50	XX €
Autre organisme	-	-	-
Coût total estimé sur 6 ans :			XX €

GEST 13 A32324P F22710	Opération innovante : Tester un nouveau mode de gestion respectueux de l'Emyde lépreuse pour éliminer la Canne de Provence qui envahit les berges	Priorité : 1
Objectifs	Mettre en place une méthode d'élimination de la Canne de Provence durable et respectueuse de l'Emyde lépreuse.	
Habitats-espèces favorisées	1221 Emyde lépreuse, 92A0-5 Aulnaie à Osmonde royale, 92A0-7 Aulnaie frênaie à Frêne oxyphylle, 92D0 Galerie riveraine à Gattil	
Conditions d'éligibilité	L'opération ne doit relever d'aucun thème encadré par les autres actions de la circulaire de gestion des sites Natura 2000	

CONTEXTE

Les méthodes d'élimination de la Canne de Provence utilisées à ce jour ne semblent pas donner de résultats satisfaisants dans la durée. L'Emyde lépreuse doit par ailleurs être prise en compte dans ce genre de travaux. L'objet de cette fiche est donc de mettre en place et de tester un nouveau mode de gestion de la Canne de Provence, plus durable que les méthodes actuelles et respectueux de l'Emyde lépreuse.

ENGAGEMENTS REMUNERES	Coût	Calendrier
Année 1 : Bibliographie + mise en place et animation d'un groupe de travail visant à élaborer un protocole d'élimination de la Canne de provence. Année 2 à 6 : Mise en place d'un ou plusieurs protocoles Suivi et conclusion sur la méthode la plus intéressante Présentation d'un rapport d'étude	(ANIM01)	2 jours

ENGAGEMENTS NON REMUNERES

Période d'autorisation des travaux
Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
GEST 13	GEST 13	GEST 13	GEST 13	GEST 13	GEST 13
XX €	XX €	XX €	XX €	XX €	XX €

Modalités de l'opération	
Porteur de projet	Structure animatrice, SIGA du Tech...
Partenaires techniques	SIGA du Tech, GOR
Indicateurs de suivi de l'état de conservation	Augmentation de la surface de l'habitat ou de l'habitat d'espèce au détriment de la Canne de Provence
Indicateurs de réalisation	Rapport d'étude
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalentes - Vérification de la conformité des travaux par rapport au contenu du cahier des charges

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER FEOGA-G	50	XX €
Etat	-	50	XX €
Autre organisme	-	-	-
Coût total estimé sur 6 ans :			XX €

GEST 14 A32327P	Opération innovante : Conserver, lorsque c'est possible, des petites surfaces non gérées en vue de favoriser les espèces saproxyliques	Priorité : 1
Objectifs	Conserver une petite zone de chênaie verte et une petite zone de ripisylve sans intervention afin de constituer des zones de référence... Des suivis permettront par ailleurs de caractériser la dynamique d'évolution de ces milieux, en lien avec les espèces d'intérêt communautaire qui les habitent.	
Habitats-espèces favorisées	1083 Lucane Cerf-volant, 1084 Pique-prune, 1087 Rosalie des Alpes, 1088 Grand-capricorne, Chiroptères	
Conditions d'éligibilité	L'opération ne doit relever d'aucun thème encadré par les autres actions de la circulaire de gestion des sites Natura 2000	

CONTEXTE

Le Massif de Albères, en grande partie forestier abrite de très nombreuses espèces d'insectes inféodées à la forêt, dont quatre figurant à l'annexe II de la Directive habitats Faune Flore, et affectant particulièrement les vieilles forêts.

L'action vise à étudier le résultat d'une non intervention sur une petite zone de chênaie verte ainsi que sur une petite portion de ripisylve en vue de constituer des zones de références qui pourront servir de comparaison avec des zones soumises à interventions. Ces zones de référence pourront par ailleurs permettre d'étudier la dynamique d'évolution de la chênaie verte et de la ripisylve et d'établir des liens avec les espèces qui les fréquentent.

ENGAGEMENTS REMUNERES	Coût	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier des zones pouvant servir de référence sur lesquelles aucune intervention ne sera réalisée (Chênaie verte de Banyuls pour la forêt ; secteur à définir avec le SIGA du Tech pour la ripisylve). - Réaliser des suivis des espèces indicatrices du stade évolutif des deux milieux choisis - Réaliser des suivis des insectes saproxyliques sur ces zones de références et sur des zones similaires exploitées. - Présenter les résultats sous forme de rapport 		

ENGAGEMENTS NON REMUNERES

- Ne réaliser aucune intervention sur les secteurs concernés durant toute la durée de l'expérimentation

Calendrier de réalisation

2011	2012	2013	2014	2015	2016
GEST 14					
XX €					

Modalités de l'opération

Porteur de projet	Structure animatrice
Partenaires techniques	Chercheurs, bureaux d'étude, associations...
Indicateurs de suivi de l'état de conservation	
Indicateurs de réalisation	
Points de contrôle	

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER FEOGA-G	50	XX €
Etat	-	50	XX €
Autre organisme	-	-	-
Coût total estimé sur 6 ans :			XX €

GEST 15 A32327P	Opération innovante : Tester la régénération naturelle dirigée sur des peuplements de hêtraie	Priorité : 1
Objectifs	<p>Comparer la régénération du hêtre dans des zones subissant le pacage des vaches et dans des zones mises en défens.</p> <p><i>Le protocole pourrait être appliqué simultanément dans la Réserve naturelle de la Massane et dans la Réserve biologique dirigée des Moixoses (il pourra être moifié après une réflexion à mener avec la Réserve naturelle de la Massane).</i></p>	
Habitats-espèces favorisées	9120 Hêtraie acidiphile, 1087 Rosalie des Alpes, 1084 Pique-prune	
Conditions d'éligibilité	L'opération ne doit relever d'aucun thème encadré par les autres actions de la circulaire de gestion des sites Natura 2000	

CONTEXTE
Afin de savoir si la mesure « régénération dirigée » est bénéfique à la hêtraie acidiphile, il sera intéressant de tester cette opération sur de petites placettes.

ENGAGEMENTS REMUNERES	Coût	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> - Concertation entre l'ONF, la Réserve de la Massane et la structure animatrice. - Choix et localisation au GPS (avec report sur SIG) de 5 placettes représentatives des différents faciès de la hêtraie - Concertation avec les éleveurs sur les emplacements choisis - Caractérisation de la flore (dont bryophytes) présente sur ces placettes (inventaire, recouvrement, stratification, diagnostic visuel des arbres présents) - Pose des clôtures du dispositif d'enclos/exclos (5 placettes de 100 m² soit 200 m linéaire de clôture) - Prélèvement de faines pour réaliser des tests de germination - Suivi régulier de l'état du dispositif - Application du protocole de suivi - Présentation des résultats sous forme de rapport qui déterminera si l'habitat 9120 doit être ajouté à la fiche de la circulaire de gestion des sites Natura 2000 relative à la régénération dirigée. 	(ANIM01)	

ENGAGEMENTS NON REMUNERES

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
GEST 15	GEST 15	GEST 15	GEST 15	GEST 15	GEST 15
XX €	XX €	XX €	XX €	XX €	XX €

Modalités de l'opération	
Porteur de projet	Structure animatrice, ONF, RN Massane ???
Partenaires techniques	ONF, RN Massane...
Indicateurs de suivi de l'état de conservation	
Indicateurs de réalisation	
Points de contrôle	

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER FEOGA-G	50	XX €
Etat	-	50	XX €
Autre organisme	-	-	-
Coût total estimé sur 6 ans :			XX €

GEST 16 A32324P F22710	Travaux de mise en défens, de fermeture ou d'aménagement des accès	Priorité : 1
Objectifs	Mise en défens permanente ou temporaire d'habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile et sensible à la pression des ongulés.	
Habitats-espèces favorisées	Tous les habitats	
Conditions d'éligibilité	L'aménagement des accès n'est pas éligible dans le but d'ouvrir un site au public	

CONTEXTE
Dans des cas particuliers, certains habitats fragiles peuvent nécessiter une mise en défens.

ENGAGEMENTS REMUNERES	Coût	Calendrier
Fourniture de poteaux, grillage, clôture Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat Rebouchage des trous laissés par les poteaux Création de fossés ou de talus interdisant l'accès Entretien des équipements Etude et frais d'expert (réalisation d'un plan d'intervention)		

ENGAGEMENTS NON REMUNERES
Période d'autorisation des travaux Obstruction en haut des poteaux en cas d'utilisation de poteaux creux Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
GEST 16	GEST 16	GEST 16	GEST 16	GEST 16	GEST 16
XX €	XX €	XX €	XX €	XX €	XX €

Modalités de l'opération	
Porteur de projet	Structure animatrice, ONF, RN Massane ...
Partenaires techniques	ONF, RN Massane...
Indicateurs de suivi de l'état de conservation	Variable selon l'habitat
Indicateurs de réalisation	Nombre de placettes mises en défens ou aménagées
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalentes - Vérification de la conformité des travaux par rapport au contenu du cahier des charges

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER FEOGA-G	50	XX €
Etat	-	50	XX €
Autre organisme	-	-	-
Coût total estimé sur 6 ans :			XX €

SUIV 01 Non contractuel	Mise en place d'études pour améliorer les connaissances	Priorité : 2
Objectifs	Pallier les manques de données et compléter les connaissances sur certains habitats et certaines espèces afin de proposer des mesures de gestion adaptées	
Habitats-espèces favorisés	TOUS	

DESCRIPTIF DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher les nids de Circaète afin de pouvoir définir des périmètres de protection. - Suivre la productivité du couple d'Aigle royal et du couple d'Aigle de Bonelli nicheurs et surveiller les nids de mars à juillet si le besoin s'en faisait sentir - Suivre la productivité du couple de Faucon pèlerin et rechercher de nouveaux couples sur le massif. - Rechercher les nids de Grand-duc afin de définir la population nicheuse et la productivité des couples. - Réaliser une étude visant à améliorer la connaissance des effectifs d'engoulevent - Suivre l'évolution du Pic noir - Etudier la prédation des couples de Cochevis de Thékla sur la côte - Etudier les fluctuations interannuelles de Pipit rousseline et l'importance de la prédation sur les nids - Etudier les densités de Fauvette pitchou en fonction des types de maquis - Suivre l'évolution de la fréquentation du Crave à bec rouge sur le site - Etudier la dynamique du Bruant ortolan et les fluctuations interannuelles de ses effectifs - Réaliser des suivis réguliers sur le massif Madeloc pour détecter une éventuelle recolonisation du Traquet rieur - Inventorier les couples de Pie-grièche écorcheur pour visualiser son évolution - Suivre la dynamique de régénération de la « Végétation des fissures des falaises cristallines » - Evaluer les charges pastorales tolérables selon les habitats pour une gestion équilibrée (impact du pastoralisme sur la hêtraie - Mise en place d'un observatoire du fonctionnement hydraulique du site et des habitats naturels d'intérêt communautaire - Etudier la dynamique des peuplements de Chêne liège (et de Chêne vert) en cas d'abandon et suivre les aspects sanitaires en relation avec la Catalogne du sud. - Etudier la dynamique naturelle dans une vieille hêtraie - Etudier la châtaigneraie des Pyrénées-Orientales après abandon - Etudier les conséquences d'un allongement de la rotation des coupes de taillis de châtaigniers - Etudier l'impact des plantations de résineux sur les forêts alentours - Inventaire complémentaire de la faune et la flore de la Aulnaie frênaie à Frêne oxyphyle - Etudier et suivre les populations de chauves-souris sur le site (détecteur, anabat, capture au filet) - Recherche de gîtes bâtis et arborés (prospections visuelles, radiotraking) - Etude des échanges de populations entre gîtes de reproduction et d'hibernation - Etudier et caractériser les habitats de chasse des chiroptères sur le site - Etudier l'impact des produits antiparasitaires à forte rémanence (en lien avec l'action GEST 08) - Description des linéaires en place, de leur état de conservation, des travaux possibles et des gîtes potentiels (en lien avec GEST12) - Suivi de la mortalité relative à l'avifaune sous les lignes électriques (en lien avec l'action GEST 07) - Etudier l'influence du pâturage sur les forêts de ravin - Décrire les associaisons phytosociologiques locales des habitats : 3170, 3290, 4030, 5130, 6210, 6220, 8220, 8230, 9180, 92A0 - Etudier la dynamique de colonisation des berges en assec (habitat 3290) - Etudier l'évolution de la Junipéraie sur les crêtes (habitat 5130) - Suivre l'évolution des pelouses montagnardes mésophiles et de la végétation des rochers et murettes siliceux - Suivre la recolonisation des murettes exposées au sud et non soumises aux phytocides des vignes enherbées (et étudier la faune associée à cet habitat) - Etude des caractères écologiques des Galeries riveraines à Gattilier et suivi de l'évolution de l'habitat - Complément d'inventaire pour l'Emyde lépreuse sur des sites historiques en période favorable (printemps) en priorité le Ribéral (Cerbère) - Etude de la dynamique de populations d'Emyde lépreuse et recherche de sites de pontes - Mise en place d'un observatoire des oiseaux du Massif 		
OU TOUT AUTRE SUIVI QUI SERA JUGE NECESSAIRE		

NATURE DES DEPENSES	Coût	Durée
Rédaction de 3 cahiers des charges (année 1) Lancement des appels d'offre, analyse des réponses et choix des prestataires Réalisation des études et rédaction de rapports (DEVIS A REALISER pour chaque étude)	450 €(A) 150 €/étude(A) 7500 € /étude(P) (coût indicatif)	1,5 jours 0,5 jour/étude -

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
-	SUIV 01	SUIV 01	SUIV 01	SUIV 01	-
-	450 €	7650 €	7650 €	7650 €	0 €

Modalités de l'opération	
Porteur de projet	Structure animatrice
Partenaires techniques	Bureaux d'études, associations...
Indicateurs de réalisation	Nombre de rapports d'étude réalisés

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER	40	9 360 €
Etat	-	40	9 360 €
Structure animatrice	Animation du document d'objectifs	20	4 680 €
Coût total estimé sur 6 ans :			23 400 €

SUIV 02 Non contractuel	Mise à jour et complément de la cartographie des habitats naturels	Priorité : 3
Objectifs	Compléter et mettre à jour la cartographie des habitats naturels du site afin de proposer une gestion adaptée	
Habitats-espèces favorisés	TOUS	

DESCRIPTIF DE L'ACTION
Afin de proposer de nouvelles mesures de gestion adaptées au site pour la période 2017-2022, un prestataire (si possible le même prestataire qu'en 2010) sera chargé de mettre à jour et de compléter la cartographie réalisée en 2010.

NATURE DES DEPENSES	Coût	Durée
- Rédaction d'un cahier des charges, lancement de l'appel d'offre, suivi de l'étude	900 € (A)	3 jours
- Réalisation de journées d'inventaire sur l'ensemble du site	16500 € (P)	30 jours
- Restitution des données sous forme d'une base de données, d'un rapport et de cartes	3300 € (P)	6 jours
- Réunion avec le comité scientifique	550 € (P)	1 jour

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
				SUIV 02	
0 €	0 €	0 €	0 €	21250 €	0 €

Modalités de l'opération	
Porteur de projet	Structure animatrice
Partenaires techniques	CBN méditerranéen, CSRPN
Indicateurs de réalisation	Réalisation d'une nouvelle cartographie des habitats du site

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER	40	8 500 €
Etat	-	40	8 500 €
Structure animatrice	Animation du document d'objectifs	20	4 250 €
Coût total estimé sur 6 ans :			21 250 €

ANIM 01 Non contractuel	Initiation et coordination d'actions sur le site	Priorité : 1
Objectifs	Mettre en œuvre le document d'objectifs	
Habitats-espèces favorisés	TOUS	

DESCRIPTIF DE L'ACTION
<p>Initiation et coordination d'actions</p> <p>Participation à certaines actions de gestion</p> <p>Veille à la prise en compte du site dans les autres documents de gestion ou de communication du territoire + contexte transfrontalier</p> <p>Porter à connaissance auprès des communes et bureaux d'études</p> <p>Animations diverses (classes de BTS, journée du liège en partenariat avec le CRPF, projet de conférence en partenariat avec l'association Salvem Querroig et le GOR, participation au projet d'écrit de l'Inspection d'Académie sur le Massif des Albères.....)</p> <p>Partenariat dans divers programme (PNA Emyde lépreuse et loutre, projet sur les espèces envahissantes avec le SIGA du Tech)</p> <p>Mise en place d'un groupe de travail sur la problématique des « vaches espagnoles divagantes » auquel seront invités des acteurs des deux versants du massif (dont entre autre les élus des communes concernées)</p> <p>Mise en place d'un groupe de travail sur la problématique de « gestion du parasitisme »</p> <p>Participation au montage du dossier MAET</p> <p>Rédaction de bilans annuels...</p>

NATURE DES DEPENSES	Coût	Durée
<ul style="list-style-type: none"> - Réponses aux diverses sollicitations par l'envoi de documents, la réalisation de cartes, la rédaction de documents... - Elaboration de diaporama et présentation - Participation à des réunions - Rédaction d'un bilan annuel 	21000€/an (A)	67 jours/an

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
ANIM01	ANIM01	ANIM01	ANIM01	ANIM01	ANIM01
10 050 €/ 20100 €	10 050 €/ 20100 €	10 050 €/ 20100 €	10 050 €/ 20100 €	10 050 €/ 20100 €	10 050 €/ 20100 €

Cette fiche étant commune aux sites natura 2000 Massif des Albères et Côte rocheuse des Albères, les coûts seront répartis ainsi : massif =2/3 ; côte = 1/3

Modalités de l'opération	
Porteur de projet	Structure animatrice
Partenaires techniques	Ensemble des partenaires et publics divers
Indicateurs de réalisation	Nombre de réponses formulées aux communes et bureau d'études Nombre de diaporamas réalisés

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER	40	24 120 €
Etat	-	40	24 120 €
Structure animatrice	Animation du document d'objectifs	20	12 060 €
Coût total estimé sur 6 ans :			60 300 €

ANIM 02	Recherche et accompagnement technique de contractants	Priorité : 1
Non contractuel		
Objectifs	Faire connaître la démarche Natura 2000 et proposer un appui technique aux contractants potentiels afin de les inciter à adhérer au document d'objectifs par le biais des contrats Natura 2000 ou de la charte Natura 2000.	
Habitats-espèces favorisés	TOUS	

DESCRIPTIF DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> - Animer des réunions publiques d'information sur les contrats afin d'inciter les propriétaires locaux à s'intéresser aux richesses éventuelles de leurs parcelles - Diffuser largement le livret de vulgarisation du DOCOB (cf. COMM 03) - Rechercher directement des contractants potentiels par croisement de la cartographie des habitats avec le cadastre et les contacter en vue de les informer de la richesse effective de leur parcelle <p>L'accompagnement des contractants consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser le diagnostic environnemental de la parcelle à partir de la cartographie existante - Aider le contractant à trouver d'éventuels prestataires pour réaliser les travaux - Remplir le formulaire de Contrat Natura 2000 ou de charte Natura 2000 - Informer le demandeur des pièces à joindre au dossier - Réaliser une veille tout au long du contrat ou de la charte (coup de téléphone annuel ou visite de terrain, réponses aux éventuels problèmes rencontrés) 		

NATURE DES DEPENSES	Coût	Durée
- Réalisation d'un power-point et d'une affiche (commun avec le site « Massif des Albères »),	450 €(année 1) (A)	1,5 jours
- Mise à jour annuelle	150 €/an(2 à 4) (A)	0,5 jour/an
- Contact de la presse locale pour faire paraître un article	-	-
- Pose des affiches et animation d'une réunion par an dans chacune des communes de Collioure et Port-Vendres, Argelès-sur Mer, Banyuls-sur-mer, Cerbère et Sorède (ces réunions seront communes avec le site « Côte rocheuse des Albères ») (Les membres du comité de pilotage en seront informés)	1050 €/an(1 à 4) (A)	3,5 jours/an
- Recherche de propriétaires par croisement de la cartographie et du cadastre, contact de ces propriétaires, éventuels entretien particulier	1500 €(année 1) (A)	5 jours
- Réalisation de diagnostics (année 1) (environ 3 jours par diagnostics)	3300 €/an(1) (P)	6 jours/an
- Réalisation de diagnostics (année 2 et 3)	6600 €/an(2 et 3) (P)	12 jours/an
- Réalisation de diagnostics (année 4 et 5)	3300 €/an(4 et 5) (P)	6 jours/an
- Accompagnement des contractants (montage dossier...)	1200 €/an(2 à 6) (A)	4 jours/an

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
ANIM02	ANIM02	ANIM02	ANIM02	ANIM02	ANIM02
4200 €/ 6300 €	6000 €/ 9000 €	6000 €/ 9000 €	3800 €/ 5700 €	3000 €/ 4500 €	800 €/ 1200 €

Cette fiche étant commune aux sites natura 2000 Massif des Albères et Côte rocheuse des Albères, les coûts seront répartis ainsi : massif =2/3 ; côte = 1/3

Modalités de l'opération	
Porteur de projet	Structure animatrice
Partenaires techniques	DDTM, ASLGF, Syndicat des forestiers privés, CRPF etc...
Indicateurs de réalisation	Nombre de réunions publiques animées Nombre de propriétaires contactés Nombre de contrats signés

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER	40	9 520 €
Etat	-	40	9 520 €
Structure animatrice	Animation du document d'objectifs	20	4 760 €
Coût total estimé sur 6 ans :			23 800 €

ANIM 03 Non contractuel	Mise à jour du document d'objectifs après évaluation	Priorité : 3
Objectif	Prévoir une nouvelle phase d'action qui tiendra compte de la mise à jour de la cartographie, de l'évolution du contexte et de l'analyse des six premières années d'action.	
Habitats-espèces favorisés	TOUS	
Acteurs concernés	Structure animatrice et membres du comité de pilotage du site	

DESCRIPTIF DE L'ACTION
Il s'agira à partir de l'évolution de la cartographie des habitats, de l'évolution du contexte (nouveaux documents de gestion sur le territoire, nouvelles circulaires...) et de l'analyse de la première phase d'actions (notamment à partir de l'outil SUDOCO d'évaluation de la mise en œuvre des documents d'objectif), de mettre à jour les données des diagnostics écologique et socio-économique ainsi que la hiérarchisation des habitats. Certaines « fiches actions » pourront alors être reconduites et de nouvelles fiches pourront être réalisées.

NATURE DES DEPENSES	Coût	Durée
- Remplissage de la Base de données de SUDOCO mise en place par l'Atelier Technique des Espaces Naturels		
Année 1	1200 € (A)	4 jours
Année 2 à 6	600 €/an (A)	2 jours/an
- Analyse des résultats		
Année 1 à 6	300 €/an (A)	1 jour/an
Année 6 :		
- Entretien avec les principaux représentants des activités du territoire	1200 € (A)	4 jours
- Intégration des mises à jour du diagnostic écologique et mise à jour du diagnostic socio-économique ainsi que de la hiérarchisation de tous les enjeux	3000 € (A)	10 jours
- Mise à jour et complément des fiches actions	1200 € (A)	4 jours
- Organisation et animation de réunions de concertation	900 € (A)	3 jours

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
ANIM 03	ANIM 03	ANIM 03	ANIM 03	ANIM 03	ANIM 03
1500 €	900 €	900 €	900 €	900 €	7200 €

Modalités de l'opération	
Porteur de projet	Structure animatrice
Partenaires techniques	Membres du comité de pilotage du site
Indicateurs de réalisation	Remplissage de la Base de données de SUDOCO Validation du document d'objectifs mis à jour

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER	40	4920 €
Etat	-	40	4920 €
Structure animatrice	Animation du document d'objectifs	20	2460 €
Coût total estimé sur 6 ans :			12300 €

Le tableau suivant (fig.76) présente un récapitulatif du chiffrage des actions et de leur répartition dans le temps :

Figure 76 : Chiffrage des actions dans le temps

		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Diffuser les connaissances et valoriser les richesses du site							
COMM01	Sensibilisation par des journées d'information	1100	1100	1100	1100	1100	1100
COMM02	Information sur Natura 2000 à l'aide de fiches thématiques	1800	1800	1800	1800	1800	1800
COMM03	Vulgarisation du document d'objectifs grâce à une série de livrets	2075	4675	4675	0	2075	0
COMM04	Réalisation d'une exposition itinérante	1538	0	0	0	0	0
COMM05	Information de la population locale grâce à un écobulletin	1550	1550	1550	1550	1550	1550
COMM06	Tenue à jour du site internet	1500	750	750	750	750	750
COMM07	Information sur Natura 2000 par le biais des médiathèques	1325	450	450	450	450	450
COMM08	Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact	X	X	X	X	X	X
COMM09	Education à l'environnement auprès des scolaires	Financement autre que Natura 2000 à rechercher					
COMM10	Formation des animateurs du territoire						
COMM11	Evènementiel « Les 20 ans de la Directive Habitats »	A prévoir dans la réactualisation du Document					
Préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire							
GEST01	Chantier d'élimination ou de limitation d'espèces indésirables	X	X	X	X	X	X
GEST02	Ouverture du milieu par débroussaillage	X	X	X	X	X	X
GEST03	Maintien de l'ouverture du milieu	X	X	X	X	X	X
GEST04	Mise en œuvre de régénération naturelle en faveur du chêne liège	X	X	X	X	X	X
GEST05	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	X	X	X	X	X	X
GEST06	Neutralisation des lignes électriques dangereuses	X	X	X	X	X	X
GEST07	Limitation des impacts liés aux produits à forte rémanence	1100	X	X	X	X	X
GEST08	Maintien des chauves-souris de la grotte de la Pouade	X	X	X	X	X	X
GEST09	Assurer le bon état de conservation des ripisylves	X	X	X	X	X	X
GEST10	Réduction des polluants et rejets domestiques, industriels ou agricoles	X	X	X	X	X	X
GEST11	Entretien et restauration des linéaires et formations arborés	X	X	X	X	X	X
GEST12	Amélioration de la connectivité des rivières et site de reproduction	X	X	X	X	X	X
GEST13	Elaboration d'un mode de gestion pour éliminer la Canne de Provence	X	X	X	X	X	X
GEST14	Conserver des surfaces non gérées pour les espèces saproxyliques	X	X	X	X	X	X
GEST15	Test de la régénération naturelle des peuplements de hêtraie	X	X	X	X	X	X
GEST16	Mise en défens, fermeture ou aménagement des accès	X	X	X	X	X	X
Améliorer les connaissances sur les habitats et les activités du site							
SUIV01	Mise en place d'études pour améliorer les connaissances	0	450	7650	7650	7650	0
SUIV02	Mise à jour de la cartographie des habitats naturels	0	0	0	0	21250	0
Faire vivre le site Natura 2000 « Côte rocheuse des Albères »							
ANIM01	Initiation et coordination d'actions sur le site	10050	10050	10050	10050	10050	10050
ANIM02	Recherche et accompagnement technique de contractants	4200	6000	6000	3800	3000	800
ANIM03	Mise à jour du document d'objectifs après évaluation	1500	900	900	900	900	7200
Part d'animation		18200	17250	16950	15050	16025	20400
Prestations extérieures et matériaux divers		8438	10100	17600	13000	34550	3300
Hypothèse du coût des contrats							
Total par année							
Total sur 6 ans							

Ce coût de mise en œuvre du document d'objectifs pourra varier en fonction du coût des contrats Natura 2000 ou contrats agricoles susceptibles d'être conclus entre l'état et des propriétaires ou ayants droit (les surfaces concernées par ces contrats n'étant pas possible à déterminer précisément avant accord des propriétaires).

9. Charte Natura 2000 des sites « Massif des Albères »

Introduite par la loi de Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005, la charte Natura 2000 vise à **valoriser les usages respectueux des milieux naturels et des espèces** d'un site Natura 2000. Elle **s'adresse à toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels** ou personnels sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 (DIREN, 2008).

En signant la charte Natura 2000, le propriétaire ou ayant-droit d'une parcelle :

- Marque son **adhésion en faveur de la préservation de la biodiversité** du site Natura 2000
- Approuve les engagements en faveur des objectifs Natura 2000 définis dans la charte et s'engage à les respecter **pour une durée de cinq ans**
- Autorise l'animateur Natura 2000 ou les experts désignés par l'animateur à mener des opérations d'inventaires des habitats naturels et des espèces sur son terrain
- Bénéficie des **avantages garantis par la charte**

L'adhésion à la charte est libre et volontaire pour le propriétaire ou ayant-droit. La charte Natura 2000 se distingue du contrat dans le sens où elle **n'impose pas à l'adhérent des coûts de mise en œuvre** supérieurs aux pratiques en vigueur sur sa propriété ou aux environs et n'engendre donc pas le versement d'une contrepartie financière. Elle est **constituée d'une liste d'engagements contrôlables et de recommandations** rédigés de manière simple et précise.

➤ **Les engagements** sont de l'ordre des **bonnes pratiques favorables aux habitats et aux espèces** ayant justifié la désignation du site. Ces engagements doivent respecter les dispositions réglementaires et s'articuler avec les différentes prescriptions environnementales existantes :

- Les exigences de la conditionnalité des aides agricoles, notamment les Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) pour les terres agricoles relevant de la PAC,
- Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) pour la forêt privée,
- La Directive Régionale d'Aménagement (DRA) et le Schéma Régional d'Aménagement (SRA) pour les forêts publiques.

Il existe deux catégories d'engagements :

- **Les engagements de portée générale**, portant sur l'ensemble du site (tel que l'autorisation d'accès aux parcelles sur lesquelles la charte a été souscrite afin de mener des inventaires);
- **Les engagements « zonés »** définis par grands types de milieux ou d'activités, variables en fonction de la localisation des parcelles du signataire.

Les engagements **peuvent être contrôlés**, conformément à l'article L.414-12-1 du code de l'environnement, notamment lorsqu'ils ont permis l'obtention d'une aide publique ou d'un avantage fiscal. Le non-respect des engagements peut conduire à une suspension temporaire, par décision préfectorale, de l'adhésion à la charte pour une durée qui ne peut excéder un an.

➤ **Les recommandations** sont propres à **sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation** poursuivis sur le site et à favoriser toute action en ce sens. Il s'agit d'un ensemble de bonnes pratiques n'étant **soumises à aucun contrôle**, par conséquent leur non-respect ne peut conduire à la suspension de l'adhésion à la charte par le préfet. Elles sont formulées de façon moins précise.

➤ **Les avantages garantis par la charte** sont les suivants :

- Une exonération de la taxe foncière sur la propriété non bâtie des parcelles concernées
- L'exonération des trois quarts des droits de mutation sur les propriétés non bâties
- La délivrance de la garantie de gestion durable : En matière forestière, l'existence d'un document de gestion pour la forêt n'est pas suffisant en site Natura 2000 pour assurer au propriétaire une garantie de gestion durable au sens du code forestier. Celui-ci doit en plus adhérer à la charte Natura 2000 ou faire agréer son PSG par le CRPF au titre de la législation Natura 2000.

Correspondance entre les habitats de la Directive Habitats - Faune - Flore présents sur le site et le type de milieu identifié dans la présente charte (fig .77) :

Code Natura 2000	Habitats	Type de milieu
3170-1	Pelouses mésohygrophiles à Isoètes et Ophioglosses	Milieus humides
3290-1 et 2	Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>	
92D0-2	Galerias riveraines à Gattilier	
92A0-5	Aulnaie à Osmonde royale	
92A0-7	Aulnaie frênaie à Frêne oxyphylle	
1240-2 et 3	Pelouses et garrigues des falaises littorales thermoméditerranéennes	Milieus herbacés (landes, pelouses)
4030-18	Landes à Callune montagnardes et thermophiles	
5130-1 et 2	Junipérais collinéennes à montagnardes à Genévrier commun	
6210-19	Pelouses montagnardes mésophiles à xériques	
6220-1*	Parcours substeppiques de graminées et annuelles	
6230-4*	Pelouses montagnardes mésophiles	Milieus forestiers
9120-4	Hêtraie acidiphile montagnarde à houx et Canche flexueuse	
9180*	Forêt de pentes, éboulis ou ravins du Tilion-Acerion	
9260-2	Châtaigneraie des Pyrénées-Orientales	
9330-4	Suberaie des Pyrénées-Orientales	
9340-1 et 6	Yeuseraie acidiphile	Milieus rocheux
8220-14 et 15	Falaises siliceuses montagnardes des Pyrénées	
8220-17	Végétation des rochers et murettes siliceux du méditerranéen	
8230	Pelouses pionnières sur roches siliceuses	

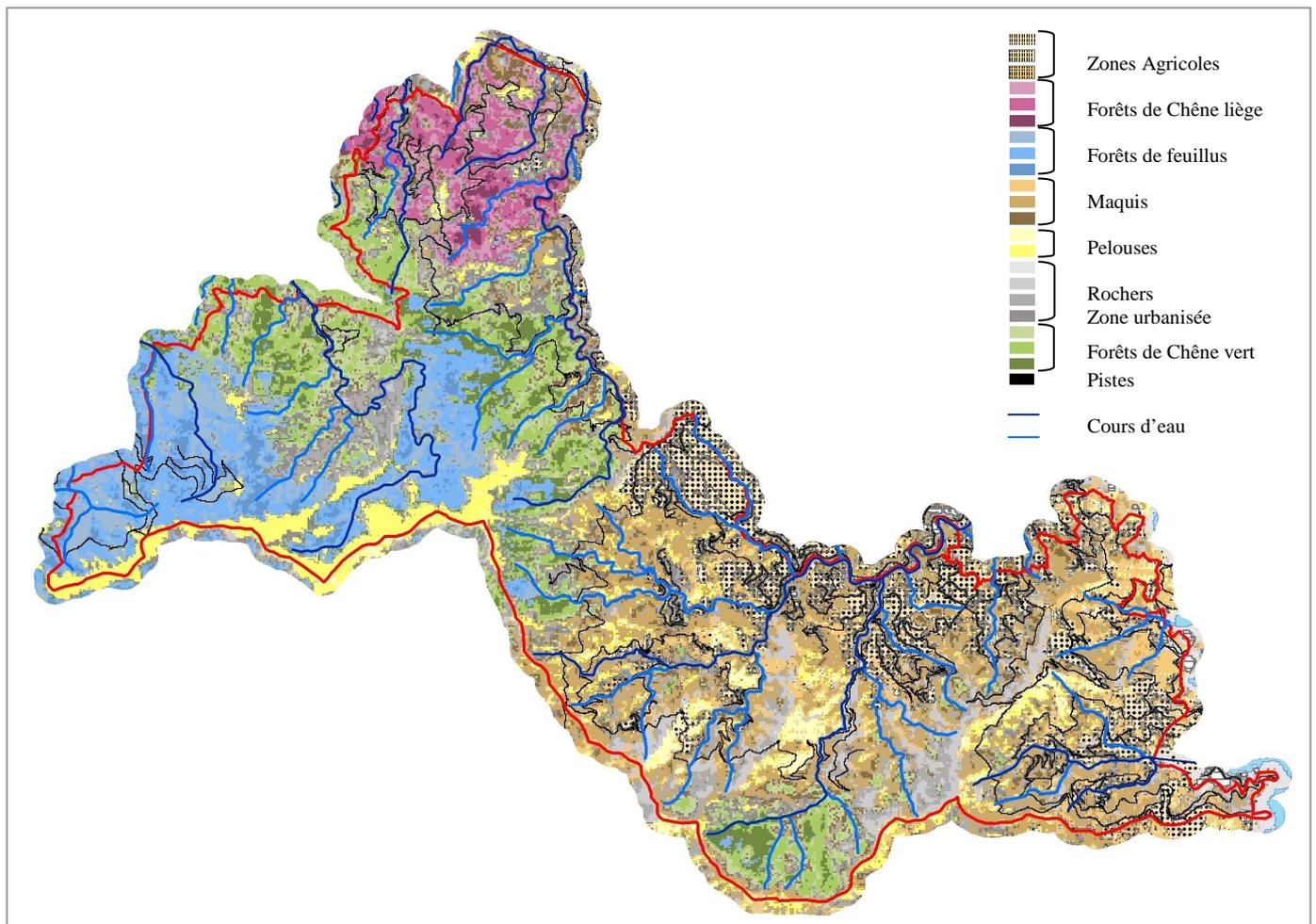


Figure 77 : Tableau de correspondance habitats/milieus et précartographie des habitats naturels

GENERALITES SUR L'ENSEMBLE DU SITE

Je m'engage à :	Points de contrôle
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne pas créer de nouvelles voiries ou chemins sans prévenir la structure animatrice et prendre en compte les recommandations de cette dernière 	⇒ Absence de nouvelles voiries non communiquées à la structure animatrice
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informez toute personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues dans celle-ci 	⇒ Mention de la charte dans un document signé par l'intervenant
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne pas utiliser de produits chimiques (herbicides, pesticides, fongicides, fertilisants...) pour l'entretien des terrains inclus dans le site Natura 2000 (y compris au niveau des haies, clôture, murets...) 	⇒ Absence de traces de traitements chimiques
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Raisonnez l'utilisation des vermifuges contenant des molécules de la famille des ivermectines (employer des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés, comme les benzimidazolés, les imidazolés...) sur le bétail 	⇒ Tenue d'un registre des traitements utilisés
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autoriser l'accès des parcelles engagées dans la charte à la structure animatrice et aux experts (désignés par la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et des habitats d'espèces. La structure animatrice informera préalablement le signataire. 	⇒ Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informez les mandataires des engagements souscrits dans la charte et modifier les mandats lors de leur renouvellement 	⇒ Attestation des mandataires précisant les engagements souscrits et modification des mandats renouvelés
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne pas planter d'espèces végétales envahissantes (<i>Carpobrotus edulis</i>, <i>Opuntia stricta</i>, <i>Opuntia sp.</i>, <i>Arundo donax</i>, <i>Ailanthus altissima</i>, <i>Buddleja davidii</i>, <i>Senecio inaequidens</i>, <i>Tagetes minuta</i>, <i>Acacia</i>, <i>Robinia</i>...) et ne pas introduire d'espèces animales exogènes dans et aux abords du site 	⇒ Etat des lieux avant signature et absence de nouvelles espèces
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne pas démanteler les linéaires de talus, haies, murets ni les arbres isolés, pierriers, orris, terrasses structurant le paysage (lors de travaux ou de remise en culture) 	⇒ Maintien des talus, murets et autres éléments structurant le paysage
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne pas donner l'autorisation de pratiquer des loisirs motorisés organisés 	⇒ Absence de circulation motorisée hors des voies autorisées
Je suis les recommandations suivantes :	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Effectuer les travaux en dehors des périodes sensibles pour les chiroptères (1^{er} octobre au 15 mai pour les gîtes d'hibernation, 15 avril au 15 septembre pour les gîtes de reproduction), les oiseaux (1^{er} mars au 15 août), l'Emyde lépreuse... Ces périodes seront définies plus précisément lors de la signature de la charte, en fonction des milieux concernant le signataire. ✓ Informez la structure animatrice de toute dégradation d'habitats qu'elle soit anthropique ou naturelle ✓ Signaler à la structure animatrice les travaux et changements de pratiques pouvant affecter la biodiversité ✓ Eviter tout dépôt de déchets organiques ou inorganiques (les ramener avec soi) ✓ N'utiliser que des huiles biodégradables lors de l'utilisation de machines ✓ Lors de plantation, privilégier les espèces végétales locales ✓ Adapter et limiter les éclairages publics ✓ Améliorer les équipements d'assainissement 	

Sur les milieux humides	
Je m'engage à :	Points de contrôle
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne pas perturber les fluctuations naturelles du niveau de l'eau, non liées au maintien ou à la restauration des habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable 	⇒ Absence de manipulation des ouvrages et de trace visuelle de travaux récents
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne pas autoriser et ne pas engager de travaux modifiant le régime hydraulique sauf travaux prévus dans le document d'objectifs ou dans les schémas de restauration et d'entretien des cours d'eau. Les travaux concernés par l'interdiction sont les travaux d'assainissement (drainage, création de nouveaux fossés, pose de drains enterrés, remblais, déblais, enrochement des berges des cours d'eau, etc.) 	⇒ Absence d'apports de matériaux, de nouveaux fossés et mares, de traces de travaux d'assainissement
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manipuler les ouvrages existants sans aller à l'encontre des objectifs de conservation (pratiques courantes de maintien de niveau d'eau) 	⇒ Absence de manipulation contraire aux objectifs de conservation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne pas semer dans un but de mise en herbe ou en culture ; ne pas boiser (à l'exception des actions de restauration des ripisylves qui utiliseront des espèces indigènes) 	⇒ Absence de semis et plantation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne pas pratiquer le nivellement 	⇒ Absence de trace de nivellement
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne pas détruire les ceintures végétales (roselières notamment) 	⇒ Absence de trace de destruction
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne pas solliciter de dérogation d'agrainoir. <i>Eventuellement déplacer les agrainoirs en place si jugé nécessaire par la structure animatrice.</i> 	⇒ Absence de demande de dérogation
Je suis les recommandations suivantes :	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Informer l'opérateur Natura 2000 en cas de constat de dysfonctionnement des aménagements hydrauliques ou de modification inhabituelle du fonctionnement de la zone humide ✓ Conserver des zones refuge sur la ripisylve lors des interventions ✓ Limiter les interventions lourdes sur les berges et le lit des cours d'eau (si besoin, se limiter à des coupes légères et locales) ✓ Limiter le stockage et l'épandage de matière organique, pesticides ou amendements sur les parcelles, en particulier à proximité des cours d'eau 	

Sur les milieux herbacés	
Je m'engage à :	Points de contrôle
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne pas extraire de matériaux (roches, fossiles...) de la falaise 	⇒ Absence de traces d'extraction
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne pas réaliser de plantations, semis, mise en culture, retournement... 	⇒ Absence de trace de travail du sol
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne pas effectuer de boisement 	⇒ Absence de plantation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pratiquer une fauche des parcelles du centre vers l'extérieur 	⇒ Tenue d'un cahier des pratiques
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pratiquer l'affouragement en dehors des pelouses 	⇒ Absence d'affouragement permanent
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne pas utiliser de fertilisants chimique ni réaliser de désherbage chimique de la végétation (y compris au niveau des haies, clôtures...) 	⇒ Absence de fertilisants chimiques et de désherbage chimique
Je suis les recommandations suivantes :	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préférer des vaches de race locale (Fagine) lors de l'acquisition de nouveaux troupeaux ✓ Favoriser le pâturage extensif (respecter les charges et dates de pâturage inscrits dans le document d'objectifs) ✓ Eviter l'affouragement (sauf préconisation dans le document d'objectifs) ✓ Préférer la randonnée sur les sentiers qui évite le piétinement des habitats sensibles ✓ Eviter le surpâturage qui détruit la couverture végétale en pratiquant le pâturage en rotation ✓ Privilégier une fauche tardive 	

Milieux forestiers	
Je m'engage à :	Points de contrôle
▪ Stocker le bois exploité sur des aires hors des milieux fragiles (habitats de tourbières, humides, etc.)	⇒ Bois stocké dans des aires adaptées.
▪ Enlever le bois fraîchement coupé entre juin et juillet afin d'éviter que les adultes de Rosalie des Alpes ne pondent dessus	⇒ Absence de bois fraîchement coupé au mois d'août
▪ Ne pas transformer les habitats d'intérêt communautaire par plantation d'autres essences, sauf accord de la DDTM	⇒ Absence de transformation d'habitats d'intérêt communautaire.
▪ Ne pas utiliser de matériel génétiquement modifié sauf dans le cadre d'un programme de recherche bénéficiant de financement public	⇒ Absence de plantation de matériel génétiquement modifié.
▪ Ne pas réaliser de plantations dans les milieux ouverts intra-forestiers : pelouses, landes, mégaphorbiaies, tourbières	⇒ Absence de plantations dans les milieux intra-forestiers
▪ Laisser du bois mort au sol ainsi que des souches en décomposition et conserver sur pied des arbres morts , à cavités ou surannés sans valeur économique, sous réserve qu'ils ne présentent pas de risques d'un point de vue sanitaire ou en terme de sécurité publique	⇒ Vérification sur place du maintien de bois mort
▪ Gérer sa forêt dans un délai de 3 ans, conformément à un document de gestion entraînant une garantie de gestion durable (ou présomption) au sens de l'article L8 du code forestier, et mettre tout document de gestion en cours de validité en cohérence avec le document d'objectifs	⇒ Existence d'un document de gestion en cours de validité ou en renouvellement, en cohérence avec les objectifs du document d'objectifs
▪ Ne pas réaliser de coupe rase (hors coupes progressive de régénération naturelle ou problèmes sanitaires et hors coupe de taillis) dans les zones de pente > 30 %	⇒ Vérification sur place de l'absence de coupe rase
Je suis les recommandations suivantes :	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser le mélange des essences forestières lors des interventions d'amélioration (veiller à utiliser le guide des stations forestières des Albères réalisé par le CRPF) ✓ Préférer la régénération naturelle à la régénération artificielle si le peuplement précédent est de qualité et adapté à la station en respectant les cortèges floristiques de l'habitat ✓ Favoriser l'utilisation d'huiles biodégradables pour toutes interventions avec des machines ✓ Eviter le passage de l'épareuse le long de la châtaigneraie ✓ Maintenir au maximum l'intégrité des essences spontanées comme l'Aulne et le Frêne ✓ Maintenir le caractère naturel de la forêt dans certains secteurs en évitant l'exploitation forestière et le pastoralisme (Massane et Moixouses...) ✓ Respecter au maximum les sols lors des travaux en forêt (sols portants, remise en état des pistes, laisser une partie des rémanents après la coupe...) 	

Sur les milieux rocheux	
Je m'engage à :	Points de contrôle
▪ Ne pas utiliser d'herbicides dans les vignes, particulièrement le long des murettes	⇒ Présence d'herbe dans les vignes
Je suis les recommandations suivantes :	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Limiter la fréquentation ✓ En cas de pâturage, préférer le pâturage extensif 	

Pour toutes les activités s'exerçant sur le site

Je m'engage à :	Points de contrôle
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévenir la structure animatrice de tout projet de manifestation sportive ou de loisir et lui demander une expertise en cas d'éventuels aménagements (cf. évaluation des incidences) 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Correspondance (courrier, courriel) ⇒ Expertise
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Eviter de fréquenter les sites réels et potentiels de nidifications des oiseaux (Le Rimbau...) ou les gîtes d'hivernation et de mise-bas des chauves-souris (grotte de Pouade, batterie 500) aux périodes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Nidification : 1^{er} mars au 15 août - Hivernation : 1^{er} octobre au 15 mai - Reproduction et mise-bas : 15 avril au 15 septembre <p>Ces périodes seront précisées au moment de la signature de la charte.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Absence d'activités aux périodes définies
Je suis les recommandations suivantes :	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ne pas détruire, dégrader, ramasser les éléments physiques (végétation rupestre, fleurs, animaux, minéraux...) ✓ Ne pas faire de feu ✓ Veiller à ce que les lieux d'activités de loisirs ne correspondent pas à des zones d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire ✓ Ramener avec soi tout ses déchets ✓ Ne pas perturber la faune sauvage (Ne pas chercher à approcher systématiquement des animaux sauvages) ✓ Respecter la qualité des eaux 	

Activité escalade

Je m'engage à :	Points de contrôle
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demander une expertise technique à la structure animatrice du site Natura 2000 en cas de souhait d'implantation d'une nouvelle voie d'escalade 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Expertise
Je suis les recommandations suivantes :	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sur des sites potentiels de nidification, pratiquer l'escalade en dehors des périodes de nidification ✓ Arrêter les voies avant le sommet des falaises 	

Activité Randonnée pédestre, VTT, équestre

Je m'engage à :	Points de contrôle
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne pas faire du camping ni bivouaquer hors sites prévus à cet effet 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Absence de camping sauvage
Je suis les recommandations suivantes :	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Eviter de quitter les sentiers et les pistes et respecter les balisages ✓ Ne pas circuler dans les zones à forte instabilité physique (éboulis, etc.) ✓ Ne pas faire pâturer les chevaux dans les zones à forte valeur patrimoniale ou sensibles à l'érosion ✓ Garder les chiens à proximité immédiate et les empêcher de perturber la faune sauvage 	

Activité Spéléologie	
Je m'engage à :	Points de contrôle
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne pas pénétrer dans la grotte de la Pouade pendant la période d'hivernation des chauves-souris (1^{er} octobre au 15 mai) et respecter les éventuels aménagements qui pourraient être installés par le propriétaire. <p><i>Un calendrier précis pourra être établi en concertation entre les spéléologues, le propriétaire et la structure animatrice (cf GEST08)</i></p>	<p>⇒ Pas de constat d'activité en période d'hivernation</p>
Je suis les recommandations suivantes :	
<p>✓ Signaler la structure animatrice du site la présence de chauves-souris dans les grottes et cavités visitées</p>	

Activité Chasse	
Je m'engage à :	Points de contrôle
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relâcher immédiatement toutes espèces protégées 	<p>⇒ Non détention d'espèces protégées</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer les méthodes et outils de suivis des populations et des prélèvements institués par la réglementation et/ou la fédération départementale et/ou le règlement intérieur des sociétés de chasse (notamment le retour des documents de suivis remplis) 	<p>⇒ Remplissage et retour des documents de suivis à la fédération départementale de la chasse</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer régulièrement mes connaissances sur la faune, notamment en matière d'identification et d'écologie des espèces chassées et non chassées 	<p>⇒ Participation aux journées d'information organisée par la structure animatrice</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne pas agrainer, sauf dans le cas de procédures autorisées dans le cadre du SDGE. 	<p>⇒ Absence d'agraining hors demande de dérogation</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer le repeuplement et la restauration d'habitats avec des souches d'espèces autochtones appropriées au territoire 	<p>⇒ Absence de repeuplement avec de espèces allochtones</p>
Je suis les recommandations suivantes :	
<p>✓ Pratiquer des prélèvements raisonnables, sans excès</p> <p>✓ Ne pas pratiquer de lâcher d'espèces exotiques potentiellement envahissantes ou nuisibles et s'impliquer dans la lutte contre ces espèces</p> <p>✓ Aider à prévenir le braconnage</p> <p>✓ Participer à des actions de lutte contre les espèces invasives</p> <p>✓ S'efforcer d'être ambassadeur de la chasse par des comportements et des pratiques respectueuses</p> <p>✓ Assurer le rôle de sentinelle en vue du repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage et du bon état des milieux</p> <p>✓ Limiter la circulation motorisée en favorisant les regroupements (plusieurs chasseurs par véhicule)</p> <p>✓ Respecter les guides de bonnes pratiques et règlements intérieurs relatif à la chasse</p>	

Références bibliographiques

- **AGUESSE P.**, 1958. - Faune terrestre et d'eau douce des Pyrénées Orientales. Odonates. Vie et Milieux (Supplément). Ed. Laboratoire Arago : 54 p.
- **AGUILAR (D') J., DOMMANGET J. -L.**, 1985. - Guide des Libellules d'Europe et d'Afrique du Nord. Delachaux, Niestlé édit, Paris et Lausanne, 341 p.
- **AMANDIER L.**, 1973 : Bases phyto-écologiques pour l'aménagement du paysage du massif des Albères. Publications du CNRS, Centre d'Etudes Phytosociologiques et Ecologiques Louis Emberger, Montpellier, 144p
- **ARDOIN P.** 1958. - Contribution à l'étude des Helopinae de France (Col. Tenebrionidae). Annales de la Société entomologique de France, 127 : 9-49.
- **ASKEW R.R.**, 1988. - The dragonflies of Europe. Harley Books, Colchester, 291 p.
- **AUBER L.**, 1976. - Atlas des Coléoptères de France, Belgique, Suisse. Tome 1: généralités, carabes, staphylins, dytiques, scarabées. 4e édition. Boubée, Paris, 261 p.
- **AUBERT & LOISEL**, 1971 – Contribution à l'étude des groupements des Isoeto-Nanojuncetea et des Helianthemetea annua dans le sud Est méditerranéen français, Ann. Univ. Provence, 45 :203-241
- **AUDE CLAIRE, OFFICE NATIONAL DES FORETS** : Document d'objectifs du site Natura 2000 de la haute vallée de l'Aude N° FR9101470
- **BACHILLER BACHILLER P.**, 1981. - Plagas de insectos en las masas forestales españolas. Colección Técnica ICONA, Madrid, 272 p.
- **BARBEY A.**, 1925. - Traité d'entomologie forestière. Berger- Levrault, Paris, 749 p.
- **BAUR B., BAUR H., ROESTI C., ROESTI D., THORENS P.**, 2006. Sauterelles, Grillons et Criquets de Suisse, Haupt, Berne, 352 p.
- **Becat J.**, 1973 : Les Albères, mutations économiques d'une montagne méditerranéenne. Montagne-providence du passé. Montagne-paysage d'aujourd'hui. Conflent. 61. 47p
- **BELLMANN H., LUQUET G. -C.**, 1995. - Guide des Sauterelles, Grillons et Criquets d'Europe occidentale. Ed. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 384 p.
- **BENSETTITI F., GAUDILLAT V.**, (coord.), 2002. - Cahier d'habitat Natura 2000 : Tome 7 : Espèces animales. Muséum National d'Histoire Naturelle, La documentation Française, Paris, 353 p.
- **BENTOU R.**, 2009 : Quel avenir du pastoralisme à la Réserve naturelle de la Forêt de la Massane ?, 79p
- **BISSARDON M., GUIBAL L., RAMEAU J.C.**, 1997. - Nomenclature CORINE Biotope - Types d'habitats français. ENGREF, 175 p.
- **BŒUF G. ET ASSOCIATION DES AMIS DE LA MASSANE**, 2006 : L'Albera, terra de pas, de memòries, i d'identitats. Collection Etudes, Presses Universitaires de Perpignan, Institut Franco-Catalan transfontalier, pp 205-220
- **BOLOS O. & VIGO J.**, Vol.I (1984), Vol.II. (1990), Vol. III. (1995), Vol.IV. (2001) - Flora dels Països Catalans, Volum I, II, III y IV, Editorial Barcino, Barcelona.
- **BOUSQUET JC.**, 1997 : Géologie du Languedoc-Roussillon. BRGM, Les Presses du Languedoc, 142p
- **BRAUN-BLANQUET. J.**, 1966 - Les groupements végétaux de la France méditerranéenne. C. MA., 5, 297p.
- **BRUSTEL H., BERGER P., COCQUEMPOT C.**, 2002. - Catalogue des Cerambycidae et Vesperidae de la faune de France (Coleoptera). Annales de la Société Entomologique de France (n.s.), 38 (4) : 443-461.
- **BRUSTEL H., VALLADARES L.**, 2004. Proposition d'une liste de référence (Coléoptères saproxyliques déterminants) pour la réactualisation des ZNIEFF en région Languedoc-Roussillon, Ecole supérieure d'Agriculture PURPAN, Toulouse, 17 p.
- **BRUSTEL H., VANMEER C.**, 1999. - Sur quelques éléments remarquables de l'entomofaune saproxylique pyrénéenne et des régions voisines. (Coleoptera). Bull. Soc. Ent. de France, 104 (3) : 231-240.

- **BUTTERFLIES UNDER THREAT TEAM (BUTT)**, 1986. - The management of Chalk Grassland for Butterflies. Nature Conservancy Council, Peterborough, 79 p.
- **CANTENOT Y.**, 2006 - Inventaire des milieux naturels du site Natura 2000 Côte rocheuse des Albères
- **CARINO N.**, 2008- Etat de conservation des habitats forestiers d'habitats communautaire, Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 54 p
- **CARRERAS, CARRILO, FONT, NINOT, SORIANO & VIGO**, 1995 - La Végétation de las sierras prepirenaicas situadas entre los rios Segre y Llobregat.1.Comunidades forestales, Ecologia mediterranea XXI (3/4), 21-73
- **CARRIÈRE J.**, 1967. - Un rassemblement de *Lucanus cervus* (L.) dans la garrigue Minervoise (Coleoptera, Lucanioidea). Bulletin de la Société de sciences naturelles de Béziers, 67 : 19-20.
- **CARRIÈRE J.**, 1989. - *Macromia splendens* (Pictet, 1843) et *Oxygastra curtisii* (Dale, 1834) en Languedoc : quelques notes d'observation et réflexions sur le devenir de leurs habitats (Odonata, Anisoptera, Corduliidae). Martinia, 5 (2) : 45-48.
- **CEN LR**, 2008 - Habitats naturels des rives du Tech. Caractérisation et typologie dans le cadre de l'élaboration du Docob Natura 2000 du site FR 9101478. Rapport du Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc- Roussillon. Rapport d'étude réalisé pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion du Tech. 42 pages + annexes.
- **CEN-LR**, 2009 - Modernisation de l'inventaire des ZNIEFF du Languedoc- Roussillon
- **CHANEY & CORRIOL** 2003 Typologie provisoire des forêts de ravins pyrénéennes, Conservatoire Botanique des Pyrénées 76p.
- **CHARLEZ A.**, 2007 : Faune sauvage n°278 : « les réserves de chasse et de faune sauvage : des origines aux statuts actuels », p. 93-98
- **CHATENET G.** du, 1986. Guide des Coléoptères d'Europe, Delachaux et Niestlé, Paris, 438 p.
- **CHATENET G.** du, 2000. Coléoptères Phytophages d'Europe, N.A.P, Vitry-sur-Seine, 359 p.
- **Chevallier H.**, 2002 : Charte forestière de territoire Aspres et Albères, La suberaie, approche environnementale, 23p
- **CHINERY M.**, 1988. Insectes de France et d'Europe Occidentale, Arthaud, Paris, 320 p.
- **CHINERY M.**, 1994. - Les papillons d'Europe (Rhopalocères et Hétérocères diurnes). Delachaux et Niestlé, Lausanne. 320 p.
- **CHOLLET F. F. (1) ; KUUS L. (2)** La typologie des hêtraies pyrénéennes
- **CHOPARD L.**, 1951. - Faune de France n° 56 : Orthopteroïdes. Ed. Lechevalier, Paris, 359 p.
- **CNRS. Paul LECHEVALIER. Paris. BISSARDON M., GUIBAL L. & RAMEAU J-C.**, 1997. - Corine biotopes, types d'habitats français, ENGREF-ATEN, 175 p. dernières mise à jour : 4 avril 2005
- **COLAS S., MULLER F., MEURET M., AGREIL C.**, 2002. - Pâturage sur pelouses sèches : un guide d'aide à la mise en œuvre. Espaces Naturels de France, Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, programme Life-Nature " Protection des pelouses relictuelles de France ", 152 p.
- **COLLECTIF**, 2002 - Cahier d'habitats, Tome 1, Habitats forestiers
- **COLLECTIF**, 2002 - Cahier d'habitats, Tome 3, Habitats humides
- **COLLECTIF**, 2002 - Cahier d'habitats, Tome 4, Habitats agropastoraux
- **COLLECTIF**, 2002 - Cahier d'habitats, Tome 5, Habitats rocheux
- **COLLECTIF**, 2004 - Prodrome des végétations de France. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 171 p. (Patrimoines naturels, 61)
- **COLLECTIF**, 2005. - Cahier d'habitats Natura 2000. Du tome 1 à 7. Documentation française.
- **COMELADE J.**, 2000. - Un Lucane discret : *Aesalus scarabeoides* Panzer, 1794. Revue de l'Association Roussillonnaise d'Entomologie, 10 (1) : 34 p.
- **COMMISSION EUROPEENE**, 2003. Natura 2000 et les Forêts : défis et opportunités - Guide d'interprétation, Office des publications officielles des Communautés Européennes, Luxembourg, 113 p.

- **COMMISSION EUROPEENNE D.G. XI**, [sans date]. Natura 2000, gérons notre patrimoine, Office des publications officielles des Communautés Européennes, Luxembourg, 15 p.
- **COMMISSION EUROPEENNE**, 2000. Gérer les sites Natura 2000. Les dispositions de l'article 6 de la directive « habitats » (92/43/CEE), Office des publications officielles des Communautés Européennes, Luxembourg, 69 p.
- **COMMISSION EUROPEENNE**, 2002. Evaluation des plans et projets ayant des incidences significatives sur des sites Natura 2000. Office des publications officielles des Communautés Européennes, Luxembourg, 76 p.
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MASSIF DU MOUTHOMET**, 2010 : Document d'objectifs du site Natura 2000 de la vallée de l'Orbieu N° FR9101489 2010
- **COMPS (B.), LETOUZEY (J.) et TIMBAL (J.)**, 1986 - Etude synsystématique des hêtraies pyrénéennes et des régions limitrophes (Espagne et Piémont aquitain). Phytocoenologia , Vol. 14, Fasc. 2 : 145 – 236
- **CONSEIL GENERAL DES PYRENEES-ORIENTALES**, 2006 : Document d'objectifs du site Natura 2000 « Posidonies de la Côte des Albères », Volume 1 : Inventaire et analyse de l'existant, 82p
- **CONSEIL GENERAL DES PYRENEES-ORIENTALES**, 2007 : Séance publique du 10 décembre 2007, Délibération N°60, 6p
- **CONSEIL GENERAL DES PYRENEES-ORIENTALES**, 2008 : Schéma Départemental des Espaces Naturels, 179p
- **CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DU LANGUEDOC-ROUSSILLON**, 2006. Inventaire des Mares en Languedoc-Roussillon, 49 p.
- **CORAY A., THORENS P.** , 2001. - Fauna helvetica - Orthoptera identification. SEG, CSCFed., Neuchâtel, 236 p.
- **CRPF Languedoc-Roussillon**, 2001 : Forêts privées des Albères et de la Côte rocheuse, orientations de gestion, tome 2, 24p
- **DAJOZ R.**, 1965. - Catalogue des coléoptères de la forêt de la Massane. Faune terrestre et d'eau douce des Pyrénées-Orientales, fasc. 9. Vie et Milieu (Supplément). 207 p.
- **DAJOZ R.**, 1985. - Répartition géographique et abondance des espèces du genre *Triplax* Herbst (Coléoptères, Erotylidae). L'Entomologiste, 41 (3) : 133-145.
- **DEFAUT B.**, 1997. - Synopsis des Orthoptères de France. Numéro hors série des Matériaux entomocénologiques, Bédéilhac, 74 p.
- **DEFAUT B.**, 2002. - La détermination des Orthoptères de France. 2ème Edition. Ed. B. Defaut, Bédéilhac, 83 p.
- **DEFAUT B., SARDET E., BRAUD Y.** (coord.), 2009. - Catalogue permanent de l'entomofaune. Série nationale. Fasc. 7. Orthoptera Ensifera et Caelifera. Dijon, 94 p.
- **DEMERGES D., VARENNE T.**, 2005. - Listes d'espèces déterminantes de Lépidoptères Hétérocères des ZNIEFF du Languedoc-Roussillon. SHNAO / OPIE-LR, 11 pp.
- **DIJKSTRA K. -D. B.**, 2007. Guide des libellules de France et d'Europe illustrations, R. Lewington ; traduction et adaptation française, Philippe Jourde. - Paris : Delachaux et Niestlé, DL 2007.
- **DIREN LR**, AME, 1994. - Atlas du patrimoine naturel. Languedoc-Roussillon. Inventaire ZNIEFF Lozère. DIREN Languedoc-Roussillon, Montpellier, non paginé.
- **DIREN LR**, 2006. - Orientations régionales et gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats (ORGFH) du Languedoc-Roussillon, Tome 1 : Orientations. DI-REN Languedoc-Roussillon, Montpellier, 148 p.
- **DIREN LR**, 2006. - Orientations régionales et gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats (ORGFH) du Languedoc-Roussillon, Tome 2 : Etat des Lieux. DI-REN Languedoc-Roussillon, Montpellier, 227 p.
- **DIREN LR**, 2006. - Profil Environnemental du Languedoc-Roussillon, DIREN Languedoc-Roussillon, Montpellier, 224 p.
- **DIREN LR**, Biotope, CEN-LR, Tour du Valat, Pôle Relais Lagunes méditerranéennes, 2007 - Catalogue régional des mesures de gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Type lagune et littoral
- **DIREN LR**, 2008. Liste d'espèces déterminantes des ZNIEFF du Languedoc-Roussillon.
- **DIREN LR**, 2008 : Nature et expérience mai 2008 n°9, 8p

- **DIREN LR**, Biotope, CEN-LR, 2009 : Catalogue régional des mesures de gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Type milieux agropastoraux
- **DIREN LR**, 2009 : Nature et expérience juillet 2009 n°11, 8p
- **DIREN LR** : Etude de faisabilité des mesures de protection et de gestion des risques d'inondation torrentielle de la Côte Vermeille, 78p
- **DIREN LR** : L'Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon <http://www.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr/paysage.asp>
- **District de la Côte Vermeille**, 2001 : Schéma directeur, rapport de présentation, 203p
- **DOUCET G.**, 2010 : Clé de détermination des Exuvies des Odonates de France. Société française d'odonatologie. Bois-d'Arcy, 64 p.
- **DUPONT J., LAFRANCHIS T., LAFRANCHIS J., JAULIN S.**, 2004. - Liste d'espèces déterminantes de Lépidoptères Rhopalocères. In : OPIE-LR, 2005. - Listes d'espèces déterminantes des ZNIEFF du Languedoc-Roussillon. - Insectes et Arachnides. Rapport OPIE-LR, 211 p.
- **DUPONT P., DOMMANGET J.-L.**, 1999. - Mise au point des cahiers d'habitat du Réseau Natura 2000 - Partie « entomofaune ». OPIE, 164 p.
- **DUPONT P., LUMARET J. -P.**, 1997. - Les Invertébrés continentaux et la gestion des espaces naturels. ATEN, Paris, 258 p.
- **DUPONT P.**, 2010. Plan national d'actions en faveur des Odonates. Office pour les insectes et leur environnement / Société Française d'Odonatologie - Ministère de Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, 170 pp.
- **ENGELHARDT W.**, 1998. - Guide Vigot de la vie dans les étangs, les ruisseaux et les mares ; Faune et flore. Editions Vigot, Paris.
- **EQUIPE RUTILANS**, 2000. - Carabidae des Pyrénées-Orientales. Rutilans, 3 (2) : 50-51.
- **FERRERO F.**, 2000. - *Brachyleptura stragulata* Germar dans les Pyrénées-Orientales (Coleoptera, Cerambycidae). Revue de l'Association Roussillonnaise d'Entomologie, 9 (1) : 22-25.
- **FELIU P.**, 2002 - Cartografía biogeográfica de los diferentes pisos de vegetación de una zona de la sierra de la Albera (Pirineo Oriental).. Temes en Biogeografia, Actas del I Congreso Español de Biogeografía. Vall de Núria. 24-28 de Septiembre de 2000. Ed. Aster. Terrassa, pages 389- 402.
- **FIERS V.**, al., 1998. - Observatoire du patrimoine naturel des réserves naturelles de France. Analyse et bilan de l'enquête 1996. Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Réserves naturelles de France, 200 p.
- **FIERS V.**, 2004. - Guide pratique des principales méthodes d'inventaire et de suivi de la biodiversité. RNF, Dijon, 263 p.
- **FONS R., LEPLAT J., FERRERO F.**, 1993. - *Carabus (Macrothorax) rugosus*, espèce nouvelle pour la faune de France (Col. Carabidae). Bulletin mensuel de la Société linnéenne de Lyon, 62 (6) : 205-208.
- **FOREL J., LEPLAT J.**, 1995. - Les Carabes de France. Tome 1 : texte. Sciences Nat, Compiègne, 320 p
- **FONT GARCIA J.**, 2000 - Estudi botànic de la Serra de L'Albera: catàleg general i poblament vegetal de les Basses de l'Albera, Universitat de Girona. Institut d'Ecologia Aquàtica, Tesis doctoral (inédita).
- **Formulaire standard de données** du site Natura 2000 « Massif des Albères » n°9101483
- **Formulaire standard de données** du site Natura 2000 « Massif des Albères » n°9112023
- **FRANQUEZA y CODINACH**, 1995 - El paisaje vegetal de la península del cabo de Creus, Barcelona, Instituto de Estudios Catalanes
- **GARRIGUE J. ET MAGDALOU J.A.**, 2008 : Réserve naturelle de la Massane Travaux 81, Climatologie analyse des données 2007, 34p
- **GEHU J.-M., GEHU-Frank J. & BURGI A.**, 1988 – Précisions phytosociologiques sur les végétations ahéroalines de la côte des Albères. – Lazaroa 9 : 355-363. Madrid.
- **GELJSKES D.C.(+), DOMMANGET J. -L.**, 1987. - Odonates observés en Bretagne, en Dordogne et dans les Pyrénées-Orientales. Martinia, 6 : 29-34.
- **GELIN H.**, 1916. - Enumération des Libellules (Nevr. Odonata) des Pyrénées. Bull. Soc. ent. Fr., (1) : 54-57.

- **GENERALITAT DE CATALUNYA, 2005** : Interreg III A « Pyrénées Méditerranéennes, la montagne qui unit », Action 3 : Proposition d'action de gestion intégrée du Massif de l'Albera, 248p
- **GOMY Y.**, 1996. - Contribution à l'établissement des Catalogues Régionaux: Histeridae (Coleoptera) II. L'Entomologiste, 52 (4) : 137-151.
- **GRAND D., BOUDOT J.-P.**, 2006. - Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg. Biotope, Mèze, (Collection Parthénope), 480 p.
- **GROUPE DE TRAVAIL DES LEPIDOPTERISTES**, 1987. - Les papillons de jour et leurs biotopes. Espèces, dangers qui les menacent. Protection. Ligue suisse pour la protection de la nature, Bâle. 512 p.
- **GROUPE DE TRAVAIL DES LEPIDOPTERISTES**, 1999. - Les papillons et leurs biotopes Espèces. Dangers qui les menacent. Protection, volume 2. Ligue Suisse pour la Protection de la Nature, Bâle, 667 p.
- **GUERROUMI R.**, 1997. - Rappels sur la présence de *Rhabdotocarabus melancholicus costatus* Germar dans les Pyrénées-Orientales (Col. Carabidae). Revue de l'Association roussillonnaise d'entomologie, 6 (1) : 23-23.
- **HARZ K.**, 1957. Die Geradflüger Mitteleuropas. VEB Gustav Fischer Verlag, Jena, 494 p.
- **HEATH J.**, 1981. - Rhopalocères (papillons diurnes) menacés en Europe. Conseil de l'Europe, Strasbourg, 157p.
- **HEIDEMANN H., SEIDENBUSCH R.**, 2002. - Larves et exuvies des libellules de France et d'Allemagne (sauf Corse). Société Française d'Odonotologie, 416 p.
- **HEYMER A.**, 1973. - Etude du comportement reproducteur et analyse des mécanismes déclencheurs innés (MDI) optique chez les Calopterygidae (Odon. Zygoptera). Anns Soc. ent. Fr., 9 (1) : 219-254.
- **HIGGINS L.G., HARGREAVES B.**, 1983. - The butterflies of Britain and Europe. Collins, London.
- **HOULBERT C., BARTHE E.**, 1932. - Tableaux analytiques des Coléoptères de la faune franco-rhénane (France, Hollande, Belgique, Région rhénane, Valais). Famille LXXII : Lagriidae. Extrait de *Miscellanea entomologica*. 15 p.
- **INAGAKI S.**, 1973. - Le vol crépusculaire des Aeschnidae (Odonates, Anisoptères). Cah. Nat., 29 : 55-62.
- **INSTITUT MEDITERRANEEN DU LIEGE**, 2002 – Pathologie de la subéraie en France, ravageurs et maladie du chêne liège, Livret de vulgarisation, 23 p.
- **JAULIN S.**, 2004. - Inventaire des Orthoptères des estives du Massif des Albères (66). Inventaire et orientations de gestion. Rapport d'étude OPIE-LR, Millas, 31 p.
- **JEANNEL R.**, 1941. - Faune de France n°39. Coléoptères Carabiques. Première partie. Lechevalier, Fils, Paris, 571 p.
- **JEANNEL R.**, 1942. Coléoptères Carabiques. Faune de France, 40 : 572-1171.
- **JULVE, Ph.**, 1993 - Synopsis phytosociologique de la France (communautés de plantes vasculaires), *Lejeunia*, N.S., 140 : 160 p.
- **KELNER-PILLAULT S.**, 1974. - Étude écologique du peuplement entomologique des terreaux d'arbres creux (châtaigniers et saules). Bulletin d'écologie, 5 : 123-156.
- **KRUSEMAN G., JEEKEL C. A. W.**, 1968. - Le mâle d'*Antaxius chopardi* Morales Agacino, 1936 (Orthoptera, Tettigoniidae, Decticinae). *Beaufortia*, series of Miscellaneous publications. *Beaufortia*, series of Miscellaneous publications, 197 (15) : 127-129.
- **KRUSEMAN G.**, 1982. - Matériaux pour la faunistique des Orthoptères de France. Fasc. II. Les acridiens des Musées de Paris et d'Amsterdam. Verslagen en technische gegevens, 36. 131 p.
- **KRUSEMAN G.**, 1988. - Matériaux pour la faunistique des Orthoptères de France. Fasc. III. Les Ensifères et des Caelifères : les Tridictyloides et Tétrigoides des Musées de Paris et d'Amsterdam. Verslagen en technische gegevens, 51. 164 p.
- **LAFRANCHIS T.**, 2000. - Les Papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénope, BIOTOPE, Mèze, 448 p.
- **LAFRANCHIS T.**, 2007. - Papillons d'Europe. Diathéo, Paris, 379 p.
- **Laumonier B.**, 1995

- **LEPLAT J.**, 1997. - Catalogue des Coléoptères des Pyrénées-Orientales. Première contribution. Supplément à la Revue de l'Association roussillonnaise d'entomologie. 157 p.
- **LEPLAT J.**, 2001. - Observation complémentaire. Rutilans, 4 (3) : 80-80.
- **LERAUT P.**, 2003. Les Guides du Naturaliste. Le Guide Entomologique, Delachaux et Niestlé, 527 p.
- **LESEIGNEUR L.**, 1972. - Coléoptères Elateridae de la faune de France continentale et de Corse. Suppl. Bulletin de la Société linnéenne de Lyon. 379 p.
- **LEWIS O.T., HURFORD C.**, 1997. - Assessing the status of the marsh fritillary butterfly (*Eurodryas aurinia*): an example from Glamorgan, UK. Journal of Insect Conservation, 1: 159-166.
- **LUCE J. -M.**, 1995. - Les Cétoines microcavernicoles de la forêt de Fontainebleau (Insecta, Coleoptera) : niches écologiques, relations interspécifiques et condition de conservation des populations. Thèse du Muséum national d'histoire naturelle, Paris.
- **LUCE J. -M.**, 1997. - *Lucanus cervus* (Linné, 1735). p. : 53-58. In VAN HELSDINGEN P.J., WILLEMSE L., SPEIGHT M.C.D. (eds), Background information on invertebrates of the Habitats Directive and the Bern Convention. Part I - Crustacea, Coleoptera and Lepidoptera. Coll. Nature et Environnement, n°79, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 217 p.
- **MACHARD P.**, 1978. - Faune carabologique française (3e note). L'Entomologiste, 34 (4 et 5) : 195-199.
- **MACHARD P.**, 1980. - Faune carabologique française (6e note). L'Entomologiste, 36 (3) : 220-224.
- **MAYET V.**, 1900. - Contribution à la faune entomologique des Pyrénées-Orientales, Coléoptères des Albères. Miscellanea Entomologica, Narbonne, 132 p.
- **MAZEL R.**, 1982. - Seconde contribution expérimentale à la connaissance taxinomique et phylétique de quelques formes d'*Eurodryas aurinia* Rott. Alexanor, 12 (7) : 303-316.
- **MAZEL R.**, 1984. - Trophisme, hybridation et spéciation chez *Eurodryas aurinia* Rottentburg (Lepidoptera-Nymphalidae). Thèse de l'Université de Perpignan. Académie de Montpellier, 321p
- **MAZEL R.**, 1986. - Structure et évolution du peuplement d'*Euphydryas aurinia* Rott. dans le sud-ouest européen. Vie et Milieu, 36 (3) : 205-225.
- **MAZEL R.**, 1996. - Interprétation cartographique des Inventaires Faunistiques. Revue de l'Association Roussillonnaise d'Entomologie, 5(2) : 40-48.
- **MEMBRES DE L'A.R.E.**, 1998. - Cartographie des Coléoptères Cerambycidae des Pyrénées-Orientales (première partie). Revue de l'Association Roussillonnaise d'Entomologie, 7 (3) : 77-88.
- **MEMBRES DE L'A.R.E., COMELADE J.**, 1999A. - Cartographie des Coléoptères Cerambycidae des Pyrénées-Orientales (deuxième partie). Revue de l'Association Roussillonnaise d'Entomologie, 8 (2) : 54-61.
- **MEMBRES DE L'A.R.E., COMELADE J.**, 1999B. - Cartographie des Coléoptères Cerambycidae des Pyrénées-Orientales (troisième partie). Revue de l'Association Roussillonnaise d'Entomologie, 8 (3) : 88-96.
- **MEMBRES DE L'A.R.E., COMELADE J.**, 2000A. - Cartographie des Coléoptères Cerambycidae des Pyrénées-Orientales (cinquième partie). Revue de l'Association Roussillonnaise d'Entomologie, 9 (3) : 90-102.
- **MEMBRES DE L'A.R.E., COMELADE J.**, 2000B. - Cartographie des Coléoptères Cerambycidae des Pyrénées-Orientales (quatrième partie). Revue de l'Association Roussillonnaise d'Entomologie, 9 (2) : 44-52.
- **MICHELOT J.L.**, 1995. - Gestion patrimoniale des milieux naturels fluviaux. ATEN ed., Montpellier, 67 p.
- **MILCENT J. -P., DOMMANGET J. -L.**, 2004. - Liste des espèces déterminantes d'Odonates. In : OPIE-LR, 2005. - Listes d'espèces déterminantes des ZNIEFF du Languedoc-Roussillon. - Insectes et Arachnides. Rapport OPIE-LR, 211 p.
- **MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE**, 2006 : Plan départemental de Protection des Forêts contre les Incendies, Partie 2 « Présentation des bassins à risques », département des Pyrénées-Orientales, 99p
- **MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DE L'ENERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER**, 2007. - Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection. Extrait du Journal Officiel de la République Française, texte 33 sur 78, 4 p.

- **MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DE L'ENERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER**, juillet 2009 : Les opérateurs et les structures animatrices, 13p
- **MORIN D.**, 1996. - Orthoptères des Pyrénées-Orientales, première contribution : Inventaire des insectes orthoptéroïdes de la Réserve Naturelle de la Forêt de la Massane. Bulletin de la Société Linéenne de Bordeaux, 24 (2) : 91-103.
- **MORIN D.**, 1999. - Orthoptères des Pyrénées-Orientales : Liste commentée des espèces. Revue de l'Association Roussillonnaise d'Entomologie, 8 (1) : 1-12.
- **MOTHIRON P.** - Les Carnets du Lépidoptériste français [en ligne]. <http://www.lepinet.fr/lep/>. (Page consultée le 10 février 2009)
- **MULLER F., AL.**, 2002. - Recueil d'expériences de gestion et de suivi scientifique sur pelouses sèches. Espaces Naturels de France, Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, programme Life-Nature "Protection des pelouses sèches relictuelles de France", 132 p.
- **NICOLAS J.P., NICOLAS J.L.**, 1974. - Nematodes filum, Eucnémidé nouveau pour la Faune de France. L'Entomologiste, 30 (2) : 66-67.
- **NOBLECOURT T.**, 1993. Inventaire des Odonates des P. O. Première mise à jour. Revue de l'Association Roussillonnaise d'Entomologie, Tome II (3) : 10.
- **NOBLECOURT T.**, 1994. - *Oxygastra curtisii* (Dale, 1834) et la crue de la Sals à Couiza (département de l'Aude) (Odonata, Anisoptère, Corduliidae). Martinia, 10 (3): 48.
- **NOBLECOURT T.**, 2005. - Site Natura 2000 Bassin du Rebenty : Entomofaune à forte valeur patrimoniale. Rapport de l'ONF, Quillan, 17 p.
- **OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME D'ARGELES-SUR-MER**, Comité Départemental du Tourisme des Pyrénées-Orientales, Eric Maurence Consultants, 2007 : La fréquentation touristique d'Argelès-sur-Mer de mai à octobre 2006 : caractéristiques des visiteurs et retombées économiques
- **OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE**, 2009 : La circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels (4x4, quad, moto...), plaquette d'information
- **OFFICE NATIONAL DES FORETS**, 2008 – Premier Plan de gestion, réserve Biologique Dirigée des Moixoses, 127p.
- **OFFICE NATIONAL DES FORETS** : Document d'objectifs du site Natura 2000 de la vallée du Rebenty N° FR9101468
- **OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES DES COMMUNAUTES EUROPEENNES**, 1992 : DIRECTIVE 92/43/CEE du conseil du 21 Mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages
- **OPIE-LR** (éditeur) 2005. - Listes d'espèces déterminantes des ZNIEFF du Languedoc-Roussillon - Insectes et Arachnides. Millas, 211 p.
- **OLIVIER G.**, 2002 - Le paysage de terrasses du cru "Banyuls" (Pyrénées-Orientales) et son évolution
- **PAGEIX J.P.**, 1968. - Sur les cétonides des chênes creux à Fontainebleau. L'Entomologiste, 24 (2) : 33-36.
- **PAULIAN R., BARAUD J.**, 1982. - Faune des Coléoptères de France. II. Lucanoidea et Scarabaeoidea. Lechevalier, Paris, 477 p.
- **PAULIAN R.**, 1988. Biologie des Coléoptères, Lechevalier, Paris, 719 p.
- **PAYS PYRENEES-MEDITERRANEE**, 2006 : Schéma d'aménagement et de développement touristique du Pays Pyrénées-Méditerranée, axe 2, 73p
- **PAYS PYRENEES MEDITERRANEE**, octobre 2007 : Contrat de Pays Pyrénées Méditerranée 2008 - 2013, Note stratégique définissant les orientations à 6 ans, 62p
- **PERRIER R.**, 1967. La Faune de la France en Tableaux Synoptiques Illustrés n° 6. Les Coléoptères. Deuxième partie, Delagrave, Paris, 192 p.
- **POLE RELAIS LAGUNES ET CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DU LANGUEDOC-ROUSSILLON**, mai 2008 : Etat des lieux du tourisme sur le littoral du Languedoc-Roussillon

- **POLLARD E.**, 1982. - Monitoring butterfly abundance in relation to the management of a nature reserve. *Biological Conservation*, 24 : 317-328.
- **PROPRIETAIRES FORESTIERS SYLVICULTEURS**, 2006 : Inventaire des milieux naturels du site Natura 2000 Côte rocheuse des Albères N°FR9101481, 71p
- **PROSCOT**, mai 2005 : Syndicat mixte SCOT Littoral Sud, Rapport de Présentation, Diagnostic, 84p
- **QUÉZEL P., MÉDAIL F.**, 2003 - Ecologie et biogéographie des forêts du bassin méditerranéen, Coll. Environnement / Series Environmental, 576p.
- **RANIUS T., NILSSON S.G.**, 1997. - Habitat of *Osmoderma eremita* Scop. (Coleoptera: Scarabeidae), a beetle living in hollow trees. *Journal of Insect Conservation*, 1 : 193-204.
- **RENAUDIE P.**, 2003. - Contribution à l'inventaire des Cerambycidae des Pyrénées-Orientales, 2ème note. *Revue de l'Association Roussillonnaise d'Entomologie*, 12 (1) : 29-29.
- **RENDELL W.B., ROBERSTON R.J.**, 1994. - Cavity entrance orientation and nest-site use by secondary hole-nesting birds. *J. Field Ornithol.*, 65 : 27-35.
- **ROBINEAU R.**, 2007. - Guide des Papillons nocturnes de France. - Delachaux, Niestlé. 288 p. et 55 pl. en couleur.
- **ROUGEOT P. -C., VIETTE P.**, 1978. - Guide des papillons nocturnes d'Europe et d'Afrique du nord. Delachaux et Niestlé, Lausanne. 228 p.
- **ROUX B. et COUDON F.**, 1979, Les landes de la Réserve de la Massane, RN de la Massane, travaux 8, Association les amis de la Massane, 47p.
- **SAINTE-CLAIRE DEVILLE J.**, 1935. - Catalogue raisonné des Coléoptères de France. *L'Abeille*, 36 (1) : 1-160.
- **SAINTE-CLAIRE DEVILLE J.**, 1937. - Catalogue raisonné des Coléoptères de France, 3ème partie. *L'Abeille*, 36 (3) : 265-373.
- **SCHAEFER L.**, 1949. - Les buprestides de France., Famille LVI, Tableaux analytiques des Coléoptères de la faune franco-rhénane, Le Moul. *Miscellanea Entomologica*, Supplément. 511 p.
- **SCHAEFER L.**, 1963. - Faune terrestre et d'eau douce des Pyrénées-Orientales. Coléoptères Buprestidae. *Vie et Milieu* (Supplément). 38 p.
- **SCHAEFER L.**, 1984. - Les Buprestides de France. *Miscellanea Entomologica*, Supplément. 15 p.
- **SIGA du Tech**, 2010 : Version provisoire du document d'objectifs du site Natura 2000 « Les rives du Tech » N° RF9101478
- **SOLDATI F.**, 2005. Liste des espèces déterminantes de Coléoptères Tenebrionidae pour la région Languedoc-Roussillon, Rapport OPIE-LR, 19 p.
- **SOLDATI F.**, 2007. - Fauna of France and Corsica, Coleoptera Tenebrionidae (Alleculinae excluded). *Systematic Catalogue and Atlas*. 184 p.
- **SOLDATI F., SOLDATI L.**, 2000. - A propos d'*Oochrotus unicolor* Lucas, 1852 (Coleoptera Tenebrionidae). *Bulletin de la Société linnéenne de Bordeaux*, 28 (4) : 181-187.
- **SOLDATI F., SOLDATI L.**, 2002. - Catalogue des Coléoptères des Pyrénées-Orientales. Volume II. Tenebrionidae. Supplément à la *Revue de l'Association roussillonnaise d'entomologie*. 45 p.
- **SOLDATI F.**, 2005. Liste des espèces déterminantes de Coléoptères Carabidae (Carabinae, Cicindelinae, Paussinae) pour la région Languedoc-Roussillon. Rapport OPIE-LR, 15 p.
- **SORIANO, CARRERAS, VIGO & al.**, 1999 - Mapa de vegetació de Catalunya a escala 1:50.000. La Jonquera-. Portbou, 220-221 (39-10, 40-10). Institut Cartogràfic de Catalunya. Barcelona
- **SOULA C.** - 1981, La végétation des crêtes de la Réserve de la Massane, RN de la Massane, travaux 11, Association les amis de la Massane, 33 p.
- **TAUZIN P.**, 1994. - Le genre *Osmoderma* Le Peletier et Audinet Serville, 1828 (Col. Cetonidae, Trichiinae, Osmodermatini). *Systématique, biologie et distribution* (première partie). *L'Entomologiste*, 50 : 195-214.
- **TEMPERE G., ARDOIN P.**, 1966. - Un Ténébrionide méconnu de la faune française. *L'Entomologiste*, 22 (1;2) : 1-4.

- **TOL (VAN) J., VERDONK M. J.**, 1988. - Protection des libellules (Odonates) et de leurs biotopes. Conseil de l'europe, Strasbourg, 188 p.
- **TRAVE J.**, 1968 : La forêt des Couloumates et la Réserve de la Massane. Le courrier de la nature. 7, p132-136
- **TRAVE J., GARRIGUE J., MAGDALOU J.A.**, 1999 : Réserve Naturelle de la Massane, travaux 53, Document d'objectifs site FR 9101483 Massif des Albères : Réserve Naturelle de la Massane - Association des amis de la Massane, 114p
- **VALEMBERG J.**, 1995A. - Catalogue biologique et synonymique des Coléoptères Carabidae d'Europe. Tome 1 : Catalogue. Société entomologique du Nord de la France, Villeneuve-d'Ascq, 547 p.
- **VALEMBERG J.**, 1995B. - Catalogue biologique et synonymique des Coléoptères Carabidae d'Europe. Tome 2 : Atlas. Société entomologique du Nord de la France, Villeneuve-d'Ascq, 416 p.
- **VALEMBERG J.**, 1997A. - Catalogue descriptif, biologique et synonymique de la faune paléarctique des Coléoptères Carabidae Latreille, 1806. Tome 1 : corpus. Société entomologique du Nord de la France, Villeneuve-d'Ascq, 659 p.
- **VALEMBERG J.**, 1997B. - Catalogue descriptif, biologique et synonymique de la faune paléarctique des Coléoptères Carabidae Latreille, 1806. Tome 2 : cartographie. Société entomologique du Nord de la France, Villeneuve-d'Ascq, 456 p.
- **VIGO J.**, 1979 – Les pastures acidophiles muntanes (Chamaespartio-Agrostidenion nova subaliança) de les comarques humides de Catalunya. Acta geològica hipànica, t.14 : 534-538. Departament Departament de botànica, Facultat de biologia, Universitat de Barcelona.
- **VIGO J.**, 1979 – Les pastures acidophiles muntanes (Chamaespartio-Agrostidenion nova subaliança) de les comarques humides de Catalunya. Acta geològica hipànica, t.14 : 534-538. Departament Departament de botànica, Facultat de biologia, Universitat de Barcelona.
- **VIGO J., CARRERAS J., FERRE A.**, 2005 – Manual dels hàbitats de Catalunya. Volumen I. Introducció. Generalitat de Catalunya. Departament de Medi Ambient i Habitatge, Barcelona, 193p.
- **VIGO J., CARRERAS J., FERRE A.**, 2005 – Manual dels hàbitats de Catalunya. Volumen VI. 4. Boscos. Generalitat de Catalunya, Departament de Medi Ambient i Habitatge, Barcelona.
- **VIGO J., CARRERAS J., FERRE A.**, 2005 – Manual dels hàbitats de Catalunya. Volumen VII. 5. Molleres i aigumolls. 6. Roques, tarteres, glaceres, coves. Generalitat de Catalunya, Departament de Medi Ambient i Habitatge, Barcelona.
- **VIGO J., CARRERAS J., FERRE A.**, 2006 – Cartografia dels hàbitats a Catalunya. Manual d'interpretació. Generalitat de Catalunya. Departament de Medi Ambient i Habitatge. 343p.
- **VIGO J., CARRERAS J., FERRE A.**, 2006 – Manual dels hàbitats de Catalunya. Volumen IV. 3. Vegetació arbustiva i herbàcia (Vegetació arbustiva). Generalitat de Catalunya, Departament de Medi Ambient i Habitatge, Barcelona.
- **VIGO J., CARRERAS J., FERRE A.**, 2006 – Manual dels hàbitats de Catalunya. Volumen . 3. Vegetació arbustiva i herbàcia (Prats i pastures). Generalitat de Catalunya, Departament de Medi Ambient i Habitatge, Barcelona.
- **VIGO J., CARRERAS J., FERRE A.**, 2006 – Manual dels hàbitats de Catalunya. Volumen VIII. 8. Terres agrícoles i àrees antròpiques. Generalitat de Catalunya, Departament de Medi Ambient i Habitatge, Barcelona.
- **VILLIERS A.**, 1963. - Sur quelques rares Coléoptères de la faune française. L'Entomologiste, 19 (1-2) : 8-10.
- **VILLIERS A.**, 1978. - Faune des coléoptères de France. Cerambycidae. Encyclopédie entomologiques - XLII. Éditions Lechevalier, Paris, 611 p.
- **VILLIERS A.**, 1978. Faune des Coléoptères de France. Cerambycidae, Lechevalier, Paris, 611 p.
- **WENDLER A., NÜB J. -H.**, 1994. - Libellules. Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale. Société française d'Odonatologie, Bois-d'Arcy, France, 129 p.

Liste des illustrations

Carte 1 : Localisation des sites Natura 2000 « Massif des Albères » sur le territoire de la CDC des Albères et de la Côte Vermeille	7
Carte 2 : Superposition des différents territoires incluant les sites Natura 2000 « Massif des Albères »	12
Carte 3 : Périmètres et zonages témoins de la richesse des sites Natura 2000 « Massif des Albères »	17
Carte 4 : Principaux cours d'eau des sites Natura 2000 « Massif des Albères »	22
Carte 5 : Découpage parcellaire des sites Natura 2000 « Massif des Albères »	29
Carte 6 : Mas présents sur le site Natura 2000 « Massif des Albères »	30
Carte 7 : Type de forêt présent sur les sites Natura 2000 « Massif des Albères »	33
Carte 8 : Statuts fonciers des forêts des sites Natura 2000 « Massif des Albères »	33
Carte 9 : Evaluation de l'aléa « feu de forêt » sur le massif des Albères	39
Carte 10 : Localisation d'une partie des exploitations du site et des élevages en périphérie	43
Carte 11 : Vignes et autres surfaces agricoles sur les sites Natura 2000 « Massif des Albères »	45
Carte 12 : Principaux sentiers de randonnées des sites Natura 2000 « Massif des Albères »	60
Carte 13 : ZNIEFF de type I et II du site Natura 2000 Massif des Albères	63
Carte 14 : Zones à enjeux ornithologiques forts	135
Carte 15 : Synthèse des données historiques de chiroptères sur le site « massif des Albères »	185
Carte 16 : Localisation des espèces de chiroptères inventoriées	193
Carte 17 : Localisation des espèces de chiroptères d'intérêt communautaire	194
Carte 18 : Cartographie des données bibliographiques des espèces patrimoniales et pression d'échantillonnage	214
Carte 19 : Cartographie du relief et du réseau hydrographique	215
Carte 20 : Précartographie des habitats et des zones humides	216
Carte 21 : Cartographie des accès aux zones potentielles	217
Carte 22 : Zones prospectées pour l'inventaire des invertébrés	218
Carte 23 : Les données d'Emyde lépreuse connues avant l'inventaire réalisé en 2010	239
Carte 24 : Les données d'Emyde lépreuse recensées lors de l'inventaire de 2010	244
Carte 25 : Les données de Loure d'Europe, de Barbeau méridional et d'Ecrevisse à pattes blanches	250
Figure 1 : Niveau d'avancée de la rédaction des Documents d'objectifs des sites Natura 2000 terrestres en Languedoc-Roussillon	9
Figure 2 : Espèces et habitats naturels initialement inscrits dans les FSD des sites	10
Figure 3 : Données administratives relatives au site Natura 2000 « Côte rocheuse des Albères »	12
Figure 4 : Périmètres et zonages témoins de la richesse des sites Natura 2000 « Massif des Albères »	13
Figure 5 : Documents de planification ou de gestion en vigueur sur les sites Natura 2000 « Massif des Albères »	18
Figure 6 : Débit de référence des principaux cours d'eau	21
Figure 7 : Précipitations et altitude en différents points de la région des Albères	23
Figure 8 : Distribution des précipitations en classes pluviométriques à la station de la Massane	23
Figure 9 : Diagramme ombrothermique relatif à la station de la Massane	24
Figure 10 : Moyennes saisonnières des précipitations à la station de la Massane	24
Figure 11 : L'exemple de la rose des vents du Cap Béar	26
Figure 12 : Evolution de la population sur les communes du site de 1990 à 2006	28
Figure 13 : De teinte paille, parfois marron, on reconnaît les « Fagines » à leur museau rosé	30
Figure 14 : Composition des boisements de la région des Albères	31
Figure 15 : Dans la Réserve naturelle de la forêt de la Massane, l'exploitation forestière a été arrêtée depuis 1889	34
Figure 16 : Le chêne-liège occupe près de la moitié de la surface des forêts privées des Albères	35
Figure 17 : Enjeux et actions réalisées dans le cadre de la première Forestière de Territoire des Aspres et des Albères	36
Figure 18 : La levée de liège	37
Figure 19 : Une suberaie exploitée à Argelès	37
Figure 20 : Les arbres isolés sont taillés en coussinet, en cône ou en diabolos	42
Figure 21 : Pâturage sur les crêtes	43
Figure 22 : Liste des exploitations des sites Natura 2000 « Massif des Albères »	44
Figure 23 : Le vignoble en terrasse et le réseau d'évacuation des eaux pluviales	47
Figure 24 : Estimation quantitative de la fréquentation sur l'ensemble du massif des Albères	49
Figure 25 : Répartition des catégories socioprofessionnelles des chasseurs interrogés	56
Figure 26 : Dépenses annuelles relatives aux droits de chasse des chasseurs interrogés	57

Figure 27 : Répartition du budget annuel du chasseur dans les Pyrénées-Orientales	57
Figure 28 : Sentiers d'intérêt communautaire sur les communes des sites Natura 2000 « Massif des Albères »	59
Figure 29 : Liste des espèces végétales présentes dans les ZNIEFF concernées par le site « Massif des Albères »	74
Figure 30 : Liste des espèces d'oiseaux présentes dans les ZNIEFF et la ZICO concernées par le site « Massif des Albères »	75
Figure 31 : Liste des espèces animales présentes sur les ZNIEFF concernées par le site « Massif des Albères »	77
Figure 32 : Liste des habitats naturels et des espèces animales du formulaire standard de données mise à jour	78
Figure 33 : Liste des oiseaux du formulaire standard de données mise à jour	79
Figure 34 : Exemple de photo aérienne	83
Figure 35 : Exemple d'image Landsat	84
Figure 36 : Paramètres des images issues des différents satellites	84
Figure 37 : Exemple de composition colorée des canaux 7-5-4 de Landsat 7	85
Figure 38 : Visualisation des domaines spectraux des différents canaux Landsat 7 et réponses de différents types de végétation	86
Figure 39 : Spectre d'absorption des pigments bruts extraits à partir d'une feuille	87
Figure 40 : Liste des habitats naturels présents sur le site	90
Figure 41 : Mise à jour des habitats naturels d'intérêt communautaire dans le FSD	91
Figure 42 : Flore patrimoniale présente sur le site	92
Figure 43 : <i>Ophioglossum lusitanicum</i>	93
Figure 44 : <i>Stachys brachyclada</i>	93
Figure 45 : Préconisations de gestion pour les habitats naturels	132
Figure 46 : Méthodes utilisées pour les différents inventaires ornithologiques réalisés	133
Figure 47 : Préconisation de gestion pour les oiseaux	179
Figure 48 : Evolution des effectifs et cartographie de la grotte de la Pouade	184
Figure 49 : Notation de la grotte de la Pouade	184
Figure 50 : Extraction de la base de données de l'Association Myotis concernant la grotte de la Pouade	184
Figure 51 : Liste des espèces de chiroptères contactées au cours de l'inventaire de la RN de la Massane en 2009	186
Figure 52 : Liste des espèces de chiroptères connues sur le Massif des Albères	187
Figure 53 : Ravin des Pradets	188
Figure 54 : Mouillère formée par les écoulements du ruisseau au niveau de la piste	188
Figure 55 : Femelle allaitante d'oreillard roux	188
Figure 56 : Mas d'en Callet d'Amount	192
Figure 57 : Mas Pacareu	192
Figure 58 : Chapelle Sant Ferriol de la Pava	192
Figure 59 : Tableau récapitulatif des résultats de la recherche de gîtes bâtis	193
Figure 60 : Préconisations de gestion pour les chiroptères	209
Figure 61 : Préconisations de gestion pour les invertébrés	236
Figure 62 : Type et situation des pièges utilisés	238
Figure 63 : Bilan des captures	242
Figure 64 : Répartition des classes d'âges et du sexe de la population d'Emyde lépreuse de la Baillaury	242
Figure 65 : Comparaison entre les adultes (dossier \geq à 120 mm pour les femelles et \geq à 100 mm pour les mâles) et les juvéniles	243
Figure 66 : Comparaison des résultats sur la structure de la population d'Emyde lépreuse de la Baillaury entre 1996-1998	243
Figure 67 : Préconisations de gestion pour l'Emyde lépreuse	249
Figure 68 : Préconisations de gestion pour la Loutre d'Europe et le Barbeau méridional	257
Figure 69 : Hiérarchisation des espèces d'oiseau d'intérêt communautaire	261
Figure 70 : Hiérarchisation des habitats naturels d'intérêt communautaire	262
Figure 71 : Note de référence au niveau régional pour les espèces de la faune d'intérêt communautaire	262
Figure 72 : Hiérarchisation des espèces de chiroptère d'intérêt communautaire pour le gîte grotte de Pouade	262
Figure 73 : Hiérarchisation des espèces d'invertébrés d'intérêt communautaire	263
Figure 74 : Les menaces par type d'enjeu	263
Figure 75 : Codes correspondant aux objectifs	264
Figure 76 : Chiffrage des actions dans le temps	312
Figure 77 : Tableau de correspondance habitats/milieu et précartographie des habitats naturels	314

Annexes

Annexe 1 : Sigles utilisés dans le présent document	332
Annexe 2 : Liste des membres du Comité scientifique	333
Annexe 3 : Liste des membres du Comité de pilotage	334
Annexe 4 : Entretiens réalisés	335
Annexe 5 : Exemple de relevé floristique	336
Annexe 6 : Fiche de terrain utilisée pour l'inventaire de l'Emyde lépreuse.....	337

Annexe 1 : Sigles utilisés dans le présent document

AAPPMA : Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques
ACCA : Association communale de chasse agréée
ADCG : Association départementale des chasseurs de grand gibier
AICA : Association intercommunale de chasse agréée
ANCM : Association nationale des chasseurs de montagne
AOC : Appellation d'origine contrôlée
APB : Arrêté de protection de biotope
ASP : Agence de Services et de Paiement
CG : Conseil général des Pyrénées-Orientales
Copil : Comité de pilotage
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DDCS : Direction départementale de la cohésion sociale
DDTM : Direction départementale des Territoires et de la Mer
DFCI : Défense des forêts contre l'incendie
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement
Docob : Document d'objectifs
DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FSD : Formulaire standard de données
FEOGA : Fond européen d'orientation et de garantie agricole
GDA : Groupement de développement agricole
GR : Grande randonnée
IMPCF : Institut méditerranéen du patrimoine cynégétique et faunistique
MAET : Mesure agro-environnementale territoriale
MEEDDM : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer
MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONF : Office national des forêts
PAFI : Plan d'aménagement des forêts contre l'incendie
PER : Plan d'exposition aux risques
PDRH : Plan de développement rural hexagonal
PLU : Plan local d'urbanisation
POS : Plan d'occupation des sols
PPR : Plan de prévention des risques
PPRIF : Plan de prévention contre les risques d'incendies de forêt
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
SDAFI : Schéma départemental d'aménagement des forêts contre l'incendie
SDGC : Schéma départemental de gestion cynégétique
SIG : Système d'information géographique
TDENS : Taxe départementale des espaces naturels sensibles
UNUCR : Union nationale pour l'utilisation des chiens rouges
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZPS : Zone de protection spéciale

Annexe 2 : Liste des membres du comité scientifique

- DDTM des Pyrénées-Orientales
- DREAL Languedoc-Roussillon
- Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
- Réserve naturelle nationale de la forêt de la Massane
- Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles
- Office national de l'eau et des milieux aquatiques
- Office national de la chasse et de la Faune Sauvage des Pyrénées-Orientales
- Office national des Forêt des Pyrénées-Orientales
- Centre régional de la propriété forestière
- Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs
- Fédération départementale de chasse
- Fédération départementale de pêche
- Monsieur le Maire d'Argelès-sur-Mer
- Monsieur le Maire de Banyuls-sur-Mer
- Monsieur le Maire de Cerbère
- Monsieur le Maire de Sorède

Annexe 3 : Liste des membres du Comité de pilotage

M. le Préfet des Pyrénées-Orientales
Mme la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM)
M. le Directeur Départemental de la cohésion sociale (DDCS)
M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Orientales
M. le Chef de Service Départemental de l'Office National des Forêts (ONF)
M. le Chef du Service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
M. le Chef du Service de Restauration des Terrains de Montagne (RTM)
M. le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
M. le Chef du Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
M. le Président de la Chambre d'agriculture
M. le Président de la Chambre de commerce et d'Industrie
M. le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat
Mme la Députée de la 4 ^{ème} circonscription (Mme Irlès), Maire de Villeneuve de la Raho
M. le Président du Conseil Régional
M. le Président du Conseil Général
M. le Président de la Communauté de Communes des Albères et de la Côte Vermeille
M. le Président du Pays Pyrénées-Méditerranée
M. le Conseiller Général du Canton d'Argelès-sur-Mer
M. le Conseiller Général du Canton de la Côte Vermeille
M. le Président du SIGA du Tech
M. le Président du SIVU des Albères
MM. les Maires de Banyuls-sur-Mer, Cerbère, Argelès-sur-Mer, Sorède
M. le Président de la Fédération Départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
M. le Président de la Fédération Départementale des chasseurs des Pyrénées-Orientales
M. le Représentant du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)
M. le Président de la Fédération des Réserves Naturelles Catalanes (FRNC)
M. le Conservateur de la Réserve Naturelle de la Forêt de la Massane (Association des Amis de la Massane)
M. le Président de l'Association Charles Flahault
M. le Président du Groupe Ornithologique du Roussillon (GOR)
M. le Président du Comité de Conservation de la nature des Pyrénées-Orientales
M. le Président du Syndicat du Cru Banyuls et Collioure
M. le Directeur de l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO)
Mme. la Présidente de l'Association Albera viva
M. le Président de l'Institut Méditerranéen du Liège (IML)
M. le Président de l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF) de la suberaie catalane
M. le Directeur du Laboratoire Arago
M. le Président de l'Office pour les Insectes et de leur Environnement (OPIE)
M. le Président du Comité départemental du tourisme
M. le Président du Comité départemental des randonnées pédestres
M. le Directeur du Conservatoire Botanique National (CBN) Méditerranéen
M. le Président du Comité départemental de la Montagne et de l'Escalade
M. le Président du Comité départemental du cyclisme
M. le Président de l'Association Pyrénéennes des Accompagnateurs en Montagne (APAM) des Pyrénées-Orientales
M. le Directeur du Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranéenne et Elevage (SUAMME)
M. le Président de l'Association pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (APPMA) d'Argelès-sur-Mer
M. le Président de l'Association des AFP-GP
M. le Président de l'Association Foncière Pastorale (AFP) d'Argelès-sur-Mer
M. le Président du Groupement Pastoral (GP) de Sorède
M. le Président de l'Association Communale de Chasse Agrée (ACCA) d'Argelès-sur-Mer
M. le Président de l'Association Communale de Chasse Agrée (ACCA) de Banyuls-sur-Mer
M. le Président de l'Association Communale de Chasse Agrée (ACCA) de Cerbère
M. le Président de l'Association Communale de Chasse Agrée (ACCA) de Sorède
M. le Président de l'Association Intercommunale de Chasse Agrée (AICA) de Palau-del-Vidre
M. le Président du Syndicat des Forestiers privés
M. le Président de l'Association Myotis
M. le Directeur du Groupement de Développement Agricole (GDA) du Cru Banyuls
M. le Président de la Société Mycologique et Botanique de Catalogne Nord (SMBCN)

Annexe 4 : Acteurs ayant été contactés pour la rédaction du DOCOB

Propos recueillis lors d'entretien

- Réserve naturelle de la forêt de la Massane : Joseph Garrigue et Jean-André Magdalou
- Botaniste : Yves Cantenot
- Centre régional de la propriété forestière : Bruno Mariton
- Chambre d'agriculture : Anne Rouquette
- Fédération départementale de chasse : Cyril Agnes et Nathalie Gilaberte
- Fédération départementale de pêche : Olivier Baudier
- Direction départementale de la cohésion sociale : Marc Moulin
- Fédération départementale d'équitation : Jean-Michel Justafré
- Titulaire d'un Brevet d'Etat cyclisme/kayak et Accompagnateur en moyenne montagne : Jérôme Chastang
- Institut National des Appellations d'Origine : Laurence Rouzaud
- Office national des forêts : Sylvie Dupré
- Office du tourisme d'Argelès-sur-Mer : Jean-Paul Richaud
- Syndicat des forestiers privés : Julien Morry
- DDTM : Jean-François Astre

Propos recueillis par téléphone ou par écrit

- GDA Cru Banyuls : Eric NOEMIE (entretien téléphonique)
- Service Restauration des Terrains de Montagne de l'ONF : Simon carladous (propos recueillis par écrit)
- Fédération française de la montagne et de l'escalade : Geneviève Oustailier (entretien téléphonique)

Annexe 5 : Exemple de relevé

Date :	04/06/2009	Numero du relevé :	B	Observateur :	Tatiana Guionnet
Commune :	Banyuls-sur-Mer	Lieu-dit :	dalles sulfatées de la Pouade		
Localisation :	proches du Roc de Pouade		Ref. carte :		
Coordonnées GPS :			Hauteur de végétation :		
X :			Recouvrement végétation :		
Y :			Code corine : NC		
Altitude :			Syntaxon :		
Pente :	Nulle à faible (<10 %)		Isoetatum durieul Braun-Blanquet (31) 35		
Topographie :	Grès, vire roche		Type d'étude :		
Substrat :					
Exposition :	Non connu				

Liste des espèces: *A / D :*

Bitza minor L. Centaureum maritimum (L.) Fritsch Dipcadi seminum (L.) Medik. Isoetes durieul Boy Isolepis setacea (L.) R.Br. Juncus capitatus Weigel

Commentaires :

Vulpia sp., 3170*-1 code corine:22.341
--

jeudi 7 octobre 2010

Page 9 sur 46

Annexe 6 : Fiche de terrain utilisée pour l'inventaire de l'Emyde lépreuse**Fiche terrain potentialités écologiques pour l'Emyde lépreuse****Localisation spatio-temporelle**

Date	Cours d'eau	Site
Photo(s)	Coordonnées GPS	
Nombre de pièges	Dernier piège amont	Dernier piège aval

Description physique

<i>Cours d'eau</i>		<i>Berges</i>	
Largeur		Pente	
Profondeur		Hauteur	
<i>Physico-chimie</i>			
Nitrates		Nitrites	

Caractéristiques habitat*Paramètres liés à l'exposition au soleil*

Postes d'insolation	Indice d'ensoleillement
---------------------	-------------------------

Végétation aquatique

% de recouvrement	Espèces
-------------------	---------

Ripisylve

Age	Largeur
Composition	
Ripisylve arborée	
Ripisylve arbustive	
Hélophytes type joncs	
Hélophytes type roseaux	
Ronciers	

Accès berges

--

Occupation du sol

<i>Rive gauche</i>	<i>Rive droite</i>
--------------------	--------------------

Autres observations

Faune
Flore
Autres